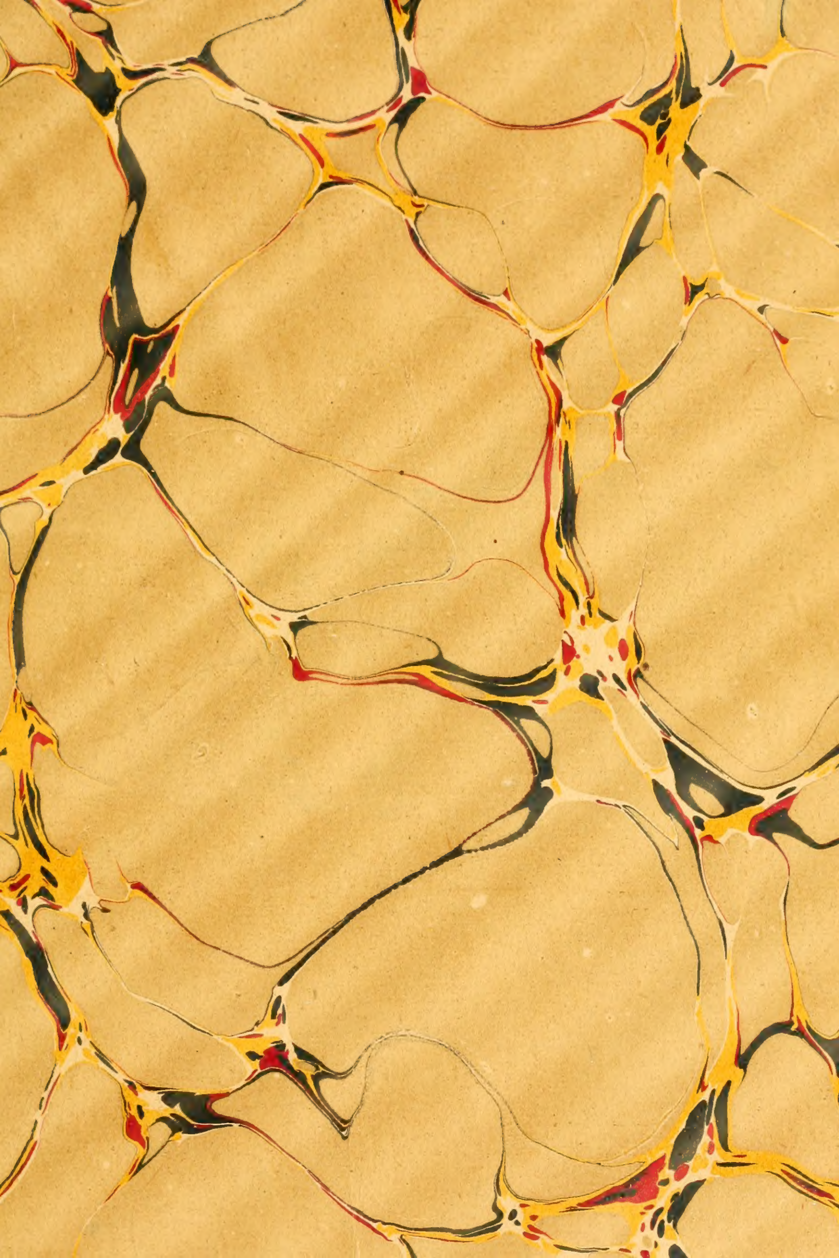

3 1761 03617 7251



UNIVERSITY OF TORONTO.
KING ALFRED LIBRARY OF HISTORY
FOUNDED BY
GOLDWIN SMITH AND HARRIET SMITH
1901



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

# LES DÉPUTÉS

## A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE 1791

LISTES

PAR DÉPARTEMENTS ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES DÉPUTÉS ET DES SUPPLÉANTS

AVEC NOMBREUX DÉTAILS BIOGRAPHIQUES INÉDITS

PAR

**AUGUSTE KUSCINSKI**

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ




PARIS, AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

3, RUE DE FURSTENBERG, 3

1900

SOCIÉTÉ

DE

# L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

*Anciens présidents de la Société :* MM. HIPPOLYTE CARNOT et EDOUARD CHARTON.

*Ancien président d'honneur :* M. CARNOT, président de la République.

## *Comité directeur et Bureau :*

*Président :* M. JULES CLARETIE, de l'Académie française.

*Vice-présidents :* MM. JULES GUIFFREY, de l'Académie des Beaux-Arts, directeur de la Manufacture nationale des Gobelins; A. AULARD, professeur d'histoire de la Révolution française à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; CH.-L. CHASSIN, publiciste.

*Secrétaire général :* M. MAURICE TOURNEUX.

*Secrétaire général adjoint :* M. J. GUILLAUME.

*Trésorier :* M. NOEL CHARAVAY.

### *Membres du Comité directeur.*

MM. A. BRETTE, publiciste; — EDME CHAMPION, publiciste; — A. DEBIDOUR, inspecteur général de l'Université; — H. DEPASSE, publiciste; — A. DOUARCHE, premier président à la Cour d'Appel de Caen; — ANTONIN DUBOST, sénateur; — ADRIEN DUVAND, publiciste; — FRANÇOIS FLAMENG, artiste peintre; — G. ISAMBERT, député; — A. KAEMPFEN, directeur des musées nationaux; — SIGISMOND LACROIX, ancien député; — G. LARROUMET, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; — L. LIARD, membre de l'Institut, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique; — H. MONIN, professeur d'histoire au collège Rollin et à l'Hôtel de Ville; — A. MONTIER, publiciste; — MARCELLIN PELLET, ministre plénipotentiaire au Guatemala; — CAMILLE PELLETAN, député; — CL. PERROUD, recteur de l'Académie de Toulouse; — CÉLESTIN PORT, membre de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire; — ANTONIN PROUST, ancien député; — ALFRED RAMBAUD, sénateur, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; — P. ROBIQUET, avocat au Conseil d'Etat; — CH. SEIGNOBOS, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris; — G. SERVOIS, directeur des Archives nationales; — A. TUETEY, sous-chef de section aux Archives nationales.

# LES DÉPUTÉS

# A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE 1791

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

# LES DÉPUTÉS

## A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE 1791

### LISTES

PAR DÉPARTEMENTS ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES DÉPUTÉS ET DES SUPPLÉANTS

AVEC NOMBREUX DÉTAILS BIOGRAPHIQUES INÉDITS

PAR


**AUGUSTE KUSCINSKI**

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ






PARIS, AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

3, RUE DE FURSTENBERG, 3

1900


LIBRARY
AUG 1 0 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

# AVERTISSEMENT

Notre Société avait confié à M. Étienne Charavay le soin de publier la liste des députés et des suppléants à l'Assemblée législative ; malheureusement les nombreuses occupations de notre regretté vice-président ne lui permirent pas de faire ce travail, où il aurait montré ses qualités bien connues d'érudition précise.

Malgré le sentiment que j'avais de mon incompétence, j'ai accepté de dresser cette liste, parce qu'il me semblait que c'était une tâche plus facile que pour la Constituante et pour la Convention.

En effet, avec l'Assemblée législative nous entrons dans un régime plus simple : plus de bailliages, si difficiles à délimiter ; le département devient la circonscription électorale ; plus d'élections par ordres : une assemblée électorale unique choisissant parmi tous les citoyens actifs du royaume. D'autre part, la courte durée de l'Assemblée législative comporte naturellement bien moins de changements dans son personnel qu'il n'y en aura dans celui de la Convention.

Cependant, nous avons rencontré quelques difficultés particulières.

Le premier document officiel que nous devions consulter, ce sont les procès-verbaux des élections. Ils

se trouvent aux Archives nationales dans la série C (cartons 134-138) et pour un certain nombre de départements dans la série F¹ᶜIII (esprit public et élections). Au point de vue qui devait particulièrement nous préoccuper, c'est-à-dire au point de vue des noms, prénoms et qualités des élus, ces procès-verbaux ne nous donnent pas tout ce que nous voudrions. Si pour quelques départements, par exemple les Hautes-Alpes, la Corse, la Charente-Inférieure, le Var et quelques autres, ils sont d'une précision qui ne laisse rien à désirer, pour un grand nombre d'autres ils ont été rédigés sans le moindre soin : les noms y sont défigurés, les prénoms et les qualités des élus y manquent. On se bornait de mettre à côté du nom de l'élu sa qualité d'électeur, ou encore, comme pour la Seine-et-Marne, tout simplement le domicile de l'élu.

Un autre document officiel corrige en partie ces lacunes des procès-verbaux ; ce document est le registre de Camus, intitulé : *Députations à la première législature* (Arch. nat., C II* 1).

L'origine de ce registre est expliquée par Camus lui-même ; voici ce qu'on trouve au folio 305 de ce registre, écrit de sa main.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le samedi premier octobre, dix heures du matin, en exécution du décret de l'Assemblée nationale Constituante, du 26 septembre dernier, je Armand-Gaston Camus, garde des Archives nationales de France, me suis rendu à la salle de l'Assemblée nationale pour y faire conformément aux dispositions du décret du 13 juin dernier, sanctionné le 17 du même mois, l'appel des députés à la première législature. Les députés étant en grand nombre dans la salle, je me suis placé au bureau des secrétaires et après avoir averti les huissiers de faire sortir les étrangers, j'ai procédé à l'appel des députés des divers départements, inscrits sur mon présent registre, en notant les pré-

sents et les absents; apres un premier appel j'ai réitéré l'appel de ceux qui n'avaient pas répondu au premier et dont plusieurs s'étaient rendus dans la salle pendant le cours du premier appel.

« Ces deux appels terminés, et après avoir invité ceux des députés présents, dont le nom avait été omis, à se présenter, recensement fait des députés présents, ils se sont trouvés au nombre de quatre-cent trente-quatre.

« J'ai annoncé le résultat de l'appel et je me suis retiré après avoir laissé sur le bureau un exemplaire du décret sanctionné le 13 juin (1) dernier.

« Fait à la salle de l'Assemblée nationale les jour et an que dessus et clos à l'heure de midi.

« Camus ».

Ce registre contient donc les noms, prénoms et qualités des députés et leur adresse à Paris. Il est inférieur au registre de la Convention; car, dans ce dernier, au-dessous des noms des députés on trouve leur signature, ce qui permet facilement d'identifier les noms. Cependant, tel qu'il est, le registre des députés à la Législative nous a aidé dans une certaine mesure à établir notre liste.

Il y a, en effet, sur ce registre, des rectifications des noms, indiquées certainement par les députés eux-mêmes. A peu d'exceptions, les prénoms de ces députés y sont marqués, ainsi que leurs qualités. Mais il n'en est pas de même pour les suppléants : les noms de ces derniers ont été rajoutés soit par Camus lui-même, soit par un scribe, quelque peu au hasard, et sans leurs prénoms ni leurs qualités.

Il nous a paru nécessaire de combler cette lacune, et,

(1) Camus se trompe. Ce décret avait été sanctionné le 17 juin, comme il le dit lui-même plus haut.

pour y arriver, nous nous sommes livré à de longues recherches dans la série F¹ᶜ III (esprit public et élections), qui contient les listes des électeurs de département du temps du Consulat et de l'Empire, des électeurs d'arrondissements, les listes des notables et des plus imposés. Le dépouillement de cette série nous a permis de compléter, à quelques exceptions près, les deux documents précédents : le procès-verbal d'élection et le registre de Camus (1).

Il ne nous manque, en définitive, que les prénoms de quelques suppléants. Nous avons indiqué chacune de ces lacunes par des points suspensifs et un point interrogatif entre crochets.

Nous avons partagé notre travail en six chapitres :

1° Lois diverses relatives à la convocation de l'Assemblée législative ;

2° Personnel, comités, bureau de l'Assemblée législative ;

3° Liste des députés et suppléants à l'Assemblée législative par départements ;

4° Changements survenus pendant la session dans le personnel de la Législative ;

5° Liste par ordre alphabétique des députés et suppléants ayant siégé ;

6° Liste par ordre alphabétique des députés et suppléants n'ayant pas siégé.

Au chapitre troisième, on ne trouvera que quelques notes relatives aux incidents survenus au cours des élections ; tous les autres renseignements relatifs à la biogra-

(1) Nous exprimons tous nos remerciements à M. Le Téo, membre de notre Société, inspecteur d'académie à Auch, à qui nous devons la connaissance des prénoms des suppléants du Gers, et à M. G. Laurent, également membre de notre Société, qui a bien voulu nous communiquer des renseignements sur les suppléants de la Marne.

phie politique ou privée des législateurs qui nous ont paru intéressants à produire, nous les avons reportés aux chapitres 5 et 6.

Nous avertissons le lecteur que, quand nous plaçons entre crochets l'indication de la qualité des élus, cela veut dire que le renseignement a été puisé à une source autre que le procès-verbal d'élection.

Aug. Kuscinski,

Membre de la Société de l'Histoire de la Révolution.

# LES DÉPUTÉS

## A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

## CHAPITRE PREMIER

### LOIS DIVERSES

### RELATIVES A L'ÉLECTION ET A LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Nous nous bornerons, dans ce chapitre, à reproduire les lois ou les parties de lois qui se rapportent à notre sujet.

### 1° EXTRAIT DE LA CONSTITUTION DE 1791

#### TITRE III

#### DES POUVOIRS PUBLICS

Art. I. La souveraineté est une, indivisible, inaliénable et imprescriptible : elle appartient à la nation ; aucune section du peuple, ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice.

Art. II. La nation, de qui seule émanent tous les pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation.

La Constitution française est représentative: les représentants sont le Corps législatif et le roi.

Art. III. Le pouvoir législatif est délégué à une assemblée nationale, composée de représentants temporaires, librement élus par le peuple, pour être exercé par elle, avec la sanction du roi, de la manière qui sera déterminée ci-après.

Art. IV. Le gouvernement est monarchique; le pouvoir exécutif est délégué au roi, pour être exercé sous son autorité, par des ministres et autres agents responsables, de la manière qui sera déterminée ci-après.

Art. V. Le pouvoir judiciaire est délégué à des juges élus à temps par le peuple.

## CHAPITRE PREMIER

### DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE

Art. I. L'Assemblée nationale, formant le Corps législatif, est permanente, et n'est composée que d'une Chambre.

Art. II. Elle sera formée tous les deux ans par de nouvelles élections. Chaque période de deux années formera une législature.

Art. III. Les dispositions de l'article précédent n'auront pas lieu à l'égard du prochain Corps législatif, dont les pouvoirs cesseront le dernier jour d'avril 1793.

Art IV. Le renouvellement du Corps législatif se fera de plein droit.

Art. V. Le Corps législatif ne pourra être dissous par le roi.

#### SECTION PREMIÈRE

*Nombre des représentants. Bases de la représentation.*

Art. I. Le nombre des représentants au Corps législatif est de sept cent quarante-cinq, à raison des quatre-vingt-trois départements dont le royaume est composé, et indépendamment de ceux qui pourraient être accordés aux colonies.

Art. II. Les représentants seront distribués entre les quatre-vingt-trois départements selon les trois proportions du territoire, de la population et de la contribution directe.

Art. III. Des sept cent quarante-cinq représentants, deux cent quarante-sept sont attachés au territoire.

Chaque département en nommera trois, à l'exception du département de Paris, qui n'en nommera qu'un.

Art. IV. Deux cent quarante-neuf représentants sont attribués à la population. La masse totale de la population active du royaume est divisée en deux cent quarante-neuf parts, et chaque département nomme autant de députés qu'il a de parts de population.

Art. V. Deux cent quarante-neuf représentants sont attachés à la contribution directe.

La somme totale de la contribution directe du royaume est de même divisée en deux cent quarante-neuf parts, et chaque département nomme autant de députés qu'il paye de parts de contribution.

## Section II

### *Assemblées primaires. Nominations des électeurs.*

Art. I. Pour former l'Assemblée nationale législative, les citoyens actifs se réuniront tous les deux ans en assemblées primaires dans les villes et dans les cantons.

Les assemblées primaires se formeront de plein droit le second dimanche de mars, si elles n'ont pas été convoquées plutôt par les fonctionnaires publics déterminés par la loi.

Art. II. Pour être citoyen actif il faut :

Etre né ou devenu français ;

Etre âgé de vingt-cinq ans accomplis ;

Etre domicilié dans la ville ou dans le canton depuis le temps déterminé par la loi ;

Payer dans un lieu quelconque du royaume, une contribution directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail, et en représenter la quittance ;

N'être pas dans un état de domesticité, c'est-à-dire de serviteur à gages ;

Etre inscrit dans la municipalité de son domicile, au rôle des gardes nationales ;

Avoir prêté le serment civique.

Art. III. Tous les six ans, le Corps législatif fixera le *minimum* et le *maximum* de la valeur de la journée de travail, et les administrateurs des départements en feront la détermination locale pour chaque district.

Art. IV. Nul ne pourra exercer les droits de citoyen actif dans plus d'un endroit, ni se faire représenter par un autre.

Art. V. Sont exclus de l'exercice des droits de citoyen actif :

Ceux qui sont en état d'accusation ;

Ceux qui, après avoir été constitués en état de faillite ou d'insolvabilité, prouvé par pièces authentiques, ne rapportent pas un acquit général de leurs créanciers.

Art. VI. Les assemblées primaires nommeront des électeurs, en proportion du nombre des citoyens actifs domiciliés dans la ville ou dans le canton. Il sera nommé un électeur à raison de cent citoyens actifs présents ou non à l'assemblée.

Il en sera nommé deux depuis cent cinquante-un jusqu'à deux cent cinquante, et ainsi de suite.

Art. VII. Nul ne pourra être nommé électeur, s'il ne réunit aux conditions nécessaires pour être citoyen actif, savoir, dans les villes au-dessus de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu égal à la valeur locale de deux cents journées de travail, ou d'être locataire d'une habitation évaluée, sur les mêmes rôles, à un revenu égal à la valeur de cent cinquante journées de travail.

Dans les villes au-dessous de six mille âmes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué sur les rôles de contribution, à un revenu égal à la valeur locale de cent cinquante journées de travail, ou d'être locataire d'une habitation évaluée, sur les mêmes rôles, à un revenu égal à la valeur de cent journées de travail.

Et dans les campagnes, celle d'être propriétaire ou usufruitier d'un bien évalué, sur les rôles de contributions, à un revenu égal à la valeur locale de cent cinquante journées de travail, ou d'être fermier ou métayer de biens évalués, sur les mêmes rôles, à la valeur de quatre cents journées de travail.

A l'égard de ceux qui se feront en même temps propriétaires ou usufruitiers d'une part, et locataires, fermiers ou métayers de l'autre, leurs facultés à ces divers titres seront cumulées jusqu'au taux nécessaire pour établir leur éligibilité.

## Section III

*Assemblées électorales. Nomination des représentants.*

Art. I. Les électeurs nommés en chaque département, se réuniront pour élire le nombre des représentants, dont la

nomination sera attribuée à leur département, et un nombre de suppléants égal au tiers de celui des représentants.

Les assemblées électorales se formeront de plein droit le dernier dimanche de mars, si elles n'ont pas été convoquées plutôt par les fonctionnaires publics déterminés par la loi.

Art. II. Les représentants et les suppléants seront élus à la pluralité absolue des suffrages, et ne pourront être choisis que parmi les citoyens actifs du département.

Art. III. Tous les citoyens actifs, quel que soit leur état, profession ou contribution, pourront être élus représentants de la nation.

Art. IV. Seront néanmoins obligés d'opter, les ministres et les autres agents du pouvoir exécutif, révocables à volonté, les commissaires de la trésorerie nationale, les percepteurs et receveurs des contributions indirectes et des domaines nationaux, et ceux qui, sous quelque dénomination que ce soit, sont attachés à des emplois de la maison militaire et civile du roi.

Seront également tenus d'opter les administrateurs, sous-administrateurs, officiers municipaux et commandants des gardes nationales.

Art. V. L'exercice des fonctions judiciaires sera incompatible avec celle de représentant de la nation, pendant toute la durée de la législature.

Les juges seront remplacés par leurs suppléants, et le roi pourvoira, par des brevets de commission, au remplacement de ses commissaires auprès des tribunaux.

Art. VI. Les membres du Corps législatif pourront être réélus à la législation suivante, et ne pourront l'être ensuite qu'après l'intervalle d'une législature.

Art. VII. Les représentants nommés dans les départements, ne seront pas les représentants d'un département particulier, mais de la nation entière; et il ne pourra leur être donné aucun mandat.

## Section IV

*Tenue et régime des assemblées primaires et électorales.*

Art. I. Les fonctions des assemblées primaires et électorales se bornent à élire ; elles se sépareront aussitôt après les élections faites, et ne pourront se former de nouveau, que lorsqu'elles seront convoquées, si ce n'est au cas de l'article

premier de la section II, et de l'article premier de la section III ci-dessus.

Art. II. Nul citoyen actif ne peut entrer ni donner son suffrage dans une assemblée s'il est armé.

Art. III. La force armée ne pourra être introduite dans l'intérieur, sans le vœu exprès de l'assemblée, si ce n'est qu'on y commet des violences; auquel cas, l'ordre du président suffira pour appeler la force publique.

Art. IV. Tous les deux ans il sera dressé, dans chaque district, des listes, par cantons, des citoyens actifs ; et la liste de chaque canton y sera publiée et affichée deux mois avant l'époque de l'assemblée primaire.

Les réclamations qui pourront avoir lieu, soit pour contester la qualité des citoyens employés sur la liste, soit de la part de ceux qui se prétendront omis injustement, seront portées aux tribunaux pour y être jugées sommairement.

La liste servira de règle pour l'admission des citoyens dans la prochaine assemblée primaire, en tout ce qui n'aura pas été rectifié par des jugements rendus avant la tenue de l'assemblée.

Art. V. Les assemblées électorales ont le droit de vérifier la qualité et les pouvoirs de ceux qui s'y présenteront, et leurs décisions seront exécutées provisoirement, sauf le jugement du Corps législatif, lors de la vérification des pouvoirs des députés.

Art. VI. Dans aucun cas et sous aucun prétexte, le roi, ni aucun des agents nommés par lui, ne pourront prendre connaissance des questions relatives à la régularité des convocations, à la tenue des assemblées, à la forme des élections ni aux droits politiques des citoyens, sans préjudice des fonctions des commissaires du roi dans les cas déterminés par la loi, où les questions relatives aux droits politiques des citoyens doivent être portées dans les tribunaux.

## Section V

*Réunion des représentants en Assemblée nationale législative.*

Art. I. Les représentants se réuniront le premier lundi du mois de mai, au lieu des séances de la dernière législature.

Art. II. Ils se formeront provisoirement en Assemblée, sous la présidence du doyen d'âge, pour vérifier les pouvoirs des représentants présents.

Art. III. Dès qu'ils seront au nombre de trois cent soixante-treize membres vérifiés, ils se constitueront sous le titre d'*Assemblée nationale législative* ; elle nommera un président, un vice-président et des secrétaires et commencera l'exercice de ses fonctions.

Art. IV. Pendant tout le cours du mois de mai, si le nombre des représentants présents est au-dessous de trois cent soixante-treize, l'Assemblée ne pourra faire aucun acte législatif.

Elle pourra prendre un arrêté pour enjoindre aux membres absents de se rendre à leurs fonctions dans le délai de quinzaine au plus tard, à peine de 3.000 livres d'amende, s'ils ne proposent pas une excuse qui soit jugée légitime par l'Assemblée.

Art. V. Au dernier jour de mai, quel que soit le nombre des membres présents, ils se constitueront en Assemblée nationale législative.

Art. VI. Les représentants prononceront tous ensemble, au nom du peuple français, le serment de *vivre libre ou mourir*. Ils prêteront ensuite individuellement le serment *de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume décrétée par l'Assemblée nationale constituante aux années 1789, 1790 et 1791* ; *de ne rien proposer ni consentir dans le cours de la législature, qui puisse y porter atteinte, et d'être en tout fidèles à la nation, à la loi et au roi.*

Art. VII. Les représentants de la nation sont inviolables ; ils ne pourront être recherchés, accusés, ni jugés en aucun temps, pour ce qu'ils auront dit, écrit ou fait dans l'exercice de leurs fonctions de représentants.

Art. VIII. Ils pourront, pour fait criminel, être saisis en flagrant délit, ou en vertu d'un mandat d'arrêt ; mais il en sera donné avis, sans délai, au Corps législatif, et la poursuite ne pourra être continuée qu'après que le Corps législatif aura décidé qu'il y a lieu à accusation.

## 2° INÉLIGIBILITÉ DES CONSTITUANTS

### LOI DU 16 MAI 1791, SANCTIONNÉE LE 17 JUIN

L'Assemblée nationale décrète ce qui suit :

Les membres de l'Assemblée nationale actuelle ne pourront être élus à la prochaine législature.

## 3° CONVOCATION

### LOI DU 24 MAI 1791, SANCTIONNÉE LE 29 MAI

### TITRE I

#### CONVOCATION DE LA PREMIÈRE LÉGISLATURE

Article 1. Les procureurs généraux syndics des départements enjoindront aux procureurs syndics des districts de réunir en assemblées primaires du 12 au 25 juin de la présente année, les citoyens actifs de tout le royaume, pour nommer de nouveaux électeurs, sans néanmoins qu'on puisse se dispenser de l'exécution de la loi qui ordonne un intervalle de huit jours entre la convocation et la tenue des assemblées primaires, et sans que les assemblées primaires du même département puissent commencer à des jours différents.

Art. 2. Les électeurs se réuniront au chef-lieu du département, dans les douze jours qui suivront le jour indiqué par le directoire du département pour le commencement des assemblées primaires ; ils y procéderont à la nomination des députés au Corps législatif, et ils feront, conformément aux lois, les élections qui pourront survenir jusqu'à la formation du Corps législatif au mois de mars 1793.

Art. 3. La population active de tout le royaume se trouvant pour cette année de quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent soixante citoyens, la qualité de dix-sept mille deux cent soixante-deux donnera un député, et les fractions seront divisées en trente sixièmes. Tout département dont la fraction de population active excédera de dix-sept trente sixièmes les quantités complètes du diviseur commun, aura un député de plus à raison de sa population.

Art. 4. Le décret rendu dans la séance de ce jour, sur la répartition de la contribution foncière et mobilière pour l'année 1791, servira de base pour diminuer le nombre des députés que chaque département doit envoyer à la première législature, en raison de ses contributions directes.

Art. 5. D'après les deux articles précédents, et les états de population active et de contribution directe annexés à la suite du rapport, les quatre-vingt-trois départements du royaume enverront au Corps législatif le nombre suivant de députés, savoir :

| | |
|---|---|
| Ain | 6 |
| Aisne | 12 |
| Allier | 7 |
| Alpes (Hautes-) | 5 |
| Alpes (Basses-) | 6 |
| Ardèche | 7 |
| Ardennes | 8 |
| Ariège | 6 |
| Aube | 9 |
| Aude | 8 |
| Aveyron | 9 |
| Bouches-du-Rhône | 10 |
| Calvados | 13 |
| Cantal | 8 |
| Charente | 9 |
| Charente-Inférieure | 11 |
| Cher | 6 |
| Corrèze | 7 |
| Corse | 6 |
| Côte-d'Or | 10 |
| Côtes-du-Nord | 8 |
| Creuse | 7 |
| Dordogne | 10 |
| Doubs | 6 |
| Drôme | 7 |
| Eure | 11 |
| Eure-et-Loir | 9 |
| Finistère | 8 |
| Gard | 8 |
| Garonne (Haute-) | 12 |
| Gers | 9 |
| Gironde | 12 |
| Hérault | 9 |
| Ille-et-Vilaine | 10 |
| Indre | 6 |
| Indre-et-Loire | 8 |
| Isère | 9 |
| Jura | 8 |
| Landes | 6 |
| Loir-et-Cher | 7 |
| Loire (Haute-) | 7 |
| Loire-Inférieure | 8 |
| Loiret | 9 |
| Lot | 10 |
| Lot-et-Garonne | 9 |
| Lozère | 5 |
| Maine-et-Loire | 11 |
| Manche | 13 |
| Marne | 10 |
| Marne (Haute-) | 7 |
| Mayenne | 8 |
| Meurthe | 8 |
| Meuse | 8 |
| Morbihan | 8 |
| Moselle | 8 |
| Nièvre | 7 |
| Nord | 12 |
| Oise | 12 |
| Orne | 10 |
| Paris | 24 |
| Pas-de-Calais | 11 |
| Puy-de-Dôme | 12 |
| Pyrénées (Basses-) | 6 |
| Pyrénées (Hautes-) | 6 |
| Pyrénées-Orientales | 5 |
| Rhin (Bas-) | 9 |
| Rhin (Haut-) | 7 |
| Rhône-et-Loire | 15 |
| Saône (Haute-) | 7 |
| Saône-et-Loire | 11 |
| Sarthe | 10 |
| Seine-et-Marne | 11 |
| Seine-et-Oise | 14 |
| Seine-Inférieure | 16 |
| Deux-Sèvres | 7 |
| Somme | 13 |
| Tarn | 9 |
| Var | 8 |
| Vendée | 9 |
| Vienne | 8 |
| Vienne (Haute-) | 7 |
| Vosges | 8 |
| Yonne | 9 |

Art. 6. Les assemblées électorales de département, formées en vertu du présent décret, ayant nommé les membres de la législature, nommerent les deux hauts-jurés qui doivent servir auprès de la Haute-Cour nationale.

Art. 7. Les départements qui n'ont pas nommé le président, l'accusateur et le greffier du tribunal criminel établi par les décrets sur le jury, procéderont à cette élection immédiatement après la nomination des députés au Corps législatif.

Art. 8. Aussitôt après l'élection de tous les membres du Corps législatif, l'Assemblée nationale déterminera le jour où elle cessera ses fonctions et celui où la législature commencera les siennes.

Art. 9. Les fonctions de la première législature cesseront au 1er mai 1793.

## TITRE II

### DISPOSITIONS SUR LE MODE D'ÉLIRE ET ÉPOQUE DÉFINITIVE DES ÉLECTIONS ET DES REMPLACEMENTS

Art. 1. Dans les cantons où il n'y a pas de lieu déterminé pour la tenue des assemblées primaires, les directoires des districts sont autorisés à désigner dans le même canton, le lieu qui leur paraîtra le plus convenable.

Art. 2. A l'avenir, la valeur de la journée de travail sera fixée par le directoire de département, pour chaque district, sur la proposition du directoire du district, conformément à l'article 11 du décret du 18 février de l'année présente, nonobstant la disposition provisoire portée au décret du 11 février 1790, laquelle demeure abrogée. Cette fixation aura lieu dans le courant du mois de janvier; elle subsistera pendant six ans, et il ne pourra plus y être fait de changement qui six ans après à la même époque. Le Corps législatif fixera tous les six ans le *minimum* et le *maximum* de la valeur locale de la journée de travail.

Art. 3. Il ne pourra être fait d'augmentation à la cote des impositions d'un contribuable, que sur l'autorisation du directoire du département et conformément aux lois sur les contributions foncière et mobilière.

Art. 4. A compter du jour de la publication du présent décret la disposition provisoire contenue en l'article 20 de la section première du décret du 22 décembre 1789 est abrogée.

Les électeurs seront choisis au scrutin de liste simple, et en trois tours si cela est nécessaire; car il n'y aura plus de scrutin de liste double en aucun cas.

Art. 5. Les assemblées électorales se mettront en activité sans que l'absence d'un nombre quelconque d'électeurs puisse en retarder les opérations. Les électeurs qui arriveront ensuite avec des titres en règle, seront admis à l'époque où ils se présenteront.

Art. 6. Tout département, quelle que soit sa population active ou sa contribution directe, nommera au moins un député à raison de sa population, et un autre à raison de sa contribution directe.

Art. 7. Si dans la répartition qui sera faite par la législature, des députés attribués aux 83 départements à raison de la population active, le diviseur commun appliqué en détail à chaque département ne donne pas pour tous les départements réunis, le résultat complet de deux cent quarante-neuf députés, chacun des départements qui aura en fraction excédente la qualité de population active la plus considérable, nommera un député de plus jusqu'à la concurrence de deux cent quarante-neuf.

Art. 8. On suivra cette base de calcul dans la répartition entre les quatre-vingt-trois départements, de deux cent quarante-neuf députés attribués à la contribution directe de tout le royaume.

Art. 9. Toute convention de répartir entre les districts, ou de choisir successivement entre les districts, les députés au Corps législatif, rendra nulles les élections.

Art. 10. Les possesseurs de biens-fonds qui, pour cause de desséchement, défrichement et autres améliorations, doivent, pendant un temps déterminé, jouir d'une modération sur leur contribution foncière, seront censés quant à l'activité et l'éligibilité, être imposés au sixième du revenu net de ces propriétés.

Art. 11. La nomination des suppléants au Corps législatif se fera au scrutin individuel et à la majorité absolue des suffrages, nonobstant la disposition provisoire de l'article 33 du décret cité en l'article 4, laquelle demeure abrogée.

Art. 12. Les électeurs après avoir nommé les députés à la législature, procéderont au remplacement de la moitié des membres des administrations de département et de district: l'intervalle, quel qu'il soit, écoulé depuis la nomination de ces derniers, sera compté pour deux ans; et l'intervalle qui

s'écoulera ensuite jusqu'à l'époque des élections de 1793, sera également compté pour deux autres années.

Art. 13. Attendu que les membres des administrations de département et de district dont les fonctions vont cesser aux termes de l'article précédent, n'auront pas exercé deux années entières, ils pourront être réélus pour cette fois seulement, et nonobstant l'article 6 de la loi du 27 mars de l'année présente.

Art. 14. Les procureurs généraux syndics et les procureurs syndics actuels de tout le royaume, cesseront leurs fonctions en l'année 1793, s'ils ne sont pas réélus.

Art. 15. A l'avenir, les juges de paix et les assesseurs de chaque canton seront nommés à l'époque des assemblées primaires, au mois de mars, et on ne procédera qu'en l'année 1793 à la réélection ou au remplacement de ceux qui sont actuellement en exercice.

Art. 16. A l'exception de la ville de Paris, exception qui pourra être étendue par les directoires des départements à toutes les villes dont la population excédera soixante mille âmes, les juges de commerce seront nommés au mois de novembre de chaque année après le renouvellement de la moitié des officiers municipaux. Aucun des juges de commerce qui a été ou qui sera nommé en vertu de la loi du 24 août 1790, ne pourra être remplacé soit avant le mois de novembre de l'année prochaine, soit avant l'époque fixée pour le temps de cette élection dans la ville de Paris.

Art. 17. Le président du tribunal criminel et l'accusateur public seront nommés immédiatement après l'élection des députés au Corps législatif.

Art. 18. A partir de l'année 1795, les électeurs de ceux des départements en tour de nommer, procéderont à la nomination du membre du tribunal de cassation et de son suppléant, dans le mois d'avril ou de mai, après avoir nommé les députés à la législature, la moitié des administrateurs du département, et les deux hauts-jurés qui doivent servir près la Haute-Cour nationale.

Art. 19. Les électeurs de districts procéderont à la nomination des juges de districts et de leurs suppléants, après l'élection de la moitié des membres de l'administration de districts ; les juges actuellement en exercice continueront leurs fonctions jusqu'à l'année 1797.

Art. 20. Le roi sera prié de donner promptement les ordres nécessaires pour l'entière exécution du présent décret.

## 4° AJOURNEMENT DES ÉLECTIONS

### DÉCRET DU 24 JUIN 1791

L'Assemblée nationale, mesurant toute l'étendue de ses obligations et trouvant dans la confiance de la nation le droit et le devoir de prendre sur elle les dangers dont on a menacé la liberté française ;

Considérant que la tranquillité du royaume, l'achèvement de la Constitution dépendent de l'ensemble des moyens que l'Assemblée nationale vient d'employer, et de la suite qu'elle doit y apporter;

Certaine que le courage et la modération du peuple français abrégeront les travaux de ses représentants ; mais ne pouvant dans le nouvel ordre d'événements où elle se trouve placée, marquer, sans compromettre la chose publique, l'époque précise de sa séparation, quelque zèle qu'elle mette à la rapprocher, et ne voulant laisser aucun doute sur la résolution où elle est de remplir le serment qu'elle a fait de remettre à la première législature le dépôt complet de la liberté publique et de la Constitution, croit donner à la nation une preuve nécessaire de son dévouement en suspendant pour quelques instants les opérations des électeurs qui sont déjà ou qui seront nommés par les assemblées primaires.

En conséquence, elle ordonne que les électeurs qui ont été ou qui seront nommés par les assemblées primaires ne se réuniront pas, et surseoiront aux nominations auxquelles il devait être procédé d'après la loi du 29 mai, jusqu'au jour qui sera déterminé par un décret de l'Assemblée nationale.

## 5° NOUVELLE CONVOCATION

### LOI DU 5 AOUT 1791, SANCTIONNÉE LE 8 AOUT

L'Assemblée nationale décrète qu'elle lève la suspension portée par le décret du 24 juin dernier, et qu'en conséquence les assemblées électorales seront incessamment convoquées dans tous les départements du royaume pour nommer les députés au Corps législatif, à compter du 25 août présent

mois, jusqu'au 5 septembre prochain ; décrète en outre que les députés nommés se rendront immédiatement à Paris, pour entrer en fonctions le jour qui sera fixé par un décret.

## 6° DÉCRET DU 25 SEPTEMBRE 1791

L'Assemblée nationale décrète que les députés à la première législature se réuniront le 1er octobre prochain dans la salle de l'Assemblée nationale et qu'il y sera procédé à l'appel.

# CHAPITRE II

## PERSONNEL, COMITÉS, BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

L'Assemblée constituante ayant décrété que ses membres ne pourraient être élus à la législature qui devait lui succéder, le personnel de l'Assemblée législative est entièrement nouveau. Si l'on excepte Condorcet et Lacépède, ou Brissot et Fauchet qui s'étaient fait connaître depuis 1789, ceux-là mêmes qui devaient acquérir bientôt une célébrité historique, comme Carnot et Vergniaud, comme Prieur (de la Côte-d'Or) et Robert Lindet, ou comme Cambon et Isnard, arrivaient à la Législative absolument ignorés du public.

La Constituante avait excepté de la non-rééligibilité, les députés ou suppléants n'ayant pas siégé. Trente-cinq personnages appartenant à cette catégorie avaient été nommés, soit députés, soit suppléants, à la Législative. En voici la liste :

1. Allut (Antoine), nommé par le Tiers état de Montpellier, en vue d'une seconde députation qui ne fut pas accordée.
2. Arena (Barthélemy), suppléant élu par le Tiers état de la Corse.
3. Blanc Gilli (Mathieu), suppléant irrégulièrement élu, en mai 1790, par les citoyens actifs de Marseille.
4. Bodinier (Jean-Julien), suppléant du Tiers état de Rennes.

5. Boscary (Jean-Marie), suppléant du Tiers état de Paris-ville.
6. Boullenger (Louis-Charles-Alexandre), suppléant du Tiers Rouen-ville.
7. Cambon (Pierre-Joseph), élu par le Tiers état de Montpellier, en vue d'une seconde députation qui ne fut pas accordée.
8. Cuel (François), suppléant du Tiers de Clermont-Ferrand.
9. Dequeux de Beauval (Jean-Baptiste-Charles), suppléant du Tiers état d'Abbeville. — *Suppléant.*
10. François [de Neufchateau] (Nicolas-Louis), suppléant du Tiers état de Toul.
11. Garran de Coulon (Jean-Philippe), suppléant du Tiers Paris-ville.
12. Gaultier (Jean-Baptiste), suppléant du clergé du diocèse de Saint-Malo. — *Suppléant.*
13. Ille (François), suppléant du Tiers de Couserans.
14. Ingrand (Pierre-François), suppléant du Tiers de Chatellerault.
15. Jaucourt (François-Arnail de), suppléant de la noblesse, Paris hors les murs ; il a refusé cette suppléance.
16. Lacretelle (Pierre-Louis), suppléant du Tiers, Paris-ville.
17. Le Gressier Bellanoy (François-Joseph-Alexis), suppléant du Tiers de Boulogne.
18. Lucy (Adrien-Jean-Alexandre), suppléant du Tiers, Paris hors les murs.
19. Navier (Claude-Bernard), suppléant du Tiers de Dijon ; il a refusé la suppléance.
20. Paillet (Jean-Joseph), élu suppléant dans l'assemblée convoquée à Verdun, sans distinction d'ordres, le 12 décembre 1789.
21. Piquefeu de Bermon (Pierre-Guillaume-Jean-Baptiste), suppléant du Tiers de Rouen. — *Suppléant.*
22. Pourtier-Larnaud (Jean-Jacques), suppléant du Tiers de Lons-le-Saunier. — *Suppléant.*
23. Philibert (Thomas), suppléant du Tiers état d'Aix.
24. Raffin (Jean), suppléant du Tiers de Forcalquier.
25. Rameau (Jean-Baptiste-François), suppléant du Tiers d'Auxerre.
26. Ruamps (Pierre-Charles), suppléant du Tiers de La Rochelle.
27. Ruet (Gilbert), suppléant du Tiers de Moulins.

28. Sautereau (Jean), suppléant du Tiers de Saint-Pierre-le-Moutier.
29. Sevene (Jean-Raymond), suppléant du Tiers de Mende.
30. Siau (François-Antoine-Léonard), élu député titulaire du Tiers de Perpignan, il a refusé la députation.
31. Teallier (Claude-Étienne), suppléant du Tiers de Riom.
32. Thevenet (Jean), suppléant du Tiers de Lyon.
33. Tillionbois de Valleüil (Thomas-François), suppléant du Tiers de Châteauneuf-en-Thymerais.
34. Vacher (Jean-Baptiste-Louis), suppléant du Tiers de Villeneuve-de-Berg.
35. Vosgien (Donat), suppléant du Tiers de Mirecourt.

Le clergé constitutionnel comptait à la Législative dix évêques :

1. Font (*Ariège*).
2. Fauchet (*Calvados*).
3. Torné (*Cher*).
4. Pontard (*Dordogne*).
5. Huguet (*Creuse*).
6. Le Coz (*Ille-et-Vilaine*).
7. Le Fessier (*Orne*).
8. Lamourette (*Rhône-et-Loire*).
9. Desbois (*Somme*).
10. Gay-Vernon (*Haute-Vienne*).

Trois vicaires épiscopaux :

1. Audrein (*Morbihan*).
2. Chabot (*Loir-et-Cher*).
3. Gaudin (*Vendée*).

Treize prêtres ou moines :

1. Vayron (*Cantal*).
2. Rever (*Eure*).
3. Ichon, oratorien (*Gers*).
4. Lacombe (*Gironde*).
5. Champion (*Jura*).
6. Paganel (*Lot-et-Garonne*).
7. Coupé (*Oise*).

8. Mulot, ex-chanoine (*Paris*).
9. De Moy, curé de Saint-Laurent (*Paris*).
10. Gibergues (*Puy-de-Dôme*).
11. Bassal, ex-missionnaire (*Seine-et-Oise*).
12. Musset (*Vendée*).
13. Dupont, ex-prêtre de la doctrine chrétienne (*Indre-et-Loire*).

Et comme suppléants, trois vicaires épiscopaux :

1. Le Blanc (*Nièvre*).
2. Lanneau (*Saône-et-Loire*).
3. Gaultier (*Côtes-du-Nord*).

Neuf prêtres :

1. Bertrand (*Basses-Alpes*).
2. Lissoir (*Ardennes*).
3. Bourdens (*Gers*).
4. Boursin (*Manche*).
5. Billerey (*Haute-Saône*).
6. Ruault, ex-bénédictin, curé d'Yvetot (*Seine-Inférieure*).
7. Pocholle, ex-oratorien (*Seine-Inférieure*).
8. Teissonnières (*Tarn*).
9. Guillory (*Vienne*).

Deux ministres protestants siégèrent à la Législative :

1. Jay (*Gironde*).
2. Lasource (*Tarn*).

L'armée de terre était largement représentée à l'Assemblée législative.

Il y avait quatre maréchaux de camp :

1. Descrots d'Estrées (*Allier*).
2. Dumas (*Seine-et-Oise*).
3. Gouvion (*Paris*).
4. Dupuy Montbrun (*Lot*).

Trois colonels :

1. Jaucourt, colonel de dragons (*Seine-et-Marne*).

2. Du Petit Bois, colonel de dragons (*Ille-et-Vilaine*).
3. Lameth (Théodore), colonel du 7e régiment de cavalerie (*Jura*).

Trois lieutenants-colonels :

1. Crublier d'Obterre, du génie (*Indre*).
2. Belot, lieutenant-colonel de dragons (*Aude*).
3. Roux Fazillac, lieutenant-colonel de cavalerie (*Dordogne*).

Puis :

1. Briche, capitaine d'artillerie (*Bas-Rhin*).
2. Lacombe-Saint-Michel, capitaine d'artillerie (*Tarn*).
3. Despinassy, capitaine d'artillerie en congé (*Var*).
4. Levavasseur, capitaine d'artillerie en congé (*Seine-Inférieure*).
5. Calon, capitaine d'état-major (*Oise*).
6. Carnot-Feulint, du génie (*Pas-de-Calais*).
7. Carnot (Lazare), du génie (*Pas-de-Calais*).
8. Le Tourneur, du génie (*Manche*).
9. Prieur, du génie (*Côte-d'Or*).
10. Aubert Dubayet, capitaine d'infanterie (*Isère*).
11. Gasparin, capitaine d'infanterie (*Bouches-du-Rhône*).
12. Lacuée, capitaine d'infanterie (*Lot-et-Garonne*).
13. Girardin, ancien capitaine au régiment de Chartres (*Oise*).

Anciens gardes du corps :

1. Bellegarde (*Charente*).
2. Du Bois du Bais (*Calvados*).
3. Bonnet de Mautry, des chevau-légers de la garde du roi (*Calvados*).

Et encore :

1. Delmas, ancien lieutenant au régiment de Rodez (*Haute-Garonne*).
2. Raffin, ancien officier de cavalerie (*Basses-Alpes*).
3. Coustard, ancien mousquetaire (*Loire-Inférieure*).
4. Montaut, ancien mousquetaire (*Gers*).
5. Choudieu, qui servit quelque temps dans l'artillerie, et qui fut membre et souvent rapporteur du Comité militaire à la Législative (*Maine-et-Loire*).

6. Viennet, ancien officier du régiment du Languedoc (*Hérault*).
7. Blanchard, commissaire ordonnateur des guerres (*Pas-de-Calais*).

Par contre, la marine ne comptait que deux officiers :

1. Kersaint, capitaine de vaisseau (*Paris*).
2. Rouyer, ancien capitaine de brûlot (18 décembre 1782) (*Hérault*).

Et deux ingénieurs de la marine :

1. Niou (*Charente-Inférieure*).
2. Forfait (*Seine-Inférieure*).

Savants et professeurs :

1. Condorcet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (*Paris*).
2. Tenon, membre de l'Académie des sciences, de l'Académie de chirurgie, professeur au Collège de chirurgie (*Seine-et-Oise*).
3. Broussonet, associé ordinaire de l'Académie des sciences, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture (*Paris*).
4. Rougier de la Bergerie, membre de la Société d'agriculture (*Yonne*).
5. Lacépède, professeur, garde et sous-démonstrateur des cabinets pour l'Histoire naturelle au Jardin royal des Plantes (*Paris*).
6. Guyton-Morveau, chimiste, chancelier de l'Académie de Dijon (*Côte-d'Or*).
7. Arbogast, professeur de mathématiques, recteur de l'Université de Strasbourg (*Bas-Rhin*).
8. Allard, professeur de droit à Poitiers (*Vienne*).
9. Lejosne, professeur de droit à Douai (*Nord*).
10. Dusaulx, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (*Paris*).
11. De Pastoret, associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (*Paris*).
12. Koch, professeur d'histoire à l'Université de Strasbourg (*Bas-Rhin*).

L'Assemblée législative comptait vingt-huit médecins parmi ses membres :

1. Bagot (*Côtes-du-Nord*).
2. Baudot (*Saône-et-Loire*).
3. Beauvais (*Paris*).
4. Bo (*Aveyron*).
5. Bouestard (*Finistère*).
6. Bret (*Puy-de-Dôme*).
7. Broussonet (*Paris*).
8. Cledel (*Lot*).
9. Deperet (*Haute-Vienne*).
10. Du Bouchet (*Rhône-et-Loire*).
11. Duhem (*Nord*).
12. Faye-Lachèze (*Corrèze*).
13. Gastellier (*Loiret*).
14. Gaulmin (*Allier*).
15. Germignac (*Corrèze*).
16. Jard Panvillier (*Deux-Sèvres*).
17. Lacoste (*Dordogne*).
18. Lucat (*Landes*).
19. Paigis (*Mayenne*).
20. Ramond (*Paris*).
21. Roubaud (François-Yves) (*Var*).
22. Roubaud (Jean-Louis) (*Var*).
23. Sablière Lacondamine (*Isère*).
24. Siblot (*Haute-Saône*).
25. Taillefer (*Dordogne*).
26. Tenon (*Paris*).
27. Terrède (*Orne*).
28. Valdruche (*Haute-Marne*).

Nous renonçons à faire le compte des hommes de loi qui, à la Législative, étaient fort nombreux, ainsi que les cultivateurs. Cette dernière qualification paraissait être de mode à l'époque, et les plus riches propriétaires fonciers se plaisaient à s'en revêtir.

## COMITÉS

Les Comités de l'Assemblée législative ont été établis dans les séances des 13, 14 et 15 octobre 1791. Le procès-verbal de cette dernière séance est suivi du règlement de l'Assemblée et de l'énumération des Comités ainsi que du nombre des membres qui devaient en faire partie. Ce règlement tel qu'il est annexé au procès-verbal est bien plus complet et plus exact qu'un tirage à part (16 pages in-8), qui mentionne simplement que les membres des Comités seraient élus au scrutin par listes dans les bureaux, sans énumérer ces Comités ni le nombre des membres qui doivent les composer. C'est donc d'après le règlement annexé au procès-verbal que nous allons en donner la liste.

Primitivement ils étaient au nombre de vingt-trois :

| | | |
|---|---|---|
| 1. Comité de division . . . . . . . . . . . . . | 24 | membres. |
| 2. Comité de législation civile et criminelle. | 48 | — |
| 3. Comité de liquidation . . . . . . . . . . . | 24 | — |
| 4. Comité de l'examen des comptes . . . . . | 24 | — |
| 5. Comité des dépenses publiques . . . . . . | 24 | — |
| 6. Comité des assignats et monnaies. . . . . | 24 | — |
| 7. Comité des contributions publiques. . . . | 24 | — |
| 8. Comité de la trésorerie nationale . . . . . | 12 | — |
| 9. Comité de la dette publique . . . . . . . . | 24 | — |
| 10. Comité d'agriculture . . . . . . . . . . . . | 24 | — |
| 11. Comité du commerce, arts et manufactures | 24 | — |
| 12. Comité de féodalité . . . . . . . . . . . . | 12 | — |
| 13. Comité militaire . . . . . . . . . . . . . . | 24 | — |
| 14. Comité de la marine . . . . . . . . . . . . | 24 | — |
| 15. Comité des domaines . . . . . . . . . . . | 24 | |
| 16. Comité diplomatique. . . . . . . . . . . . | 12 | |
| 17. Comité colonial. . . . . . . . . . . . . . . . | 12 | — |
| 18. Comité des secours publics . . . . . . . . | 24 | — |
| 19. Comité de l'instruction publique . . . . . | 24 | — |
| 20. Comité des pétitions (1) . . . . . . . . . . | 24 | — |

(1) Ce Comité n'est pas indiqué dans l'Almanach royal de 1792.

21. Comité des décrets . . . . . . . . . . . . . . 12 membres.
22. Comité des inspecteurs de la salle (mandats) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 6
23. Comité des inspecteurs des bureaux et de l'imprimerie . . . . . . . . . . . . . . . . 12

Telle était l'organisation première des Comités ; mais bientôt diverses modifications furent adoptées. D'abord les deux Comités des inspecteurs furent fondus en un seul et le nombre de ses membres fixé à 12.

Le 7 novembre fut établi le Comité des lettres de cachet ; mais c'est seulement dans la séance du 29 novembre que, sur l'observation d'un membre, que le procès-verbal de la séance du 7 ne mentionnait point le décret établissant ce Comité, il en fut fait mention en même temps que les noms des quatre membres qui le composaient, à savoir :

Ch. Duval.
Dougois (imprimé par erreur Bourgeois).
Rever.
Morel (de la Marne).

Une modification bien plus importante fut décrétée le 5 décembre. Les quatre Comités : des dépenses publiques, des contributions publiques, de la dette publique et de la trésorerie nationale, furent fondus en deux Comités : de l'ordinaire des finances et de l'extraordinaire des finances. Le premier fut chargé de la surveillance de la caisse de la trésorerie nationale, de tout ce qui a rapport aux contributions publiques et la fixation des dépenses. Le second fut chargé, indépendamment de la caisse de l'extraordinaire, de l'examen des états de recette et dépense de cette caisse, des états concernant les ventes, régies et emplois des biens nationaux, des difficultés qui pourraient naître à l'occasion de l'aliénation de ces biens et de leur revendication par des tiers. Chacun de ces deux Comités devait se composer de 24 membres.

Un autre Comité, qui devait jouer un rôle considérable dans les événements de 1792, fut créé le 25 novembre. C'est le Comité de surveillance, précurseur du Comité de sûreté générale de la Convention. Le décret définitif porte : « L'Assemblée nationale décrète qu'il sera formé un Comité de surveillance, lequel sera composé de 12 membres et sera renouvelé par moitié tous les trois mois. L'Assemblée a décrété, en outre, que le Comité de surveillance lui présentera incessamment un projet de décret sur les mesures définitives à prendre contre la conjuration des ennemis de la patrie ».

Le jour même l'Assemblée procéda, dans ses bureaux, à la nomination des membres qui devaient le composer ; furent élus :

Grangeneuve.
Isnard.
Merlin (de Thionville).
Basire.
Fauchet.
Goupilleau.
Lacretelle.
Chabot.
Quinette.
Le Cointre.
Jagot.
Chaufton.

*Suppléants :*

Daverhoult.
Montaut.
Antonelle.
Ruhl.
Thuriot.

Lacretelle ayant refusé, ainsi que Daverhoult, premier suppléant, Montaut compléta le nombre de douze membres de ce Comité.

Donc définitivement, après réduction de quatre Comités des finances à deux et des deux Comités des inspecteurs en un, et par suite de la création des Comités des lettres de cachet et de surveillance, il y eut à l'Assemblée législative vingt-deux Comités.

Les fréquents changements, dans ces Comités, par suite d'option ou de démission, ou de renouvellement ne nous permettent pas de donner une liste exacte des membres

qui les composaient. Toutefois, voici les principaux membres de chaque Comité.

*Agriculture :* Broussonet, Rougier de la Bergerie, Lequinio.

*Assignats et monnaies :* Prieur, Montaut, Desilles, Dorizy.

*Colonial :* Vergniaud, Despinassy, Levavasseur. Ces deux derniers avaient servi dans les colonies.

*Commerce :* Monneron, Boscary, Vanhœnacker.

*Décrets :* Dameron, Bordas, Pontard.

*Diplomatique :* Koch, Ruhl, Briche, Schirmer, députés des deux départements du Rhin; Brissot, Gensonné, Jaucourt.

*Division :* Gaston, Golzart, Descamps.

*Domaines :* Torné, Piorry, Le Vasseur (Meurthe).

*Examen des comptes :* Chedaneau, Borie, Isnard.

*Féodalité :* Brival, Frécine, Guimberteau.

*Instruction publique :* Carnot aîné, Arbogast, Condorcet, Lacépède, Romme, Roux-Fazillac, Audrein, Fauchet, Quatremère, Pastoret.

*Liquidation :* Faye, Jard Panvillier, Delaporte, Ramel.

*Marine :* Niou, Forfait, Albitte, Omer Granet, Rouyer.

*Militaire :* Carnot Feulint, Soubrany, Bellegarde, Lacombe Saint-Michel, Choudieu, Dumas, Lacuée, Gasparin, Gouvion, Du Petit Bois, Descrots d'Estrées.

*Secours publics :* Desbois, Maignet, Beauvais, Bo, Tenon, Siblot.

*Pétitions :* Taillefer, Antonelle, Saladin.

*Finances ordinaire et extraordinaire :* Cambon, Delaunay, Guyton-Morveau, Ch. Lambert, Lomont, Richard, Mallarmé, Albert.

*Législation :* Garran-Coulon, Gohier, Guadet, Laloy, Hérault de Séchelles, Couthon, Muraire, Azema, Lamarque, François (de Neufchâteau), de Verneilh-Puyraseau, Corbel, Navier.

*Inspecteurs de la salle :* Calon, Basire, Chaudron-Roussau.

Ajoutons que, d'après le règlement, on ne pouvait faire partie que d'un seul Comité.

## BUREAU

### PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS

Le premier paragraphe du premier chapitre du règlement (que l'Assemblée acheva de voter le 18 octobre 1791) porte : « Il y aura un président, un vice-président et six secrétaires ». Le paragraphe 5 du même chapitre porte : « En l'absence du président, le vice-président le remplacera dans les mêmes fonctions ». Et le tirage à part du règlement donne la version suivante du même paragraphe : « En l'absence du président, son prédécesseur le remplacera dans les mêmes fonctions ». On voit la différence des deux textes, mais en réalité l'un et l'autre de ces deux textes étaient appliqués, notamment dans la séance du 10 août où le fauteuil présidentiel fut occupé par plusieurs anciens présidents. Le président et le vice-président étaient nommés pour quinze jours ; le président sortant ne pouvait être réélu que dans une autre quinzaine ; il n'était pas rééligible immédiatement. A part les deux premières quinzaines de la session, le vice-président n'était élu que deux, trois jours au plus, après l'élection du président. Voici la liste des présidents et des vice-présidents :

1791

1er octobre. L'Assemblée est présidée par Batault, doyen d'âge.

| PRÉSIDENTS | | VICE-PRÉSIDENTS | |
|---|---|---|---|
| 3 oct. | Pastoret. | | Ducastel. |
| 17 — | Ducastel. | | Vergniaud. |
| 30 — | Vergniaud. | [illegible] nov. | Viennot-Vaublanc. |
| 15 nov. | Viennot-Vaublanc. | 16 — | Lacépède. |
| 28 — | Lacépède. | 30 — | Lemontey. |
| 10 déc. | Lemontey. | 20 déc. | François de Neufchateau. |
| 26 — | François (de Neufchateau). | 28 — | Daverhoult. |

1792

| PRÉSIDENTS | | VICE-PRÉSIDENTS | |
|---|---|---|---|
| 8 janv. | Daverhoult. | 10 janv. | Guadet. |
| 22 — | Guadet. | 25 — | Condorcet. |
| 7 févr. | Condorcet. | 8 févr. | Dumas. |
| 19 — | Dumas. | 21 — | Guyton-Morveau. |
| 4 mars. | Guyton-Morveau. | 5 mars. | Gensonné. |
| 19 — | Gensonné. | 19 — | Dorizy. |
| 2 avril. | Dorizy. | 5 avril. | Bigot de Préameneu. |
| 15 — | Bigot de Préameneu. | 18 — | Lacuée. |
| 29 — | Lacuée. | 1er mai. | Muraire. |
| 13 mai. | Muraire. | 16 — | Tardiveau. |
| 27 — | Tardiveau. | 29 — | Français. |
| 10 juin. | Français. | 13 juin. | Girardin. |
| 24 — | Girardin. | 27 — | Aubert-Dubayet. |
| 8 juill. | Aubert Dubayet. | 10 juill. | Delacroix. |
| 22 — | Laffon-Ladebat. | 26 — | Merlet. |
| 7 août. | Merlet. | 10 août. | Delacroix. |
| 20 — | Delacroix. | 20 — | Hérault de Séchelles. |
| 2 sept. | Hérault de Séchelles. | 5 sept. | Cambon. |
| 16 — | Cambon. | 17 — | Thuriot. |

Dans la séance du 10 août le fauteuil présidentiel fut successivement occupé par Vergniaud, Guadet, Gensonné, Muraire, et dans la séance de nuit par Tardiveau, par Condorcet, et enfin par Merlet, président en titre, qui n'avait pas paru à l'Assemblée dans la journée.

On remarquera aussi que Delacroix, contrairement aux précédents, ne passa point à la présidence en juillet ; réélu vice-président le 10 août par 332 voix sur 440 votants, dix jours après il passa à la présidence.

## SECRÉTAIRES

Le paragraphe 8 du chapitre Ier du règlement porte : « On procédera dans les bureaux à l'élection des secrétaires par un seul scrutin de liste simple à la pluralité

relative, et le recensement des scrutins des bureaux se fera comme il est dit ci-dessus pour l'élection des président et vice-président. »

Paragraphe 10 : « La moitié des secrétaires sera changée et remplacée tous les quinze jours ; on décidera au sort quels seront les premiers remplacés, et ensuite ce sera les plus anciens en fonctions ».

Enfin le paragraphe 11 spécifie que les secrétaires ne pourront être nommés à aucune députation pendant leur exercice.

Voici la liste des secrétaires :

| | | |
|---|---|---|
| 1791. | 1er octobre . . . | Dumolard, Voisard, } provisoires. |
| — | 3 octobre. . . . | François [de Neufchateau], Garran-Coulon. Cerutti. Lacépède. Condorcet. Guyton-Morveau (1). |
| — | 18 octobre. . . . | Viennot-Vaublanc. Hérault de Séchelles. Brissot. |
| — | 3 novembre. . . | Lémontey. Isnard. Torné. Couthon (2). |
| — | 16 novembre. . . | Guadet. Lacretelle. |
| — | 2 décembre. . . | Grangeneuve. Thuriot. Gensonné. Fauchet. |
| — | 13 décembre. . . | Jaucourt. Ramond. |

(1) Les trois premiers secrétaires sortants furent : François (de Neufchateau), Garran-Coulon et Cerutti.

(2) Le 3 novembre on a nommé quatre secrétaires, parce que, en dehors des trois secrétaires sortants, une quatrième vacance s'est produite par la nomination de Viennot-Vaublanc à la vice-présidence. Aussi au suivant renouvellement, on n'en a nommé que deux.

| | |
|---|---|
| 1791. 27 décembre. . . . | Dumas.<br>Dorizy.<br>Lacuée.<br>Lasource (1). |
| 1792. 10 janvier . . . . | Antonelle.<br>Broussonet.<br>Girardin |
| — 15 janvier . . . . | Delacroix.<br>Delmas.<br>Lamarque. |
| — 8 février. . . . . | Carlier.<br>Aubert-Dubayet.<br>Ducos. |
| — 20 février . . . . | Muraire.<br>Quatremère de Quincy.<br>Bigot de Préameneu. |
| — 5 mars. . . . . . | Mouysset.<br>Becquey.<br>Gorguereau. |
| — 22 mars. . . . . . | Tardiveau.<br>De Bry (Jean).<br>Laffon-Ladebat. |
| — 6 avril. . . . . . | Mailhe.<br>Tarbé.<br>Lagrevol. |
| — 19 avril. . . . . . | Dumolard<br>Saladin.<br>Bréard. |
| — 3 mai . . . . . . | Français [de Nantes].<br>Juery.<br>Granet (du Var). |
| — 16 mai . . . . . . | Beugnot.<br>Crublier d'Obterre.<br>Fressenel. |
| — 29 mai . . . . . . | Rougier de La Bergerie.<br>Merlet.<br>Cambon. |

(1) Dans la séance du 27 décembre un membre a demandé que, par rapport aux secrétaires, l'ordre des nominations soit rétabli ; qu'en conséquence celui des quatre nouveaux secrétaires qui se trouvera avoir eu le moins de voix quittât le bureau après quinze jours. La proposition a été adoptée. Ce secrétaire fut Lasource, qui ne resta en fonctions que quinze jours.

| | |
|---|---|
| 1792. 15 juin. . . . . . | Gohier.<br>Quinette.<br>Delaunay (d'Angers). |
| — 29 juin. . . . . . | Vincens.<br>Dalmas.<br>Rouyer. |
| — 11 juillet. . . . . | Tronchon<br>Blanchard.<br>Cailhasson. |
| — 27 juillet. . . . . | Lecointe-Puyraveau.<br>Crestin.<br>Goujon. |
| — 10 août. . . . . . | Delaporte.<br>Sedillez.<br>Aréna.<br>Romme.<br>Gamon.<br>Marant.<br>Choudieu (1). |
| — 21 août. . . . . . | Albitte, Basire, Gossuin, Duhem, secrétaires titulaires.<br>Lejosne, Chabot, Masuyer, Dusaulx, Merlin, secrétaires suppléants. |
| — 6 septembre. . . | Tartanac.<br>Goupilleau [de Montaigu].<br>Lejosne.<br>Fillassier.<br>Lequinio.<br>Henry-Larivière. |
| — 14 septembre . . | Louvet (Florent). |
| 18 septembre . . | Benoiston.<br>Haussmann.<br>Marbot.<br>Borie. |

(1) Ces secrétaires furent nommés dans la séance de nuit, et leur nombre porté à dix par suite du surcroît de travail. Depuis on paraît s'être départi de toute règle dans la nomination des secrétaires, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus.

# CHAPITRE III

## LISTE DES DÉPUTÉS ET SUPPLÉANTS

## A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

PAR DÉPARTEMENTS

### AIN

*Assemblée électorale présidée par Mollet, homme de loi, membre du directoire du district de Belley.*

6 DÉPUTÉS

1. Rubat (Antide), juge au tribunal du district de Belley.
2. Regnier (Jacques), procureur syndic du district de Trévoux.
3. Deydier (Etienne), notaire à Pont-de-Vaux.
4. Riboud (Thomas-Philibert), procureur général syndic du département.
5. Jagot (Grégoire-Marie), juge de paix de Nantua.
6. Girod (Jean-Louis), membre de l'administration du district de Gex.

2 SUPPLÉANTS

1. Bochard (Charles-Aimé), membre du directoire du département.

2. Vaulpré (Jean-Marie), médecin, adjoint au directoire du département.

## AISNE

*Assemblée électorale présidée par J. De Bry, administrateur du département.*

12 DÉPUTÉS

1. Belin (Jean-François), cultivateur à Guise.
2. Loysel (Pierre), vice-président du département, domicilié à Saint-Gobain.
3. Ducreux (Guillaume), administrateur du département.
4. Fiquet (Jean-Jacques), procureur syndic du district de Soissons.
5. Fache (Jean-Etienne), juge de paix à Château-Thierry.
6. Lobjoy (François), maire de Colligis.
7. De Bry (Jean-Antoine-Joseph), administrateur du département.
8. Carlier (Prosper-Hyacinthe), président du tribunal du district de Chauny.
9. Joly [aîné] (Louis-Jean-Samuel), négociant à Saint-Quentin.
10. Quinette (Nicolas-Marie), administrateur du département.
11. Prudhomme (François-Louis-Jérôme), juge de paix à Rosay.
12. Bernier (Louis-François), cultivateur à Passy-en-Valois.

4 SUPPLÉANTS

1. Beffroy (Louis-Etienne), administrateur du département, domicilié à Chevrigny.

2. Hébert (Jean-Baptiste-Louis), commandant la garde nationale à Chauny.
3. Paulet (Gaspard), négociant à Saint-Quentin.
4. Sutil [le jeune] (Pierre-François), officier municipal à Château-Thierry.

## ALLIER

*Assemblée électorale présidée par Jouffret, procureur général syndic du département.*

7 DÉPUTÉS

1. Jouffret (Pierre-Antoine), procureur général syndic du département.
2. Douyet (Etienne), administrateur du directoire du département.
3. Hennequin (Joseph), maire de Gannat.
4. Ruet (Gilbert), administrateur du département. — *Suppl. à la Const.*
5. Gaulmin (Gilbert-François), médecin, maire de Montmarault.
6. Boisrot-Delacour fils (Jacques), juge au tribunal du district de Montluçon.
7. D'Estrées (François-Bernard Descrots), grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, maréchal de camp, électeur du Donjon.

3 SUPPLÉANTS

1. Bontoux (Joseph), maire de Saint-Pourçain, chevalier de Saint-Louis.
2. De Favière (Jean-François), maire de Montluçon.
3. De Saint-Quentin de Maltière (Gaspard), président du district de Cusset.

## ALPES (BASSES-)

*Assemblée électorale présidée par François-Charles Bouche, administrateur du directoire du département.*

6 DÉPUTÉS

1. Raffin (Jean), ancien officier de cavalerie, électeur. — *Suppl. à la Const.*
2. Chauvet (Pierre-Antoine), procureur général syndic du département.
3. Pinchenat (André), administrateur du département.
4. Juglar (Henri), administrateur du directoire du département.
5. Bouche (François-Charles), administrateur du directoire du département.
6. Dherbez-Latour (Pierre-Jacques), administrateur du département.

2 SUPPLÉANTS

1. Beausset (Sixte), notaire, juge de paix à Quinson.
2. Bertrand (Bernard), curé de Reynier.

## ALPES (HAUTES-)

*Assemblée électorale présidée par Labastie fils, procureur de la commune de Gap.*

5 DÉPUTÉS

1. Amat (Claude-Siméon), administrateur du département.
2. Ferrus (Guillaume), maire de Briançon.
3. Dougois (Joseph), procureur syndic du district d'Embrun.

4. Labastie (Jean-Jacques), président du tribunal criminel.
5. Faure (Pierre-François), administrateur du département.

2 SUPPLÉANTS

1. Izoard (Jean-François-Auguste), homme de loi à Embrun.
2. Morgan (Etienne-Alexandre), homme de loi à Serres.

## ARDÈCHE

*Assemblée électorale présidée par Dalmas, procureur général syndic du département.*

7 DÉPUTÉS

1. Dalmas (Joseph-Benoît), procureur général syndic du département.
2. Bastide (Jean-François), administrateur du département.
3. Soubeyran Saint-Prix (Hector), administrateur du directoire du département.
4. Vacher (Jean-Baptiste-Louis), administrateur du directoire du département. — *Suppl. à la Const.*
5. Valladier (Paul), homme de loi à Vallon (1).
6. Fressenel (Claude-André), homme de loi à Annonay.
7. Dereboul (Nicolas), vice-président du directoire du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Gamon (François-Joseph), homme de loi à Antraigues.
2. Pailhon-Laribe (Joseph-Louis), juge de paix du canton de Saint-Etienne-de-Lugdarès.

(1) Valladier, absent de l'assemblée, offrit par lettre sa démission pour cause de santé; l'assemblée la refusa, espérant qu'il pourrait se rétablir et prendre part aux travaux de la Législative.

3. Villeneuve-Bosc (.....?), juge de paix du canton de Saint-Félicien.

## ARDENNES

*Assemblée électorale présidée par Nicolas Philbert, évêque du département, à Sedan.*

8 DÉPUTÉS

1. Golzart (Nicolas-Constant), procureur syndic du district de Granpré.
   Dehaye (.....?), procureur général syndic du département (1).
2. Pierrot (François) [notaire à Auvillers-les-Forges], membre du directoire du département.
3. Daverhoult (Jean-Antoine), membre du directoire du département.
4. D'Eliars (Augustin-Jacques) [juge au tribunal du district de Sedan].
5. Hureaux (Jean-Baptiste), juge de paix du district de Vouziers.
6. Bournel (Jean-François), administrateur du directoire du district de Rethel.
7. Damourette (Louis), cultivateur à Challerange, président de l'administration du département.
8. Baudin (Pierre-Charles-Louis), maire de Sedan.

3 SUPPLÉANTS

1. Desrousseaux (Joseph-Auguste), électeur, manufacturier de draps à Sedan.
2. Lissoir (Remacle), curé de Charleville.
3. Toupet (Dominique-Pierre), électeur, commandant la garde nationale de Givet.

(1) Dehaye refuse séance tenante.

## ARIÈGE

*Assemblée électorale présidée par Bernard Font, évêque du département.*

### 6 DÉPUTÉS

1. Font (Bernard), évêque du département.
2. Gaston (Raymond), juge de paix de Foix.
3. Ille (François), administrateur du département. — *Suppl. à la Const.*
4. Clauzel (Jean-Baptiste), maire de Lavelanet.
5. Caubère (Pierre), homme de loi à Saint-Girons.
6. Calvet (Jean-Jacques).

### 2 SUPPLÉANTS

1. Espert (Jean), membre du directoire du district de Mirepoix.
2. Trinqué (Cyprien), médecin, vice-président du directoire du district de Saint-Girons.

## AUBE

*Assemblée électorale présidée par Nicolas-Louis Legouest, procureur syndic du district de Bar-sur-Seine.*

### 9 DÉPUTÉS

1. Courtois (Edme-Bonaventure), receveur du district d'Arcis-sur-Aube.
2. Maizières (Toussaint), juge de paix du canton de Couvignon.
3. Chaponnet (Nicolas), administrateur du département.
4. Regnault-Beaucaron (Jacques-Edme), juge au tribunal d'Ervy.

5. Robin (Louis-Antonin), marchand voiturier par eau, domicilié à Nogent-sur-Seine.
6. Sissous (Pierre-Louis), juge au tribunal de Troyes.
7. Beugnot (Jacques-Claude), procureur général syndic du département.
8. Hugot (Nicolas), juge au tribunal de Bar-sur-Seine.
9. Perrin (Pierre-Nicolas), maire de Troyes.

3 SUPPLÉANTS

1. Huguenin (Alexis) [secrétaire du district d'Ervy].
2. Geslin (Charles-Théodore) [administrateur du département].
3. Guerrapain (Claude-Thomas) [procureur syndic du district d'Arcis-sur-Aube].

## AUDE

*Assemblée électorale présidée par Causse, électeur à Narbonne, administrateur du département.*

8 DÉPUTÉS

1. Azema (Michel), administrateur du département.
2. Fabre (Gabriel-Jacques-François-Maurice), président de l'administration du département.
3. Destrem (Hugues), électeur de canton de Fanjeaux, négociant, administrateur du département.
4. Lasalle (Isidore), négociant en drap à Chalabre.
5. Belot (Joseph), ancien lieutenant-colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, administrateur du département.
6. Causse (Guillaume-Jacques-Pascal), négociant à Narbonne, administrateur du département.
7. Ribes (Raymond), membre du directoire du département.
8. Solomiac (François), homme de loi à Lagrasse, membre du directoire du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Soulier (Jean-Jacques), électeur à Castelnaudary.
2. Révial (Thomas-Gaudens), ancien capitaine d'infanterie, électeur à Narbonne.
3. Andrieu (Martin), homme de loi, électeur à Limoux.

## AVEYRON

*Assemblée électorale présidée par Claude Deberthier, évêque du département.*

9 DÉPUTÉS

1. Constans-Saint-Estève (Jean-Jacques), administrateur du directoire du département.
2. Bosc (Etienne), juge au tribunal d'Espalion.
3. Bo (Jean-Baptiste-Jerôme), médecin à Mur-de-Barrez.
4. Nogaret (Pierre-Barthélemy-Joseph), membre du directoire du département.
5. Molinier (Jean-Antoine), membre du directoire du département.
6. Lortal (François), procureur général syndic du département.
7. Arssaud (Jean-François-Régis), maire de Rodez.
8. Pomiès (François), homme de loi à Saint-Antonin.
9. Bourzès (Durand-Louis), maire de Millau, chevalier de Saint-Louis.

3 SUPPLÉANTS

1. Valadier (Jean-François-Antoine), procureur de la commune de Villefranche.
2. Boyer (Jean-Athanase), homme de loi à Sauveterre, membre du directoire du département.
3. Labruyère (.....?), médecin, maire d'Aubin.

## BOUCHES-DU-RHONE (1)

*Assemblée électorale présidée par Antonelle, maire d'Arles.*

10 DÉPUTÉS

1. Martin (Etienne), surnommé le juste, maire de Marseille.
2. Antonelle (Pierre-Antoine), maire d'Arles.
3. Pellicot (Henri), membre du directoire du département.
4. Archier (Jean-Antoine), membre du directoire du département.
5. Granet (François-Omer), membre du directoire du département.
6. Espariat (Jean), président du tribunal du district d'Aix.
7. Mauche (Mathieu), juge de paix à Tarascon.
8. Blanc-Gilli (Mathieu), négociant. — *Suppl. à la Const.*
9. Lauze De Perret (Claude-Romain), électeur du canton d'Apt.
10. De Gasparin (Thomas-Augustin), capitaine au 2e régiment d'infanterie, ci-devant Picardie.

3 SUPPLÉANTS

1. Puech (Louis), maire de Martigues.
2. Pellissier (Denis-Marie), médecin à Saint-Remy.
3. Victor-Roux (Joseph), maire de Cassis.

(1) Le procès-verbal des opérations de l'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône aux Archives nationales se termine par l'élection de Gasparin, dixième et dernier député, le 4 septembre 1791. Le procès-verbal de l'élection des suppléants se trouve aux archives départementales des Bouches-du-Rhône ; Puech et Pellissier ont été élus, premier et deuxième suppléants, le 5 septembre, et Victor-Roux, troisième suppléant, le 6 septembre.

## CALVADOS

*Assemblée électorale présidée par Claude Fauchet, évêque du département.*

### 13 DÉPUTÉS

1. Fauchet (Claude), évêque du département.
2. Du Bois du Bais (Louis-Thibault), administrateur du département.
3. Leroy (François-Pierre), maire de Lisieux.
4. Henry-Larivière (Pierre-François-Joachim), homme de loi à Falaise.
5. Boutry (Louis-Guillaume), commissaire du roi, à Vire.
6. Lomont (Claude-Jean-Baptiste), administrateur du département.
7. Aveline (Jean-Baptiste), administrateur du directoire du département.
8. Bonnet de Mautry (Pierre-Louis), maire de Caen.
9. Anseaume (Louis-Michel), administrateur du département.
10. Vardon (Louis-Alexandre-Jacques), administrateur du directoire du département.
11. Castel (René-Richard-Louis), procureur-syndic du district de Vire.
12. Bretocq (Louis-Nicolas), administrateur du district de Saint-Etienne-la-Thillaye.
13. Leroy (Jean-François), administrateur du district de Bayeux.

### 5 SUPPLÉANTS

1. Violette (Thomas), administrateur du district de Caen.

2. Gasnel (.....?), négociant à Lisieux, administrateur du département.
3. Doulcet de Pontecoulant (Louis-Gustave), administrateur du département.
4. Morel et Morell (Marc-Antoine), commandant de la garde nationale de Falaise [de la commune d'Aubigny].
5. Piquefeu de Bermon (Pierre-Guillaume-Jean-Baptiste), négociant à Honfleur. — *Suppl. à la Const.*

## CANTAL

*Assemblée électorale présidée par Salvage, administrateur du directoire du district de Salers.*

### 8 DÉPUTÉS

1. Vayron (Pierre), prêtre, procureur-syndic du district de Saint-Flour.
2. Benoid (Jean-Joseph), administrateur du département.
3. Gros (Jean-Baptiste), homme de loi à Salers.
4. Guitard (Antoine-Joseph), président du département.
5. Henry (Pierre-Paul), administrateur du département.
6. Teillard (Jean-François-Bonaventure), vice-président du directoire du département.
7. Salvage (Jean-Félix-Augustin), homme de loi à Saint-Martin-Valmeroux, administrateur du directoire du district de Salers, président de l'assemblée électorale.
8. Perret (Jean-Baptiste), officier municipal d'Aurillac.

### 3 SUPPLÉANTS

1. Vacher (Charles), homme de loi, électeur du canton de Pléaux.

2. Jalinques (Jacques-Baptiste-Antoine-Benoit), juge de paix de Maurs.
3. Daude [de Cantoinet] (Durand), homme de loi.

## CHARENTE

*Assemblée électorale présidée par Albert Besson, ministre protestant, électeur du district de Cognac.*

### 9 DÉPUTÉS

1. Bellegarde (Antoine Dubois de), commandant la garde nationale d'Angoulême, chevalier de Saint-Louis.
2. Lafaye des Rabiers (François), procureur syndic du district de Barbezieux.
3. Lechelle (Pierre), commissaire du roi près le tribunal de La Rochefoucauld.
4. Blanchon (Jean-François), homme de loi, avoué au tribunal du district de Confolens.
5. Martin (Gabriel), juge au tribunal du district de Cognac.
6. Chedaneau (Augustin-Roland-Jean-André-Faustin), administrateur de l'hôpital de Ruffec.
7. Dumas-Champvalier (Jean-Louis), juge de paix de Champagne-Mouton.
8. Guimberteau (Jean), juge au tribunal du district d'Angoulême.
9. Chazaud (Jean-François-Simon), administrateur du directoire du district de Confolens.

### 3 SUPPLÉANTS

1. Lamotte-Duchambon (Étienne), maire de Mouthiers.
2. Maulde-Loisellerie (Pierre-Jacques), administrateur du district d'Angoulême.

3. Gaboriaud des Hublins (Pierre), administrateur du département.

## CHARENTE-INFÉRIEURE

*Assemblée électorale présidée par Delacoste, président du tribunal de La Rochelle.*

11 DÉPUTÉS

1. Bréard (Jean-Jacques), vice-président du directoire du département.
2. Delacoste (Jean-Aimé), président du tribunal du district de La Rochelle.
3. Bernard (André-Antoine), président du tribunal du district de Saintes.
4. Eschasseriaux aîné (Joseph), administrateur du département.
5. Ruamps (Pierre-Charles), cultivateur à Saint-Saturnin-des-Bois, membre du directoire du département. — *Suppl. à la Const.*
6. Jouneau (Jean-Joseph), administrateur du département, lieutenant de la gendarmerie nationale.
7. Merveilleux (Jacques), de Neré, administrateur du département.
8. Niou (Joseph), maire de Rochefort, ingénieur de la marine.
9. Dumoustier (Jean-Aubin), négociant à La Rochelle.
10. Riquet (Pierre-Augustin), d'Orignolles, membre du directoire du département.
11. Gilbert (Jean), homme de loi à Mirambeau.

4 SUPPLÉANTS

1. Dechézeaux (Pierre-Charles-Daniel-Gustave), négociant.
2. Lozeau (Paul-Augustin), négociant, procureur syndic du district de Marennes.

3. Eschasseriaux jeune (René), médecin, administrateur du district de Saintes.
4. Desgraves (Georges), négociant à Saint-Pierre d'Oleron.

## CHER

*Assemblée électorale présidée par Torné, évêque du département.*

6 DÉPUTÉS

1. Torné (Pierre-Athanase), évêque du département.
2. Sabathier (Pierre-Louis-André), notaire à Léré.
3. Foucher (Jacques), notaire à Aubigny, administrateur du département.
4. Fouquet (Louis-Antoine), procureur syndic du district de Saint-Amand.
5. Huguet (Pierre), administrateur du département.
6. Cartier-Saint-René (Charles-Louis-André), administrateur du directoire du département.

2 SUPPLÉANTS

1. Auclerc (Nicolas), procureur syndic du district de Chateaumeillant.
2. De Villentroys (Robert-Étienne), commissaire du roi près le tribunal de Vierzon.

## CORRÈZE

*Assemblée électorale présidée par Germignac, président du département.*

7 DÉPUTÉS

1. Germignac (Jacques-François), médecin, du lieu de Germignac, paroisse de Beyssac, président du département.

2. Brival (Jacques), procureur général syndic du département.
3. Borie (Jean), homme de loi à Saint-Basile, administrateur du directoire du département.
4. Chassagnac (Noël), homme de loi à Juillac, administrateur du département.
5. Faye-Lachèze (François-Pierre), médecin, électeur à Brive.
6. Marbot (Antoine), administrateur du directoire du département.
7. Bardon (Léonard), juge au tribunal du district de Tulle.

3 SUPPLÉANTS

1. Serre jeune (Jean-Baptiste-Henry), homme de loi, électeur à Brive.
2. Lacaze (Léonard-François), médecin à Neuvic, administrateur du département.
3. Penières (Jean-Augustin), homme de loi à Saint-Sylvain-d'Albois.

## CORSE

*Assemblée électorale présidée par le général Pascal Paoli.*

6 DÉPUTÉS

1. Léonetti (Félix-Antoine), commandant la garde nationale à Balogna.
2. Pietri [de Fozzano] (François-Marie).
3. Pozzo di Borgo (Charles-André), membre du directoire du département.
4. Boerio (Don Pierre-Jean-Thomas), président du tribunal de Corte.
5. Arena (Barthélemy), membre du directoire du département. — *Suppl. à la Const.*
6. Peraldi (Marius-Joseph), membre du conseil général du département.

2 SUPPLÉANTS.

1. Panatieri (Benoit-François), de Calvi, secrétaire général du département.
2. Regnier du Tillet (Henri-Marie), électeur de Bastia, commissaire de la marine.

## COTE-D'OR

*Assemblée électorale présidée par Bonnet [de Saulieu], administrateur du département.*

10 DÉPUTÉS

1. Navier (Claude-Bernard), juge au tribunal de cassation.
2. Prieur Duvernois (Claude-Antoine), officier du génie.
3. Oudot (Charles-François), commissaire du roi au tribunal de Beaune.
4. Gelot (Thomas-Antoine), administrateur du département.
5. Lambert (Charles), juge de paix du canton d'Autricourt, à Belan.
6. Béguin (Louis), administrateur du département, juge au tribunal du district de Semur.
7. De Martinecourt (Jean-Etienne), administrateur du district d'Is-sur-Tille.
8. Batault (Claude), président du tribunal du district d'Arnay-sur-Arroux.
9. Guyton-Morveau (Louis-Bernard), procureur général syndic du département.
10. Basire cadet (Claude), administrateur du district de Dijon.

4 SUPPLÉANTS

1. Guéneau (François), ancien officier de dragons, à Semur.

2. Opinel (Claude-François), maire d'Auxonne.
3. Marey jeune (Nicolas-Joseph), négociant à Nuits.
4. Edouard fils (Jean-Baptiste), négociant, citoyen de Puligny.

## COTES-DU-NORD

*Assemblée électorale présidée par Jean-Marie Jacob, évêque du département.*

### 8 DÉPUTÉS

1. Delaizire (François), propriétaire des forges de Vaublanc, membre du directoire du département.
2. Urvoi (Pierre-Anne-Marie), propriétaire, administrateur du département.
3. Derrien (Yves), cultivateur, administrateur du département.
4. Rivoallan (Jean-Marie), administrateur du directoire du département.
5. Digaultray (Jean-Baptiste), membre du directoire du district de Saint-Brieuc.
6. Glais de Bizoin (Olivier), négociant, maire de Merléac.
7. Bagot (Jean-Louis), médecin, maire de Saint-Brieuc.
8. Morand (Joseph-René), administrateur du directoire du département.

### 3 SUPPLÉANTS

1. Ruperou (Olivier), membre du directoire du département.
2. Gaultier (Jean-Baptiste), vicaire épiscopal. — *Suppl. à la Const.* (1).
3. Cadiou (François-Louis-Barthélemy), juge au tribunal du district de Lannion.

(1) M. Guiffrey, dans sa *Liste des conventionnels*, attribue par erreur cette suppléance à René-Claude Gaultier, commissaire national à Pontrieux.

## CREUSE

*Assemblée électorale présidée par Huguet, évêque du département.*

### 7 DÉPUTÉS

1. Voysin (Jean-Baptiste), procureur syndic du district de Guéret.
2. De Lafon de Braman (Claude), administrateur du directoire du département.
3. Cornudet des Chaumettes (Joseph), procureur syndic du district de Felletin.
4. Laumond (Antoine), administrateur du département.
5. Guyès (Jean-François), administrateur du district d'Aubusson.
6. Ballet fils (Jean), juge au tribunal d'Evaux.
7. Huguet (Marc-Antoine), évêque du département.

### 3 SUPPLÉANTS

1. Desaincthorent (Gabriel), procureur syndic du district de Boussac.
2. Chopy (René-Abdon), procureur syndic du district de la Souterraine.
3. Massonet (Bénigne-Joseph), commissaire du roi près le tribunal du district d'Evaux.

## DORDOGNE

*Assemblée électorale présidée par Pontard, évêque du département.*

### 10 DÉPUTÉS

1. Pontard (Pierre), évêque du département.
2. Taillefer (Jean-Guillaume), médecin et cultivateur, administrateur du district de Sarlat.

3. Pinet aîné (Jacques), administrateur du district de Bergerac.
4. De Verneilh-Puyraseau (Jean-Joseph), président du tribunal de Nontron.
5. Roux-Fazillac (Pierre), citoyen d'Excideuil.
6. Lacoste (Elie), médecin, administrateur du département.
7. Limousin (Jean), administrateur du département.
8. Delfau fils aîné (Guillaume), cultivateur à Grives.
9. Lamarque (François), juge au tribunal du district de Périgueux.
10. Beaupui (Nicolas-Michel-Pierre-Armand), chevalier de Saint-Louis, administrateur du directoire du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Limoges fils (Antoine), procureur syndic du district de Montignac.
2. Galaup aîné (Pierre-François), administrateur du département.
3. Saint-Rome (Jean-Baptiste Soulignac), homme de loi à Sarlat, administrateur du département.

## DOUBS

*Assemblée électorale présidée par Seguin, évêque du département.*

6 DÉPUTÉS

1. Bouvenot (Pierre), homme de loi, administrateur du département.
2. Monnot (Jacques-François-Charles), homme de loi, vice-président du directoire du département.
3. Besson (Alexandre), administrateur du directoire du département.
4. Michaud (Jean-Baptiste), administrateur du directoire du département.

5. Voisard fils (Jean-François), d'Indevillers, administrateur du département.
6. Vernerey (Charles-Baptiste-François), homme de loi, administrateur du directoire du département.

2 SUPPLÉANTS

1. Renaud (Jean-Baptiste-Antoine), homme de loi, administrateur du département.
2. Prudhon (Jean-Baptiste-Victor), juge au tribunal du district de Pontarlier.

## DROME

*Assemblée électorale présidée par Dochier, juge suppléant au tribunal de cassation.*

7 DÉPUTÉS

1. Fleury fils (Antoine-Hyacinthe), électeur à Romans, juge au tribunal du district de Romans.
2. Sauteyra (Pierre-Barthélemy), administrateur du district de Montélimart.
3. Ezingeard (Etienne), notaire, juge de paix de Saint-Jean-en-Royans.
4. Archinard (Jean-Pierre), négociant, membre du directoire du district de Crest.
5. Gaillard (Jean-Laurent-Fortunat), président du tribunal de Valence.
6. Lagier-Lacondamine (Jean-Bernard), procureur syndic du district de Dié.
7. Dochier (Jean-Baptiste), homme de loi, juge suppléant au tribunal de cassation, président de l'assemblée électorale.

3 SUPPLÉANTS

1. Auzias (Claude-Antoine), homme de loi à Mirabel, administrateur du département.

2. Jourdan fils (Louis-Antoine), électeur à Tain.
3. Jullien (Marc-Antoine), habitant du Bourg-de-Péage.

## EURE

*Assemblée électorale présidée par Robert Lindet, procureur syndic du district de Bernay.*

### 11 DÉPUTÉS

1. Lindet (Jean-Baptiste-Robert), procureur syndic du district de Bernay.
2. Delivet Saint-Mars (Jean-Jacques), procureur syndic du district d'Evreux.
3. Deschamps (Jean), administrateur du département.
4. Fossard (Jean-Baptiste), administrateur du directoire du département.
5. Rever (Marie-François-Gilles), curé de Conteville.
6. Legendre (Pierre-Nicolas-Chrysostôme), notaire à Hacqueville, administrateur du conseil général du département.
7. Hugau (Claude), chevalier de Saint-Louis, commandant en second de la garde nationale d'Evreux.
8. Duval (Pierre), administrateur du département.
9. Hébert (Louis-Joseph), chevalier de Saint-Louis, administrateur du département.
10. Langlois (Jean-Baptiste-Guillaume), négociant à Louviers, administrateur du département.
11. Pantin (Alexandre-Ambroise), cultivateur à Gaillardbois.

### 4 SUPPLÉANTS

1. Quéru (René-Antoine), président de l'administration du district de Verneuil.
2. Lebrun (Marie-Lucien), homme de loi, administrateur du directoire du département.

3. Du Roy (Jean-Michel), juge au tribunal du district de Bernay.
4. De Boisdenemetz (Alexandre), officier de marine, domicilié à Gautiers, district des Andelys.

## EURE-ET-LOIR

*Assemblée électorale présidée par Delacroix, membre du tribunal de cassation.*

9 DÉPUTÉS

1. Bellier du Chesnay (Alexandre-Claude), ancien maire de Chartres.
2. Claye (Etienne), laboureur à Bec, administrateur du département.
3. Tillionbois de Valleüil (Thomas-François), membre du directoire du département. — *Suppl. à la Const.*
4. Boucher (Louis-Jean-Baptiste), administrateur du directoire du département.
5. Giroust (Jacques-Charles), juge au tribunal du district de Nogent-le-Rotrou.
6. Amy (Louis-Thomas-Antoine), président du tribunal de Janville.
7. Delacroix (Jean-François), membre du tribunal de cassation, président de l'assemblée électorale.
8. Lefebvre (Jean-René), vice-procureur général syndic du département.
9. Léopold (René-Marie-Maximilien), vice-président du directoire du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Doussain (Jean-Jacques), laboureur à Flacey.
2. Coubré-Saint-Loup (... ?), officier municipal de Chartres.
3. Champignau (Charles-François-Brice), procureur syndic du district de Janville.

## FINISTÈRE

*Assemblée électorale présidée par Bouestard, administrateur du département.*

8 DÉPUTÉS

1. Bouestard (Jean-Jacques), médecin à Morlaix, administrateur du département.
2. Inizan (Yves), cultivateur, administrateur du district de Landerneau.
3. Cavellier (Blaise), commis au bureau de la marine, procureur de la commune de Brest.
4. Briand (Pierre), cultivateur, juge de paix de Briec.
5. Roujoux (Louis-Julien), commissaire du roi près le tribunal du district de Landerneau.
6. Allain-Launay (François-Marie), homme de loi, procureur syndic du district de Carhaix.
7. Bohan (Alain), juge au tribunal du district de Châteaulin.
8. Malassis (Romain-Nicolas), imprimeur de la marine, officier municipal de Brest.

3 SUPPLÉANTS

1. Bienvenu (Samson-Marie), maire de Quimperlé.
2. Marec (Pierre), secrétaire général du département.
3. Morvan (Olivier), administrateur du département.

## GARD

*Assemblée électorale présidée par Vigier-Sarrazin, vice-président du département.*

8 DÉPUTÉS

1. Delon (Jacques), administrateur du district de Saint-Hippolyte.

2. Vincens-Plauchut (Jean-César), président du directoire du district de Nîmes.
3. Ménard (Jean-François-Xavier), membre du directoire du département.
4. Tavernel (Pierre-Toussaint), juge au tribunal du district de Beaucaire.
5. Giraudy (Jean-Joseph), homme de loi, administrateur du département.
6. Pieyre fils (Jean), négociant à Nîmes, membre du directoire du département.
7. Leyris (Jacques-Augustin), vice-président du directoire du district d'Alais.
8. Allut (Antoine), procureur de la commune d'Uzès.

3 SUPPLÉANTS

1. Cazalis (Christophe-Emmanuel), citoyen de Vezenobre, administrateur du département.
2. Gensoul (Alexis), cultivateur à Connaux.
3. Gissac (Gilles), administrateur du département.

## HAUTE-GARONNE

*Assemblée électorale présidée par Cailhasson, président du département.*

12 DÉPUTÉS

1. Cailhasson (François-Marie), président du département et de l'assemblée électorale.
2. Mailhe (Jean-Baptiste), procureur général syndic du département.
3. Dorliac (Guillaume-Louis), membre du directoire du département.
4. Rouède (Jean-Pierre-Vital), juge au tribunal de Saint-Gaudens.
5. Gonyn (Pierre), cultivateur, membre du directoire du district de Muret.

6. Pérignon (Dominique-Catherine), juge de paix à Montech.
7. Projean (Joseph-Etienne), commandant la garde nationale de Carbonne.
8. Delmas (Jean-François-Bertrand), ancien officier de milice, major général de la garde nationale de Toulouse.
9. Cazes (Jean-Barthélemy), colonel de la garde nationale de Saint-Béat.
10. Veyrieu (Guillaume), juge au tribunal du district de Toulouse.
11. Theule (Jean-Marie), officier municipal de Toulouse.
12. Girard (Jean-Antoine), négociant, ancien consul de Toulouse.

4 SUPPLÉANTS

1. Alard (Pierre), maire de Montesquieu-Volvestre.
2. Capelle (Jean-Pierre), juge au tribunal du district de Revel.
3. De Mazade-Percin (Julien-Bernard-Dorothée), homme de loi à Castelsarrazin.
4. Chaboton (.....?) [juge de paix du canton de Miremont] (1).

## GERS

*Assemblée électorale présidée par Paul-Benoît Barthe, évêque du département.*

9 DÉPUTÉS

1. Descamps (Bernard), procureur syndic du district de Lectoure.
2. Laplaïgne (Antoine), président du tribunal du district d'Auch.

(1) Et non de Miramont, arrondissement de Saint-Gaudens, comme le porte le procès-verbal. Miremont est situé dans l'arrondissement de Muret, canton d'Auterive.

Barbeau Du Barran (Joseph-Nicolas), procureur général syndic du département (1).

3. Ichon (Pierre-Louis), prêtre de l'Oratoire de Condom.

4. Latané (Jean-Baptiste), juge au tribunal du district de Plaisance [administrateur du département].

5. Tartanac fils (Jean), juge au tribunal de Valence (2).

6. Barris fils (Pierre-Jean-Paul), commissaire du roi au tribunal du district de Mirande.

7. Montaut (Louis-Marie-Bon), membre du directoire du district de Condom, lieutenant-colonel de la garde nationale.

8 Cappin (Joseph), homme de loi à Vic-Fesensac.

9. Laguire (Joseph), juge de paix du canton de Manciet.

3 SUPPLÉANTS

1. Bourdens (Christophe), curé de l'Isle-d'Arbechan.
2. Dandrieu-Daubine (Jean-Baptiste), administrateur du directoire du district de l'Isle-Jourdain.
3. Lagrange fils (Joseph), homme de loi à Lectoure.

## GIRONDE

*Assemblée électorale présidée par Barennes, procureur général syndic du département.*

12 DÉPUTÉS

1. Barennes (Raymond), procureur général syndic du département.
2. Ducos (Jean-François), négociant à Bordeaux.
3. Servière (Etienne-Jacques), juge au tribunal du district de Bazas.
4. Vergniaud (Pierre-Victurnien), administrateur du département.

(1) Barbeau du Barran refuse; sa démission est acceptée.

(2) Des électeurs élevèrent des doutes sur son éligibilité, comme exerçant des fonctions dans un autre département. L'Assemblée déclare son élection valable.

5. Laffon-Ladébat (André-Daniel), cultivateur, membre du directoire du département.
6. Guadet (Marguerite-Elie), président du tribunal criminel.
7. Journu-Auber (Bernard), négociant, membre du district de Bordeaux.
8. Lacombe (Dominique), curé de Saint-Paul de Bordeaux.
9. Sers (Jean-Pierre), négociant, officier municipal de Bordeaux.
10. Jay (Jean), administrateur du département.
11. Grangeneuve (Jean-Antoine Lafargue de), substitut du procureur de la commune de Bordeaux.
12. Gensonné (Armand), membre du tribunal de cassation.

4 SUPPLÉANTS

1. Garrau (Pierre-Anselme), président du district de Libourne.
2. Duplantier (Jacques-Paul Fronton), citoyen de Bordeaux.
3. Mandavy (Jean-Baptiste), cultivateur et homme de loi à Pauillac, administrateur du département.
4. Brun aîné (Pierre), agriculteur, maire de Talence.

## HÉRAULT

*Assemblée électorale présidée par Rouyer, maire de Béziers, puis par Grasset* (1).

9 DÉPUTÉS

1. Cambon fils aîné (Pierre-Joseph), négociant, officier municipal à Montpellier.

(1) Après l'élection de Bousquet, Rouyer part pour Paris, il est remplacé à la présidence de l'assemblée par Grasset, de Pézenas, le II septembre 1791.

2. Brun (Antoine), maire de Pézenas.
3. Rouyer (Jean-Pascal), maire de Béziers.
4. Bonnier d'Alco (Ange-Élisabeth-Louis-Antoine), président du district de Montpellier.
5. Curée (Jean-François), membre du directoire du département.
6. Reboul (Henri-Paul-Irénée), administrateur du département.
7. Seranne (Joseph-François), négociant à Cette.
8. Viennet (Jacques-Joseph), officier municipal à Béziers.
9. Bousquet (Pierre), négociant à Agde, administrateur du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Pigot (Pierre), maire de Saint-Pons.
2. Luchaire cadet (Barthélemy-Bernard-Louis), bourgeois à Lodève.
3. Brunet (.....?), officier municipal à Montpellier.

## ILLE-ET-VILAINE

*Assemblée électorale présidée par Le Coz, évêque du département.*

10 DÉPUTÉS

1. Tardiveau (François-Alexandre), homme de loi à Rennes.
2. Michel le jeune (François-Julien), procureur syndic du district de Saint-Malo.
3. Gohier (Louis-Jérôme), homme de loi, inscrit sur les registres de la garde nationale de Rennes.
4. Lebreton (Roch-Pierre-François), procureur syndic du district de Fougères.
5. Croizé (Charles-Nicolas), président du tribunal du district de Vitré.

6. Duval (Charles-François-Marie), juge au tribunal de la Guerche.
7. Sébire (Gilles-François), cultivateur, administrateur du district de Dol.
   Cousinier (.....?), juge au tribunal du district de Bain (1).
8. Codet (Sylvain), membre du conseil général de la commune de Rennes.
9. Le Coz (Claude), évêque du département.
10. Du Petit Bois (Agathon), colonel [du 16e régiment de dragons], natif de Rennes, ayant plus de seize ans de service.

4 SUPPLÉANTS

1. Bodinier (Jean-Julien), négociant à Saint-Malo. — *Suppl. à la Const.*
2. Lemerer (Roland-Gaspard), homme de loi à Rennes.
3. Jan (Jacques), vice-président du département.
4. Blanchet (Jean-Baptiste), cultivateur à Guipry, doyen d'âge des électeurs.

## INDRE

*Assemblée électorale présidée par Collet, procureur général syndic du département.*

6 DÉPUTÉS

1. Collet [de Messine] (Jean-Baptiste), procureur général syndic du département.
2. Turquet-Mayerne (Pierre-François), procureur syndic du district du Blanc.
3. Crublier d'Obterre (Henri), lieutenant-colonel au corps royal du génie.

(1) Refuse le mandat séance tenante.

4. Dupertuis (Joseph-Pierre-Henry), ci-devant administrateur du directoire du département.
5. Rochoux (Jean-Baptiste), ci-devant administrateur du directoire du département.
6. Vivier (Auguste), administrateur du directoire du département.

2 SUPPLÉANTS

1. Porcher (Gilles), président du tribunal du district de Châteauroux.
2. Le Comte (François), chevalier de Saint-Louis, officier du génie militaire.

## INDRE-ET-LOIRE

*Assemblée électorale présidée par Bruley, maire de Tours.*

8 DÉPUTÉS

1. Bruley (Prudent-Jean), maire de Tours.
2. Adam (Jean-Louis-Urbain), procureur syndic du district de Chinon.
3. Belle (Jean-Baptiste-Julien), membre du directoire du département.
4. Martin (Pierre), homme de loi à Loches, administrateur du département.
5. Hardouin (Pierre), administrateur du département.
6. Baignoux (Pierre-Philippe), membre du directoire du district de Tours.
7. Jahan (Jean-Baptiste), juge au tribunal du district de Chinon.
8. Cartier-Douineau (Joseph-Pierre-Sylvain), négociant, commandant la garde nationale de Tours.

3 SUPPLÉANTS

1. Dupont (Jacob-Louis), maire de Perrusson.
2. Ruelle (Albert), juge au tribunal de Bourgueil.

3. Champigny-Aubin (Louis), négociant administrateur du département.

## ISÈRE

*Assemblée électorale présidée par Aubert-Dubayet, président du département.*

### 9 DÉPUTÉS

1. Aubert-Dubayet (Jean-Baptiste-Annibal), capitaine au 13e régiment d'infanterie, ci-devant Bourbonnais, président du département et de l'assemblée électorale.
2. Rogniat (Jean-Baptiste), administrateur du département.
3. Sablière-Lacondamine (Antoine), médecin à Saint-Romans.
4. Guillioud (Jean-Baptiste), administrateur du département.
5. Bravet (Louis), [notaire à Chapareillan], administrateur du département.
6. Danthon (Charles), [procureur syndic du district de Vienne].
7. Vallier fils (Pierre-Augustin), administrateur du directoire du département.
8. Michoud (Jean-Claude-Luc), juge de paix de Brangues, administrateur du département.
9. Dumolard (Joseph-Vincent), homme de loi à Grenoble.

### 3 SUPPLÉANTS

1. Alméras-Latour (François-Joseph), président du tribunal du district de Vienne.
2. Boissieu (Pierre-Joseph-Didier), membre du directoire du département.

3. Prunelle (Joseph-François), [médecin à La Batie-Montgascon], juge de paix et administrateur du district de La Tour-du-Pin (1).

## JURA

*Assemblée électorale présidée par Th. Lameth, président du département.*

8 DÉPUTÉS

1. Champion (Pierre-Félix), curé de Vobles, président du district d'Orgelet.
2. Croichet (Augustin-François), administrateur du directoire du département.
3. Dalloz (Charles-Alexandre-Marie), juge au tribunal du district de Saint-Claude.
4. Morivaux (Anatoile-François-Antoine), commissaire du roi près le tribunal du district d'Arbois, séant à Salins.
5. Clermont (Claude-Ignace-Joachim), maire de Salins.
6. Lameth (Théodore), colonel du 7e régiment de cavalerie, président du département.
7. Perrin (Antoine-Hyacinthe), procureur syndic du district de Lons-le-Saulnier.
8. Vuillier (Simon), président du bureau de conciliation de Dôle.

3 SUPPLÉANTS

1. Poupon (Ferdinand), juge au tribunal du district d'Orgelet.
2. Pourtier Larnaud (Jean-Jacques), député suppléant du bailliage d'Aval à l'Assemblée nationale (*sic*).
3. Monnier (Etienne-Marie), procureur syndic du district de Poligny.

(1) M. Guiffrey, dans sa *Liste des Conventionnels*, attribue par erreur cette suppléance à Léonard-Joseph-Prunelle de Lierre, qui fut conventionnel, maire de Grenoble et avocat, mais non pas médecin.

## LANDES

*Assemblée électorale présidée par Dyzès, procureur général syndic du département.*

6 DÉPUTÉS

1. Méricamp (Salomon), procureur syndic du district de Saint-Sever.
2. Lucat (Bernard), médecin, maire de Dax.
3. Dyzès (Jean), procureur général syndic du département, président de l'assemblée électorale.
4. Turgan (Bernard), juge au tribunal du district de Tartas.
5. Baffoigne (Laurent), administrateur du département.
6. Lonné (Jacques), administrateur du département.

2 SUPPLÉANTS

1. Tortigue (Luc), lieutenant-colonel de la garde nationale de Saint-Sever.
2. Castaignède aîné (Jean-Bernard), juge au tribunal du district de Tartas.

## LOIR-ET-CHER

*Assemblée électorale présidée par De Frecine, président du tribunal des districts Saint-Aignan-Montrichard.*

7 DÉPUTÉS

1. Brisson (Marcou), procureur général syndic du département.
2. Savonneau (Antoine-Pierre), cultivateur, membre du conseil du département.
3. De Frecine (Augustin-Lucie), président du tribunal des districts de Saint-Aignan-Montrichard, président de l'assemblée électorale.

Petit-Villanteuil (Henri), [propriétaire à Blois] (1).

4. Chabot (François), vicaire épiscopal à Blois.
5. Marchand fils (Louis-Étienne), juge de paix du canton de Marolles.
6. Lemaistre (Louis-Charles-Étienne), administrateur du directoire du département.
7. Duval aîné (Jacques), ancien maître de forges au Plessis-Dorin.

3 SUPPLÉANTS

1. Legros (Jean-Dominique), juge au tribunal du district de Mer.
2. Desfray aîné (Louis-Antoine), membre du directoire du district de Blois.
3. Leclerc (Claude-Nicolas), juge de paix du canton de Villedieu.

## HAUTE-LOIRE

*Assemblée électorale présidée par Lagrevol, juge au tribunal d'Yssengeaux.*

7 DÉPUTÉS

1. Lagrevol (Jean-Baptiste), juge au tribunal du district d'Yssengeaux, président de l'assemblée électorale.
2. Delcher (Joseph-Étienne), procureur de la commune de Brioude.
3. Reynaud (Claude-André-Benoît), maire du Puy.
4. Jamon (Jean-Baptiste), administrateur du directoire du département.
5. Rongiés (Antoine), cultivateur à Flageac.
6. Laurens (Ignace), homme de loi au Puy.
7. Hilaire (Jacques-Bernard), administrateur du directoire du district du Puy.

(1) Petit-Villanteuil refuse la députation pour cause de santé.

3 SUPPLÉANTS

1. Liogier de Pieyrre (Augustin), [juge de paix à Yssengeaux].
2. Boulangier (Dominique), [avocat et notaire, administrateur du directoire du district du Puy].
3. Vauzelles (Julien-Léonard), [accusateur public à Brioude].

## LOIRE-INFÉRIEURE

*Assemblée électorale présidée par Minée, évêque du département.*

8 DÉPUTÉS

1. Coustard (Anne-Pierre), ci-devant président du département, commandant la garde nationale de Nantes.
2. Benoiston (Jean-Marie), président du département.
3. Mourain (Pierre), administrateur du département.
   Mosneron-Delaunay (Alexis) (1).
4. Marie (Joseph), administrateur du directoire du département.
5. Dufrexou (Jean-Pierre), administrateur du directoire du département.
6. Papin (Louis-François), administrateur du directoire du département.
7. Français (Antoine), officier municipal à Nantes.
8. Mosneron aîné (Jean-Baptiste), député du commerce de Nantes.

3 SUPLÉANTS

1. Méaulle (Jean-Nicolas), juge au tribunal de Châteaubriant.

(1) Mosneron-Delaunay refuse pour cause de santé, le lendemain de son élection; son excuse est acceptée.

2. Duboueix (Michel), médecin, administrateur du département.
3. Lepelletier (Pierre-François), administrateur du département.

## LOIRET

*Assemblée électorale présidée par Gastellier, maire de Montargis.*

### 9 DÉPUTÉS

1. Gastellier (René-Georges), docteur en médecine, maire de Montargis.
2. Genty (Louis), procureur syndic du district d'Orléans.
3. Lejeune (Pierre), cultivateur à Pithiviers.
4. Turpetin (Nicolas-François), procureur syndic du district de Beaugency.
5. Gentil (Michel), administrateur du département.
6. Meunier (Jean-Marceau), secrétaire du département.
7. Le Bœuf (Nicolas-Joseph), membre du directoire du département.
8. Chaufton (Jean-Damien), professeur de droit, juge de paix à Orléans.
9. Huet-Froberville (Claude-Jean-Joseph), administrateur du département.

### 3 SUPPLÉANTS

1. Le Blond (Michel), professeur, administrateur du directoire du district d'Orléans.
2. Mouroux (Louis), juge au tribunal du district de Gien.
3. Guyard (Jean-Louis), homme de loi à Montargis.

## LOT

*Assemblée électorale présidée par*
*Ramel, procureur général syndic du département.*

10 DÉPUTÉS

1. Lassabathie père (Jean), vice-président du directoire du département.
2. Lachièze (Pierre), président du tribunal du district de Martel.
3. Calmon (Guillaume), membre du directoire du département.
4. Duphénieux (Claude), membre du directoire du département.
5. Ramel (Jean-Pierre), procureur général syndic du département.
6. Lacoste-Montlausur (Jean-Joseph), membre du directoire du département.
7. Laboissière (Jean-Baptiste), juge au tribunal du district de Moissac.
8. Dupuy-Montbrun (François-Jean-Alexandre), maréchal de camp, commandant général de la garde nationale du Lot.
9. Guilhou (Guillaume-Jean-François), homme de loi à Saint-Vincent.
10. Brugous (Antoine), membre du directoire du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Cledel (Étienne), médecin, procureur syndic du district de Saint-Céré.
2. Linars (Jean), juge de paix du canton de Carlucet.
3. Senilh (Jean), citoyen de Réalville.

## LOT-ET-GARONNE

*Assemblée électorale présidée par*
*Lacuée jeune, capitaine au régiment Dauphin-Infanterie, procureur général syndic du département.*

### 9 DÉPUTÉS

1. Depère (Mathieu), vice-président du département.
2. Lacuée jeune (Jean-Gérard), capitaine au régiment Dauphin-Infanterie, procureur général syndic du département, président de l'assemblée électorale.
3. Mouysset (Guillaume), juge au tribunal du district de Villeneuve.
4. Lavigne (Jean), négociant à Tonneins, administrateur du directoire du département.
5. Lafont (Charles-Marie), membre du directoire du département.
6. Paganel (Pierre), curé de Noaillac [commune de Penne], procureur syndic du district de Villeneuve.
7. Maleprade (François-Bernard), président du département.
8. Vidalot (Antoine), juge au tribunal du district de Valence.
9. Pouget (Alexandre), procureur syndic du district de Casteljaloux.

### 3 SUPPLÉANTS

1. Lassaigne (Pierre-Louis), médecin à Villeréal.
2. Boucherie (Jacques) [assesseur du juge de paix à Duras].
3. Phiquepal (Guillaume), juge au tribunal du district de Tonneins.

## LOZÈRE

*Assemblée électorale présidée par Monestier, vice-procureur général syndic du département.*

### 5 DÉPUTÉS

1. Monestier (Pierre-Laurent), homme de loi à Banassac, vice-procureur général syndic du département.
2. Lozeran de Fressac (François), membre du directoire du département.
3. Chazot (Emmanuel-Guillaume), membre du directoire du département.
4. Sevene (Jean-Raymond), homme de loi à Marvejols. — *Suppl. à la Const.*
5. Beauregard (Joseph Domergue de), membre du directoire du département, chevalier de Saint-Louis.

### 2 SUPPLÉANTS

1. La Porte-Belviala (Étienne-Anne-Augustin), juge au tribunal du district de Langogne.
2. Barrot (Jean-André), juge au tribunal du district de Langogne.

## MAINE-ET-LOIRE

*Assemblée électorale présidée par P.-M. Delaunay, président du tribunal criminel d'Angers.*

### 11 DÉPUTÉS

1. De Houlière (Louis-Charles-Auguste), maire d'Angers.

2. Choudieu (Pierre-René), accusateur public à Angers.
3. Merlet (Jean-François-Honoré), procureur syndic du district de Saumur.
4. Ferrière (Jean-Michel), juge au tribunal de Baugé, administrateur du département.
Dandenac aîné (Marie-François), vice-président du district de Saumur (1).
5. Delaunay (Joseph), commissaire du roi près le tribunal du district d'Angers.
6. Clémenceau (René-Mathurin), juge au tribunal du district de Saint-Florent, séant à Beaupréau.
7. Goffaux (François-Joseph), administrateur du directoire du département.
8. Chouteau (Guy-Jacques), administrateur du directoire du district de Cholet.
9. Quesnay (Robert-François-Joseph), juge au tribunal de Saumur.
10. Menuau (Henry), juge au tribunal du district de Vihiers.
11. Bonnemère (Joseph-Toussaint), maire de Saumur.

4 SUPPLÉANTS

1. Viger (Sébastien-Louis-François), procureur syndic du district d'Angers.
2. Couraudin (Aimé), procureur de la commune d'Angers.
3. Raymond (Jacques), administrateur du district de Saumur.
4. Perard (Charles-François-Jean), administrateur du directoire du district d'Angers.

(1) Dandenac, absent, adresse par lettre son refus, après l'élection de Menuau; il est aussitôt remplacé par Bonnemère.

## MANCHE

*Assemblée électorale présidée par Le Tellier du Hutrel, procureur syndic du district de Saint-Lô*

13 DÉPUTÉS

1. Duval (Jean-François), administrateur et membre du directoire du département.
2. Poisson (Jacques), administrateur du département, juge au tribunal de Saint-Lô.
3. Euvremer (Jacques), administrateur, membre du directoire du département.
4. Lemoine-Villeneuve (Jean-Angélique), juge au tribunal de Mortain.
5. Desprez (Ambroise-Félix), vice-président du directoire du département.
6. Sauvé (Gervais), maire de Ducé, négociant.
7. Tesson (Denis), membre du directoire du département.
8. Le Tourneur (Étienne-François-Louis-Honoré), capitaine au corps du génie.
9. Le Tellier (Jean-Pierre-David), procureur syndic du district de Saint-Lô, président de l'assemblée électorale.
10. Giroult (Etienne), membre du directoire du district d'Avranches.
11. Lerebours (Jacques-Anne), juge au tribunal de Mortain, administrateur du département.
12. Lepigeon de Boisval (Jean-François), maire de Coutances.
13. Queslin (Jean-Adrien), homme de loi à Valognes.

5 SUPPLÉANTS

1. Yver (Jean-Joseph), membre du directoire du district de Carentan.

2. Boursin (Guillaume), vicaire de la cathédrale de Coutances.
3. Ribet (Bon-Jacques-Gabriel-Bernardin), négociant à Cherbourg.
4. Pradier (Antoine), adjudant au 34e régiment d'infanterie en garnison à Coutances, natif de Cahors (1).
5. Burdelot (Jacques-Michel), électeur et trésorier du district d'Avranches.

## MARNE

*Assemblée électorale présidée par Salligny, de Vitry-le-François.*

10 DÉPUTÉS

1. Debranges (François-Emmanuel), administrateur du département.
2. Morel (Louis-Sébastien), procureur syndic du district d'Épernay.
3. Gobillard (Nicolas), maître de poste à la Chaussée.
4. Deliège (Gabriel), officier municipal à Sainte-Menehould.
5. Brulley (Théodore-Claude), président du département.
6. Pierret (Jean-François), ancien maire de Reims.
7. Charlier (Louis-Joseph), membre du directoire du district de Châlons.
8. Dorizy (Claude), procureur syndic du district de Vitry.
9. Bezançon-Perrier (Charles-Euphrasie), cultivateur à Reims.
10. Thuriot (Jacques-Alexis), juge au tribunal du district de Sezanne, électeur de Paris, réuni au 14 juillet 1789.

(1) Erreur du procès-verbal et de Camus : il est né à Castres.

4 SUPPLÉANTS

1. Hurtault (Nicolas), professeur en droit, maire de Reims.
2. Museux (Jean-François-Augustin), premier juge suppléant au tribunal du district d'Épernay.
3. Drouet (Jean-Baptiste), maître de poste à Sainte-Menehould.
4. Manget (Étienne), procureur syndic du district de Châlons.

## HAUTE-MARNE

*Assemblée électorale présidée par Becquey, procureur général syndic du département.*

7 DÉPUTÉS

1. Becquey (François-Louis), procureur général syndic du département.
2. Briolat (Jean-Baptiste), procureur syndic du district de Saint-Dizier.
3. Valdruche (Anne-Joseph-Arnoult), administrateur du directoire du département.
4. Henry (François-Joseph), colonel commandant la garde nationale de Bourmont (1).

4 *bis*. Landrian (Étienne-Érard), président du département.

5. Laloy jeune (Pierre-Antoine), administrateur du département.

(1) Après la proclamation de Henry comme quatrième député, des électeurs élevèrent des doutes sur son éligibilité, parce qu'il ne payait pas une contribution équivalente à un marc d'argent. Henry répondit qu'il ne croyait pas que ce fût de rigueur, qu'un article du projet de constitution déclarait éligibles tous les citoyens actifs. Il demanda que le procès-verbal constate que « l'empêchement provient de l'impossibilité par lui de prouver qu'il payait une imposition égale à un marc d'argent ». Il a été procédé à un autre tour de scrutin pour la nomination d'un quatrième député, qui fut Landrian. — Voir pour les suites de cette affaire le chapitre suivant.

6. Chaudron-Roussau (Guillaume), procureur syndic du district de Bourbonne.
7. Devaraigne (Pierre-Joseph-Bernard), ingénieur des ponts et chaussées].

3 SUPPLÉANTS

1. Baudot (Pierre), notaire à Prangey.
2. Royer (Louis), négociant à Joinville.
3. Brocard (Jean-Baptiste-Rodolphe), [administrateur du directoire du département].

## MAYENNE

*Assemblée électorale présidée par Villar, évêque du département.*

8 DÉPUTÉS

1. Dalibourg (Mathurin-Julien), administrateur du directoire du département.
2. Bissy le jeune (Jacques-François), juge au tribunal du district de Mayenne.
3. Paigis (François-Pierre-Marie-Anne), médecin à Château-Gontier.
4. Grosse Durocher (François), membre du Conseil général du département.
5. Dupont-Grandjardin (Joseph-François), maire de Mayenne.
6. Esnue-Lavallée (Joachim-François), juge au tribunal de Craon.
7. Chevalier-Malibert (César-Élisabeth), administrateur du département.
8. Richard de Villiers (Gilles-Louis), électeur à Ernée, membre du Conseil général du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Plaichard-Choltière (René-François), médecin, officier municipal à Laval.

2. Serveau-Touchevalier (François), administrateur du directoire du district d'Evron.
3. Jourdain-Durocher (Charles), administrateur du directoire du département.

## MEURTHE

*Assemblée électorale présidée par Lalande, évêque du département.*

8 DÉPUTÉS

1. Foissey (Joseph-Ignace), premier juge au tribunal du district de Nancy.
2. Mallarmé (François-René-Auguste), procureur syndic du district de Pont-à-Mousson.
3. Drouin (Jean-Claude), maire de Lunéville.
4. Carez (Joseph), imprimeur, commandant la garde nationale de Toul, membre du Conseil du district.
5. Le Vasseur (Antoine-Louis), procureur syndic du district de Sarrebourg.
6. Crousse (Nicolas-Louis), cultivateur, juge de paix du canton de Bourdonnay.
7. Cunin (Etienne), [juge au tribunal du district de Dieuze, administrateur du département].
8. Bonneval (Germain), cultivateur à Ogeviller, membre du Conseil du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Lachasse aîné (Antoine), procureur syndic du district de Vézelise.
2. Sonnini (Charles-Nicolas-Sigisbert), [juge de paix du canton de Saint-Nicolas, à Varangeville].
3. Delorme (Pierre), ancien gendarme, officier municipal à Lunéville.

## MEUSE

*Assemblée électorale présidée par J.-B. Sausse, procureur de la commune de Varennes.*

8 DÉPUTÉS

1. Moreau (Jean), procureur général syndic du département.
2. Manchand (Claude), procureur syndic du district de Clermont.
3. Paillet (Jean-Joseph), juge au tribunal du district de Verdun. — *Suppl. à la Const.*
4. Lolivier (Jean-Baptiste), administrateur du département.
5. Jodin (Jean-Baptiste), procureur syndic du district de Montmédy.
6. Tocquot (Charles-Nicolas), administrateur du département.
7. Clément (Henry), cultivateur à Billy-sous-Mangiennes.
8. Bernard (Joseph), maire d'Ugny, district de Gondrecourt.

3 SUPPLÉANTS

1. Grison (Jean-Joseph), président du tribunal de Commercy.
2. Cheney (Joseph), maire de Ligny.
3. Ternaux (Nicolas-Gabriel), chevalier de Saint-Louis, à Tilly.

## MORBIHAN

*Assemblée électorale présidée par Le Masle, évêque du département.*

8 DÉPUTÉS

1. Letutour (Olivier), cultivateur, administrateur du directoire du département.

2. Lemalliaud (Joseph-François), procureur général syndic du département.
3. Fabre (Joseph-Marie), second juge au tribunal de Ploërmel.
4. Elie (Jean-Marie-Antoine), vice-président du district de Josselin.
5. Corbel (Vincent-Claude), juge au tribunal de Pontivy.
6. Lequinio (Joseph-Marie), juge au tribunal de Vannes.
7. Audrein (Yves-Marie), premier vicaire épiscopal.
8. Guillois (Philippe), procureur de la commune de Lorient [architecte de la marine].

3 SUPPLÉANTS

1. Najac (Benoît-Georges), commissaire de la marine.
2. Gillet (Pierre-Mathurin), administrateur du département [depuis les élections, procureur général syndic du département].
3. Guillo Du Bodan (Barthélemy-Ange-Xavier), maire de Vannes.

## MOSELLE

*Assemblée électorale présidée par Marin, juge au tribunal de Bitche.*

8 DÉPUTÉS

1. Couturier (Jean-Pierre), juge au tribunal de Bouzonville.
2. Merlin (Antoine), homme de loi à Thionville.
3. Marin (Jacques-Augustin-Lambert), juge au tribunal de Bitche.
4. Rolland (Jean-Baptiste-Dominique), président du tribunal de Faulquemont.
5. Pierron (Jacques-Jean-Louis), juge au tribunal de Briey.

6. Adam (Jean-Charles), vice-président du directoire du district de Sarreguemines.
7. Pyrot (Hubert), procureur syndic du district de Metz.
8. Mangin (Jean-Pierre), homme de loi à Longuyon.

3 SUPPLÉANTS

1. Steimetz (Mathias), cultivateur et négociant à Teterchen.
2. Frantz (Antoine), négociant à Sarrelouis.
3. Bernard (Nicolas-Joachim), procureur syndic du district de Longwy.

## NIÈVRE

*Assemblée électorale présidée par Rameau, vice-président du directoire du département.*

7 DÉPUTÉS

1. Rameau (Jean-Baptiste-François), vice-président du directoire du département. — *Suppl. à la Const.*
2. Dameron (Joseph-Charlemagne), président du tribunal du district de la Charité.
3. Sautereau (Jean), procureur général syndic du département. — *Suppl. à la Const.*
4. Durin (Antoine), juge au tribunal du district de Décize.
5. Mathieu (Claude), négociant à Anlezy [administrateur du département].
6. Dupin (Charles-André), procureur syndic du district de Clamecy.
7. Frasey (François), maître de forges à Imphy [administrateur du département].

3 SUPPLÉANTS

1. Le Blanc (André), vicaire de l'église cathédrale à Nevers.

2. Quesnay (Jean-Marc), maire de Saint-Germain-en-Viry.
3. Debèze (Jacques-Claude), commandant la garde nationale de Nevers [chevalier de Saint-Louis].

## NORD

*Assemblée électorale présidée par Gossuin, membre du directoire du département.*

12 DÉPUTÉS

1. Emmery (Jean-Marie-Joseph), négociant, commandant la garde nationale de Dunkerque.
2. Cochet (Henri-Louis-Joseph), administrateur du département.
3. Gossuin (Constant-Joseph-Etienne), administrateur du directoire du département, président de l'assemblée électorale.
4. Lemesre (Jean-Baptiste), administrateur du département.
5. Prouveur (Auguste-Antoine-Joseph), juge au tribunal du district de Valenciennes.
6. Carpentier (Antoine-François), président du district de Hazebrouck.
7. Lejosne (Etienne-Philippe-Marie), administrateur du directoire du district de Douai [professeur de droit à l'Université de Douai].
8. Lefebvre (Charles), officier municipal au Quesnoy.
9. Duhem (Pierre-Joseph), médecin, juge de paix du premier arrondissement de Lille.
10. Vanhœnacker (Louis-Bonaventure), négociant, maire de Lille.
11. Coppens (Laurent), président de l'administration du département.
12. Lacombe Saint-Michel (Pierre-Jean), officier d'artillerie.

4 SUPPLEANTS

1. Sallengros (Albert-Boniface-François), officier municipal à Maubeuge.
2. Grenet (Louis-Joseph), procureur de la commune de Valenciennes.
3. Woussen (Jean-François), procureur syndic du district de Hazebrouck.
4. Sta (François-Marie-Louis-Nicolas-Antoine), officier municipal à Lille.

## OISE

*Assemblée électorale présidée par Girardin, président du département.*

12 DÉPUTÉS

1. Tronchon (Nicolas), administrateur du département.
2. Girardin (Louis-Stanislas-Xavier-Cécile), président du département.
3. Le Caron-Mazancourt (Jean), commandant la garde nationale de Compiègne.
4. Lucy (Adrien-Jean-Alexandre), membre du directoire du département. — *Suppl. à la Const.*
5. Coupé (Jacques-Michel), curé de Sermaize.
6. Calon (Etienne-Nicolas), officier de l'État-Major de l'armée.
7. Thibaut (Jean-Charles), administrateur du département.
8. Dubout (Pierre-Etienne-Nicolas-Germer), bourgeois de Beauvais.
9. Hainsselin (François), procureur syndic du district de Clermont.
10. Viquesnel-Delaunay (Jean-Pierre), président du district de Senlis.

11. Goujon (Louis-Joseph-Achille), [procureur syndic du district de Beauvais].
12. Guéry (Pierre), [membre du directoire du département].

4 SUPPLÉANTS

1. Robinet l'aîné (François), [procureur syndic du district de Crépy].
2. D'Hardivilliers (Antoine), [membre du conseil du district de Breteuil].
3. Danserville (Michel), [membre du directoire du département].
4. Blanchard de Changy (Joachim-Félix-Léon), [président du district de Beauvais].

## ORNE

*Assemblée électorale présidée par Le Fessier, évêque constitutionnel du département de l'Orne.*

10 DÉPUTÉS

1. Barbotte (Guillaume-François-Bonaventure), membre du directoire du département.
2. Lesueur (Jean-Baptiste), avocat à Tinchebray, administrateur du département.
Lecomte (.....?), marchand aux Authieux-du-Puits (1).
3. Le Fessier (Jacques-André-Simon), évêque constitutionnel du département.
4. Le Comte de Betz (Jacques-Auguste-Léonor), maire d'Alençon.
5. Paignard (Jean-Jacques), administrateur du district de Bellême.

(1) Lecomte refuse le mandat de représentant. Ajournement d'acceptation de sa démission. Le 8 septembre, Lecomte renouvelle son refus, se reconnaissant incapable de remplir son mandat; sa démission est acceptée.

6. Le Boucher de Longchamp (Pierre-Claude-Charles), procureur syndic du district d'Argentan.
7. André (Charles-Michel), administrateur du département.
8. Terrède (Simon-Pierre-Antoine), juge de paix de Laigle [médecin].
9. Demées (Louis-Michel), administrateur du département.
10. Lautour du Chatel (Antoine-Jean-François), juge suppléant au tribunal du district d'Argentan.

3 SUPPLÉANTS

1. Colombel de la Rousselière (Pierre-Nicolas), négociant à Laigle.
2. Guérin (Nicolas), juge de paix à Igé, administrateur du département.
3. Bellier (Pierre-Louis), juge de paix à Saint-Julien-sur-Sarthe.

## PARIS

*Assemblée électorale présidée par Lacépède, puis par Pastoret (11 septembre), enfin par Kersaint.*

24 DÉPUTÉS

1. Garran de Coulon (Jean-Philippe), président du tribunal de cassation, membre du conseil général de la commune. — *Suppl. à la Const.*
2. Lacépède (Bernard-Etienne Germain), garde et démonstrateur du cabinet d'histoire naturelle, administrateur du département de Paris.
3. Pastoret (Emmanuel-Claude-Joseph-Pierre), procureur général syndic du département de Paris.
4. Cerutti (Joseph-Antoine-Joachim-Camille), administrateur du département.

5. Beauvais de Préau (Charles-Nicolas), docteur en médecine, juge de paix de la section de la Croix-Rouge.
6. Bigot de Préameneu (Félix-Julien-Jean), juge au tribunal du IV^e^ arrondissement.
7. Gouvion (Jean-Baptiste), major général de la garde nationale parisienne.
8. Broussonet (Pierre-Marie-Auguste), de l'Académie des sciences, secrétaire perpétuel de l'Académie d'agriculture.
9. Cretté de Palluel (François), cultivateur et propriétaire à Dugny, administrateur du département.
10. Gorguereau (François), juge au tribunal du V^e^ arrondissement.
11. Thorillon (Antoine-Joseph), administrateur de la municipalité provisoire, administrateur de la municipalité définitive, juge de paix de la section des Gobelins.
12. Brissot de Warville (Jacques-Pierre), électeur.
13. Fillassier (Jacques-Joseph), procureur syndic du district de Bourg-la-Reine.
14. Hérault de Séchelles (Jean-Marie), commissaire du roi près le tribunal de cassation.
15. Mulot (François-Valentin), ci-devant chanoine de Saint-Victor, officier municipal.
16. Godard (Jacques), homme de loi, défenseur officieux.
17. Boscary (le jeune) (Jean-Marie), négociant, électeur de la section des Gravilliers. — *Suppl. à la Const.*
18. Quatremère de Quincy (Antoine-Chrysostôme), électeur de la section du Temple.
19. Ramond (Louis-François-Elisabeth), médecin, géologue, électeur de la section du Roule.
20. Robin (Léonard), homme de loi, juge suppléant au tribunal du VI^e^ arrondissement.

21. De Bry (Jean-Baptiste), administrateur du département.
22. Condorcet (Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat de), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.
23. Treilh-Pardailhan (Thomas-François), administrateur du département, électeur du canton de Villejuif.
24. Monneron (Joseph-François-Augustin), négociant.

8 SUPPLÉANTS

1. Lacretelle (Pierre-Louis), homme de loi, électeur. — *Suppl. à la Const.*
2. Aleaume (Augustin-Pierre-Joseph), notaire.
3. Clavière (Etienne), électeur.
4. Kersaint (Armand-Guy-Simon de), administrateur du département, chef de division des armées navales.
5. De Moÿ (Charles-Alexandre), curé de la paroisse de Saint-Laurent.
6. Dusaulx (Jean), de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
7. Billecocq (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), homme de loi, directeur de l'administration de la loterie royale.
8. Collard (Paul-Nicolas), curé de Conflans, électeur du canton de Charenton.

## PAS-DE-CALAIS

*Assemblée électorale présidée par Pierre-Joseph Porion, évêque du département.*

11 DÉPUTÉS

1. Carnot-Feulint (Claude-Marie), capitaine du génie, administrateur du département.

2. Haudouart (Ignace-Joseph-Delfin), président du tribunal du district de Bapaume.
3, Wallart (Louis-Joseph), administrateur du département, commissaire aux comptes.
4. Le Gressier-Bellannoy (François-Joseph-Alexis), membre du directoire du district de Boulogne. — *Suppl. à la Const.*
5. Lefranc (Charles-François-Joseph), procureur syndic du district de Calais.
6. François (Louis-François), cultivateur à Bunneville, administrateur du département.
7. Duquesnoy (Ernest-Dominique-François-Joseph), cultivateur à Bouvignies-Boyeffles.
8. Deusy (Sixte-François-Joseph), juge de paix à Arras.
9. Carnot (Lazare-Nicolas-Marguerite), capitaine du génie.
10. Baert (Charles-Alexandre-Balthazar-François-de-Paule).
11. Blanchard (Claude), commissaire-ordonnateur des guerres [grand juge militaire à Arras].

4 SUPPLÉANTS

1. Duval (Blaise), [ancien lieutenant du roi de la citadelle de Montreuil].
2. Waterlot (Louis), cultivateur à Boyelles.
3. Dethosse (Pierre-Martin-Judith-Eléonore), administrateur du district de Saint-Omer.
4. Butor (Charles), médecin à Boulogne.

## PUY-DE-DOME

*Assemblée électorale présidée par Périer, évêque du département.*

12 DÉPUTÉS

1. Maignet (Etienne-Christophe), administrateur du directoire du département.

2. Gibergues (Pierre), prêtre, curé de Saint-Floret.
3. Thevenin (Antoine), procureur syndic du district de Montaigut.
4. Gaubert (Léonard-Anne), procureur syndic du district de Thiers.
5. Teallier (Claude-Etienne), administrateur du directoire du département. — *Suppl. à la Const.*
6. Moulin (Michel), administrateur du district de Besse.
7. De Soubrany (Pierre-Amable), maire de Riom.
8. Couthon (Georges), président du tribunal de Clermont-Ferrand.
9. Col (Mathieu), administrateur du département [juge au tribunal du district d'Ambert].
10. Cuel (François), président de l'administration du département. — *Suppl. à la Const.*
11. Romme (Charles-Gilbert), cultivateur, électeur du canton de Combronde.
12. Rabusson-Lamothe (Antoine), officier municipal à Clermont.

4 SUPPLÉANTS

1. Bret (Jean-Baptiste), médecin, maire d'Issoire.
2. Henry fils aîné (François-Antoine), négociant, maire de Thiers.
3. Baret du Coudert (Annet), administrateur du département [juge au tribunal du district de Montaigut].
4. Chandezon (Jacques-Joseph) [avocat à Besse], administrateur du directoire du département.

## BASSES-PYRÉNÉES

*Assemblée électorale présidée par Perrin, électeur de Pau.*

6 DÉPUTÉS

1. Casamajor (Augustin), commissaire du roi près le tribunal du district d'Oloron.

2. Leremboure (Salvador-Paul), membre du directoire du département.
3. Dithurbide (Pierre), président du directoire du département.
4. Bergeras (Pierre), procureur général syndic du département.
5. Lostalot (Armand), administrateur du district et juge au tribunal de Pau.
6. Casemajor (Pierre), administrateur du directoire du département.

2 SUPPLÉANTS

1. Basterrèche (Pierre-Joseph), négociant, électeur de la ville de Bayonne.
2. Mauco (Jean-Pierre) [administrateur du département, à Oloron].

## HAUTES-PYRÉNÉES

*Assemblée électorale présidée par Molinier, évêque du département.*

6 DÉPUTÉS

1. Darneuilh (Pierre-Joseph), homme de loi à Tarbes.
Dumoret (Jean-Pierre) [docteur en médecine], procureur général syndic du département (1).
2. Fournier (Bertrand), administrateur du département.
3. Couget (Jean-Henri), juge au tribunal du district de Lourdes.
4. Gertoux (Brice), homme de loi à Campan.
5. Mailho (Jean-Pierre), homme de loi.
6. Dareau-Laubadère (Jean-Joseph), juge au tribunal du district de Vic-en-Bigorre.

(1) Dumoret adresse le 13 septembre une lettre au président de l'assemblée électorale offrant sa démission, les fonctions de représentant « étant au-dessus de ses facultés. » Le 15 septembre, l'assemblée le remplaçait par Dareau, précédemment élu premier suppléant, et nommait Carles deuxième suppléant.

2 SUPPLÉANTS

1. Labbat (Joseph), maire de Cauterets.
2. Carles (Nicolas), homme de loi à Tarbes.

## PYRÉNÉES-ORIENTALES

*Assemblée électorale présidée par Lucia, procureur général syndic du département.*

5 DÉPUTÉS

1. Lucia (François-Xavier), procureur général syndic du département.
2. Marie (Joseph), membre de l'administration du district de Prades.
3. Escanyé (Sébastien), administrateur du directoire du département.
4. Siau (François-Antoine-Léonard), administrateur du directoire du département (1).

   Laferrière (.....?) (2).
5. Ribes (Louis), administrateur du directoire du département.

2 SUPPLÉANTS

1. Reynalt (Lipolite), [membre du conseil du département].
5. Bataille (Henri), [juge de paix à Caudiès-de-Saint-Paul].

## BAS-RHIN.

*Assemblée électorale présidée par Levrault, procureur de la commune de Strasbourg.*

9 DÉPUTÉS

1. Mathieu (François-Jacques-Antoine), procureur général syndic du département.

(1) Siau, élu député du tiers de Perpignan aux États généraux, refusa la députation.

(2) Laferrière donne sa démission le lendemain de son élection et est remplacé par Ribes.

2. Brunck (Jacques-Pierre-Simon), chevalier de Saint-Louis, président du directoire du département.
3. Koch (Christian-Guillaume), professeur (d'histoire) à Strasbourg.
4. Wilhelm (Joseph-Valentin), administrateur du département.
5. Massenet (Pierre-Jean), cultivateur.
6. Noblat (Marie-François-Pierre), commissaire des guerres.
7. Rühl (Philippe), administrateur du directoire du département.
8. Arbogast (Louis-François-Antoine), professeur de mathématiques à Strasbourg.
9. Briche (André-Louis-Elisabeth), capitaine d'artillerie, commandant les canonniers de la garde nationale de Strasbourg.

3 SUPPLÉANTS

1. Lambert (Joseph), administrateur du département.
2. Levrault (François-Laurent-Xavier), procureur de la commune de Strasbourg, président de l'assemblée électorale.
3. Kuhn (François-Ignace), administrateur du département.

## HAUT-RHIN

*Assemblée électorale présidée par Arbogast Martin, évêque du département.*

7 DÉPUTÉS

1. Ritter (François-Joseph), juge au tribunal du district d'Altkirch.
2. Waelterlé (Jean-Pierre), membre du directoire du département.

3. Bruat (Joseph), membre du directoire du département.
4. Rudler (François-Joseph), procureur général syndic du département.
5. Delaporte (François-Sébastien-Christophe), avoué au tribunal du district de Belfort.
6. Schirmer (Jean-Louis), juge au tribunal du district de Colmar.
7. Baumlin (François-Joseph), membre du directoire du district de Belfort.

3 SUPPLÉANTS

1. Rossée (Jean-François-Philibert), procureur syndic du district de Belfort.
2. Eggerlé (Jean-Adam), administrateur du département.
3. Metzger (Jean-Ulric), membre du directoire du district de Colmar.

## RHONE-ET-LOIRE

*Assemblée électorale présidée par Michon-Dumarais, administrateur du département.*

15 DÉPUTÉS

1. Michon-Dumarais (Jean-François), administrateur du département.
2. Lamourette (Antoine-Adrien), évêque du département.
3. Dupuy (Jean-Baptiste-Claude-Henry), juge au tribunal de Montbrison.
4. Colomb (Pierre-François), administrateur du département.
5. Thevenet (Jean) [cultivateur, administrateur du district de Lyon campagne]. — *Suppl. à la Const.*
6. Sanslaville (Benoît), notaire à Beaujeu.

Vitet (Louis), maire de Lyon (1).

7. Duvant (Pierre), administrateur du directoire du département.
8. Blanchon (Mathieu) [cultivateur à Chazelles-sur-Lyon].
9. Jovin-Molle (Jean-Jacques), administrateur du département.
10. Sage (Bernard-Marie), administrateur du département.
11. Saulnier (Claude-Michel), propriétaire à Lantignie.
12. Caminet (Georges), négociant, administrateur du directoire du département.
13. Delarochette (Jérôme-Marie), ci-devant procureur syndic du district de Roanne.
14. Chirat (Jean-Pierre-Antoine), procureur général syndic du département.
15. Lémontey (Pierre-Edouard), substitut du procureur de la commune de Lyon.

5 SUPPLÉANTS

1. Du Bouchet (Pierre), médecin à Montbrison.
2. Beraud (Marcelin), [juge de paix de Saint-Etienne, à Valbenoite].
3. Estourmel (Henry-Joseph), [administrateur du district de Lyon].
4. Peillon (Pierre) [propriétaire à Grigny].
5. Clerjon (Etienne) [homme de loi à Villefranche].

## HAUTE-SAONE

*Assemblée électorale présidée par Crestin, président du tribunal du district de Gray.*

7 DÉPUTÉS

1. Crestin (Jean-François), président du tribunal du

(1) Vitet a donné sa démission après l'élection de Saulnier.

district de Gray, président de l'assemblée électorale.

2. Lecurel (Claude-Louis-Salomon), juge au tribunal du district de Champlitte.
3. Courtot (Michel-François), juge au tribunal du district de Vesoul.
4. Laborey (Pierre-François-Marie), homme de loi à Ormoy.
5. Siblot (Claude-François-Bruno), médecin à Lure.
6. Desgranges (Léopold-Grégoire), négociant à Luxeuil.
7. Carret (Charles-Antoine), homme de loi à Gray [vice-président du district de Gray].

3 SUPPLÉANTS

1. Dornier (Augustin), négociant à Dampierre-sur-Salon.
2. Billerey (Jean-Baptiste), prêtre, curé de Vitrey.
3. Berdoz (Frédéric), ancien capitaine au service d'Angleterre, maire de Luze.

## SAONE-ET-LOIRE

*Assemblée électorale présidée par Commaret.*

11 DÉPUTÉS

1. Garchery (Pierre-Claude-François), juge de paix de Montcenis.
2. Bijon (Claude-Henry), administrateur du district de Bourbon-Lancy.
3. Journet (Claude-Marie), maire de Chalon-sur-Saône.
4. Gelin (Jean-Marie), administrateur du directoire du district de Charolles.
5. Masuyer (Claude-Louis), juge au tribunal de Louhans.
6. Rubat fils (Etienne), juge au tribunal de Mâcon.

7. James (Claude), juge au tribunal de Semur-en-Brionnais.
8. Desplaces (Charles), juge de paix du canton de Saint-Prix.
9. Cornet (Jean-François), maire de Chagny.
10. Duroussin (Vivant), juge au tribunal de Louhans.
11. Reverchon (Jacques), négociant à Vergisson.

4 SUPPLÉANTS

1. Baudot (Marc-Antoine), médecin à Charolles.
2. Grizard (Georges-Marie), administrateur du directoire du district de Marcigny.
3. Lavaivre (Joseph), maire de Bourbon-Lancy.
4. Lanneau (Victor-Pierre-Antoine), premier vicaire épiscopal.

## SARTHE

*Assemblée électorale présidée par Rousseau fils, président du département.*

10 DÉPUTÉS

1. Rousseau fils (Louis-Jacques), président du département, président du tribunal du district de Château-du-Loir, président de l'assemblée électorale.
2. Salmon (Gabriel-René-Louis), notaire à Mézières.
3. Vérité fils (Louis-Charles-René), administrateur du district de La Ferté-Bernard.
4. Bardou-Boisquetin (Philippe-René), procureur syndic du district de Fresnay.
5. Guérin (Louis-Gabriel), négociant, maire de Mamers.
6. Barré (René-François-Jacques), administrateur du directoire du département.
7. Richard (Joseph-Etienne), procureur de la commune de La Flèche.

8. François de la Primaudière (René), procureur syndic du district de Sablé.
9. Chappe (Ignace-Urbain-Jean), procureur de la commune du Mans.
10. Rojou (Louis-Claude-Damiens), administrateur du directoire du département.

4 SUPPLÉANTS

1. Bucquet (Thomas-Alexandre), administrateur du directoire du département, à Fresnay.
2. Houdebert (Joseph-Louis-Noël) [administrateur du département].
3. Latouche (Charles) [administrateur du directoire du district de Saint-Calais].
4. Gaulier (Nicolas) [cultivateur à Marolles-les-Brault].

## SEINE-ET-MARNE

*Assemblée électorale présidée par Viennot-Vaublanc, président du département.*

11 DÉPUTÉS

1. Hébert (André-Théodore), cultivateur [membre du directoire du département].
2. Sédillez (Mathurin-Louis-Étienne) [membre du directoire du district de Nemours].
3. Dubuisson (Marie-René) [membre du directoire du district de Provins].
4. Quatresolz de Marolles (Nicolas-Michel) [président du district de Rozoy].
5. De Jaucourt (François-Arnail), colonel de dragons, administrateur du directoire du département. — *Suppl. à la Const.*
6. Regnard-Claudin (Louis-Charles-Ambroise), négociant, maire de La Ferté-sous-Jouarre.

7. Jollivet (Jean-Baptiste-Moïse), cultivateur, membre du directoire du département.
8. Viennot-Vaublanc (Vincent-Marie), président du département.
9. Naret (Jean-Baptiste), juge de paix à Provins.
10. Rataud (Jean-Pierre), maire de Montereau-Faut-Yonne.
11. Bejot (Charlemagne), cultivateur [membre du directoire du département].

5 SUPPLÉANTS (1)

1. Segrettier (Jacques-Claude-Florimond) [propriétaire à Boissise-la-Bertrand].
2. Thomé (Étienne-Simon) [lieutenant de la gendarmerie à Coulommiers].
3. Laval (Jean-Baptiste), cultivateur à Courtacon.
4. Picart (Noël-François) [notaire, membre du directoire du district de Meaux].
5. Bailly (Edme-Louis-Barthélemy), oratorien à Juilly.

## SEINE-ET-OISE

*Assemblée électorale présidée par Jean Bassal, curé de Saint-Louis de Versailles.*

14 DÉPUTÉS

1. Lebreton (Denis), président du tribunal du district de Montfort-l'Amaury.

(1) Le procès-verbal porte que l'assemblée avait à nommer onze députés et quatre suppléants; mais, après l'élection de Segrettier, des objections furent faites sur son éligibilité. Son élection fut réservée, et Bailly fut élu quatrième suppléant. Cependant Segrettier put donner des preuves de son éligibilité à l'Assemblée législative, qui confirma la validité de ses pouvoirs comme suppléant, le 2 novembre 1791.

2. Le Cointre (Laurent), administrateur du département, commandant la garde nationale de Versailles.
3. Soret (Simon), procureur syndic du district de Pontoise.
4. Bassal (Jean), curé de Saint-Louis, vice-président du district de Versailles.
5. Collas (Jean-Jacques), maire d'Argenteuil.
6. Boisseau (Jean-Antoine), cultivateur à Roissy, près Gonesse.
7. Hua (Eustache-Antoine), juge au tribunal de Mantes.
8. Pillaut (Jean-Pierre), procureur syndic du district de Dourdan.
9. Petit (Louis-Mathieu) [juge de paix du canton de Chamande, à Rimoron].
10. Dumas (Guillaume-Mathieu), maréchal de camp.
11. Haussmann (Nicolas), négociant, membre du conseil du département.
12. Courtin aîné (Sébastien-Michel), administrateur du département.
13. Tenon (Jacques-René), propriétaire à Massy [membre de l'Académie des sciences, de la Société d'agriculture, du Collège de chirurgie de Montpellier et de celui de Paris].
14. Legras (Jean-Baptiste), juge au tribunal du district de Saint-Germain-en-Laye.

5 SUPPLÉANTS

1. Chéron (Louis-Claude), membre du directoire du département.
2. Beaufleury (Louis-Francia), juge au tribunal du district de Corbeil.
3. Coupin (Claude), président du district de Versailles.
4. Feugère (Jean-Jacques), juge au tribunal du district de Mantes.
5. Chandelier (Jean), homme de loi à Meulan.

## SEINE-INFÉRIEURE (1)

*Assemblée électorale présidée par Boullenger, président du tribunal du district de Rouen.*

16 DÉPUTÉS

1. Ducastel (Jean-Baptiste-Louis), officier municipal de Rouen.
2. Lucas (François), membre du directoire du département.
3. Christinat (Jean-Jacques), négociant, maire du Havre.
4. Hochet (Augustin-Guillaume), juge de paix à Manneville-ès-Plains.
5. Langlois (Pierre-Nicolas-Étienne), administrateur du district de Dieppe.
6. Vimar (Nicolas), procureur de la commune de Rouen.
7. Letailleur (Jean-Étienne), laboureur à Elbeuf-en-Bray, près Gournay.
8. Boullenger (Louis-Charles-Alexandre), président du tribunal du district de Rouen et de l'assemblée électorale, administrateur du département. — *Suppl. à la Const.*
9. Tarbé (Charles), négociant, officier municipal de Rouen.
10. Grégoire (Jean-Marie), négociant au Havre, administrateur du département.
11. Brémontier (Georges-Thomas), négociant à Rouen.
12. Froudière (Louis-François-Bernard), homme de loi à Rouen.
13. Forfait (Pierre-Alexandre-Laurent), ingénieur-constructeur de la marine à Rouen.

(1) Le procès-verbal des élections n'existe pas aux Archives nationales; il est remplacé par un résumé très succinct des opérations de l'assemblée électorale de ce département.

14. Desportes fils (Joseph-Louis), administrateur du département.
15. Albitte (Antoine-Louis), homme de loi, notable à Dieppe.
16. Levavasseur (Pierre-Léon), capitaine d'artillerie des colonies.

6 SUPPLÉANTS

1. Lacorne (Alexandre), homme de loi au Havre [administrateur du département].
2. Duruflé (Louis-Robert-Parfait).
3. Hayet (Pierre-Henri), fabricant à Elbeuf.
4. Ruault (Alexandre-Jean), curé d'Yvetot.
5. Pocholle (Pierre-Pomponne-Amédée), oratorien à Dieppe.
6. Dubois (Louis-Pierre-Romain), notaire, maire de Saint-Romain.

## DEUX-SÈVRES (1)

*Assemblée électorale présidée par Chasteau, président du département.*

7 DÉPUTÉS

1. Jard-Panvillier (Louis-Alexandre), médecin, procureur général syndic du département.

(1) A l'exemplaire du procès-verbal des opérations de l'assemblée électorale des Deux-Sèvres, destiné au ministre de l'intérieur, est annexée une lettre du secrétaire du département, Piet-Chambelle, dans laquelle ce dernier se plaint amèrement de ne pas avoir été élu parce qu'il est royaliste. Il joint à sa longue lettre une note sur les élus qui nous paraît intéressante pour la reproduire :

Jard-Panvillier, républicain clubiste outré, homme faux.

Chasteau, honnête citoyen, mais sans lumières et sans caractère.

Lecointe-Puyraveau, jeune homme, de l'effervescence, du verbiage, du pédantisme, peu de solidité, le cœur mauvais.

Auguis, homme nul, sans discernement et sans acquit.

Jounault, homme comme il en faudrait.

Robouam, de la rudesse dans le caractère comme dans le nom, de

2. Chasteau (Louis-Augustin), président du département et de l'assemblée électorale.
3. Lecointe-Puyraveau (Michel-Mathieu), homme de loi à Saint-Maixent, administrateur du département.
4. Auguis (Pierre-Jean-Baptiste), président du tribunal du district de Melle.
5. Jounault (Louis), procureur syndic du district de Thouars.
6. Robouam (Pierre-François), cultivateur à la Forêt-sur-Sèvre, président du district de Châtillon-sur-Sèvre.
7. Dubreuil-Chambardel (Pierre-Jacques), cultivateur à Avon, administrateur du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Pervinquière (Patrice), médecin à Niort.
2. Fournier (Louis-Jean), médecin à Melle.
3. Amilliet (Joseph-Pierre), médecin à Chef-Boutonne.

## SOMME

*Assemblée électorale présidée par Desbois, évêque du département.*

13 DÉPUTÉS

1. Dehaussy-Robecourt (Mathias-Antoine), président du tribunal du district de Péronne.
2. Nau aîné (Jean-Joseph), officier municipal d'Abbeville.
3. Goubet (Lucien-Honoré-Bernard), cultivateur à Flers.

l'ineptie à outrance; plutôt fait pour rester fermier, qui est son métier, que pour aller réformer des lois qu'il n'a jamais lues.

Dubreuil Chambardel, vieillard ridicule qui fera rire par sa bonhomie et pitié par son ignorance.

Pour suppléants : Pervinquière, Fournier et Amilliet, tous trois médecins. L'assemblée électorale les a vraisemblablement choisis ainsi, n'ayant pu se dissimuler l'état d'agonie de sa députation. (Arch. nat., F[1c] III. Deux-Sèvres, 1.)

4. Delaunay (Jacques-François-Marie), juge de paix à Mailly.
5. Desbois (Éléonore-Marie), évêque du département.
6. Loyeux (Nicolas), cultivateur à Cartigny.
7. Quillet (Louis-François-Gabriel), cultivateur à Cramont [administrateur du district d'Abbeville.]
8. Saladin (Jean-Baptiste-Michel), juge au tribunal d'Amiens.
9. Rivery (Louis), négociant et cultivateur, administrateur du département.
10. Louvet (Pierre-Florent), juge au tribunal de Montdidier.
11. Massey (Pierre-François), entrepreneur et manufacturier à Amiens.
12. Debray-Chamont (Joseph-François), négociant à Amiens.
13. Ballue (François-Firmin), notaire, juge de paix du canton de Péronne.

4 SUPPLÉANTS

1. Dequeux Du Beauval (Jean-Baptiste-Charles), commissaire du roi au tribunal du district d'Abbeville. — *Suppl. à la Const.*
2. Pucelle (Pierre-Claude-Hippolyte), procureur syndic du district de Montdidier.
3. Hemery (René-Nicolas-Sulpice), administrateur du département.
4. Martin (Jean-Baptiste), propriétaire à Saint-Romain.

## TARN

*Assemblée électorale présidée par Lafargue, maréchal de camp.*

9 DÉPUTÉS

1. Gausserand (Louis-Jean), juge au tribunal du district d'Albi.

2. Sancerre (Louis-François), commissaire du roi près le tribunal du district de Castres.
3. Audoÿ (Pierre-Séverin), membre du directoire du district de Lavaur.
4. Lacombe Saint-Michel (Pierre-Jean), officier d'artillerie, membre du directoire du département.
5. Coubé (Jean-Charles), homme de loi.
6. Esperou (Bernard), maire d'Albi.
7. Leroy de Flagis (Jean-Baptiste), procureur de la commune de Puylaurens.
8. Lasource (Marc-David Alba *dit*).
9. Larroque-Labécède (Antoine), membre du directoire du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Gouzy (Jean-Paul-Louis), homme de loi à Rabastens.
2. Meyer (Jean-Baptiste), maire de Mazamet.
3. Teissonnières (François), curé de Saint-Pierre de Gaillac.

## VAR

*Assemblée électorale présidée par Roubaud, médecin à Grasse.*

8 DÉPUTÉS

1. Roubaud (François-Yves), médecin à Grasse [administrateur du district de Grasse], président de l'assemblée électorale.
2. Muraire (Honoré), président du tribunal de Draguignan.
3. Isnard (Henri-Maximin), négociant à Draguignan.
4. Philibert (Thomas), administrateur du département. — *Suppl. à la Const.*
5. Roubaud (Jean-Louis), médecin à Tourvès, administrateur du département.

6. Despinassy (Antoine-Joseph-Marie), capitaine d'artillerie, administrateur du département.
7. Granet (Marc-Antoine), président du département.
8. Poitevin (Jean-François-Anicet), administrateur du département.

3 SUPPLÉANTS

1. Reynouard (François-Just-Marie), homme de loi à Brignolles.
2. Delor (Louis), juge de paix à Hyères.
3. Saqui (Maxime), homme de loi à Toulon.

## VENDÉE

*Assemblée électorale présidée par Goupilleau, procureur syndic du district de Montaigu.*

9 DÉPUTÉS

1. Goupilleau (Philippe-Charles-Aimé), procureur syndic du district de Montaigu, président de l'assemblée électorale.
2. Morisson (Charles-François-Gabriel), administrateur du département.
3. Maignen (François), administrateur du département (d'après le procès-verbal), et administrateur du directoire du district de Chataigneraye (d'après le registre CII*1).
4. Musset (Joseph-Mathurin), curé de Falleron.
5. Gaudin (Joseph-Marie-Jacques-François), maire des Sables-d'Olonne.
6. Thierriot (Alexis), administrateur du directoire du département.
7. Giraud (Etienne), juge au tribunal du district de Fontenay.

8. Perreau (Aimé-André), administrateur du département et juge de paix du canton de Loge-Fougereuse.
9. Gaudin (Jacques), premier vicaire épiscopal.

3 SUPPLÉANTS

1. Jousson (Pierre), administrateur du directoire du district de Challans.
2. Mercier (André-Charles-François), homme de loi.
3. Boulanger (Martin-Louis-Joseph), juge de paix du canton de Mareuil.

## VIENNE

*Assemblée électorale présidée par Montaut-Desilles, receveur particulier des finances de la ci-devant élection de Loudun.*

8 DÉPUTÉS

1. Allard (Marguerite-Aimé-Louis), [professeur en droit], procureur de la commune de Poitiers.
2. Martineau (Louis), procureur de la commune de Châtellerault.
3. Montaut-Desilles (Pierre), président de l'assemblée électorale.
4. Guilhaud de Létanche (Jean-François), secrétaire du directoire du district de Montmorillon.
5. Belleroche (Pierre-Thomas), membre du directoire du département.
6. Pressac des Planches (Jean-Jacques-Louis), juge au tribunal du district de Civray.
7. Piorry (Pierre-François), membre du directoire du département.
8. Ingrand (François-Pierre), membre du directoire du département. — *Suppl. à la Const.*

3 SUPPLÉANTS

1. Canuel (Simon-Gabriel), propriétaire, cultivateur à Loudun.
2. Guillory (Paul-François), prêtre, curé de la Celle-L'Evécault.
3. Texier (Jacques), juge au tribunal de Loudun.

## VIENNE (HAUTE-)

*Assemblée électorale présidée par Dumas, procureur général syndic du département.*

7 DÉPUTÉS

1. Chaubry de La Roche (François-Jean), administrateur du directoire du département.
2. Gay Vernon (Léonard), évêque du département.
3. Bordas (Pardoux), premier juge au tribunal de Saint-Yrieix.
4. Michelon [du Mas Barreau] (Léonard), procureur syndic du district de Saint-Léonard.
5. Duvoisin de La Serve (Pierre), procureur syndic du district de Saint-Junien.
6. Faye (Gabriel), administrateur du directoire du département.
7. Deperet (Gabriel), médecin, juge de paix à Limoges.

3 SUPPLÉANTS

1. Rougier (Barthelémy), administrateur du directoire du district de Saint-Léonard.
2. Bachellerie (Guillaume-Michel), administrateur du département.
3. Demetz (Jean-Baptiste), ingénieur des ponts et chaussées.

## VOSGES

*Assemblée électorale présidée par Poullain-Grandprey, procureur général syndic du département.*

### 8 DÉPUTÉS

1. Mengin (Joseph), vice-président du directoire du département et administrateur du district de Saint-Dié.
2. Carant (Nicolas-Thérèse), procureur syndic du district de La Marche.
3. André (Laurent-Yves-Antoine), notaire au Thillot, administrateur du département.
4. Dieudonné (Christophe), administrateur du directoire du département.
5. Delpierre (Antoine-François), homme de loi à Valfroicourt.
6. Marant (Joseph), administrateur du district de Neufchâteau.
7. Vosgien (Donat), maire d'Epinal. — *Suppl. à la Const.*
8. François [de Neufchâteau] (Nicolas-Louis), juge de paix à Vicherey, administrateur du département. — *Suppl. à la Const.*

### 3 SUPPLÉANTS

1. Bresson (Jean-Baptiste-François-Marie), administrateur du district de Darney.
2. Braux (Joseph), procureur syndic du district de Rambervillers.
3. Balland (Charles-André), procureur syndic du district de Bruyères.

## YONNE

*Assemblée électorale présidée par Laureau, vice-président du département.*

9 DÉPUTÉS

1. Laureau (Pierre), vice-président du directoire du département.
2. Marie-Davigneau (André-Thomas-Alexandre), président du directoire du département.
3. Bonnerot (Edme-Louis), administrateur du département.
4. Gréau (Jean-Anne), négociant, commandant la garde nationale de Villeneuve-le-Roi.
5. Fayolle [de la Marcelle] (Agnès-François-Séraphique), administrateur du département.
6. Rougier de la Bergerie (Jean-Baptiste), président du district de Saint-Fargeau, membre de la Société d'agriculture de Paris.
7. Bernard (Pierre), membre du directoire du département.
8. Malus (Charles-Antoine), membre du directoire du département.
9. Moreau (Edme), laboureur à Compigny.

3 SUPPLÉANTS

1. Fernel [des Crantins] (Charles-Pierre), avocat à Brienon, administrateur du département.
2. Guenot (Philippe-Etienne), juge suppléant au tribunal du district d'Auxerre.
3. Turreau-Linières (Louis), membre du directoire du département.

Dans ces 83 départements, nous trouvons dix élus qui refusèrent la députation et furent aussitôt remplacés ; ce sont :

Dehaye (*Ardennes*).
Barbeau Du Barran (*Gers*).
Cousinier (*Ille-et-Vilaine*).
Petit-Villanteuil (*Loir-et-Cher*).
Mosneron-Delaunay (*Loire-Inférieure*).
Dandenac aîné (*Maine-et-Loire*).
Lecomte (*Orne*).
Dumoret (*Hautes-Pyrénées*).
Laferrière (*Pyrénées-Orientales*).
Vitet (*Rhône-et-Loire*).

## DISTRICTS DE VAUCLUSE ET DE LOUVÈZE

A la suite de l'annexion à la France du comtat Venaissin et d'Avignon, ces pays furent organisés, par la loi du 28 mars 1792, en deux districts : celui de Louvèze, attribué au département de la Drôme, et celui de Vaucluse, au département des Bouches-du-Rhône. Les électeurs de ces deux districts furent convoqués le 26 juin, par les commissaires réunis des deux départements, et se réunirent à l'Isle-sur-Sorgue, le 16 juillet 1792.

Duprat le jeune, élu président de l'assemblée électorale, fit connaître que les électeurs avaient à élire trois députés : le premier pris dans le district de Vaucluse, le deuxième dans celui de Louvèze, et le troisième indifféremment dans l'un ou l'autre de ces districts, plus deux suppléants. Furent élus :

1. Duprat jeune (Jean), pour le district de Vaucluse.
2. Gerente (Joseph-Fiacre-Olivier), pour le district de Louvèze.
3. Rovère (Joseph-Stanislas-François-Xavier-Alexis), sans distinction de district.

2 SUPPLÉANTS

1. Martinel (Joseph-Marie-Philippe), électeur du canton de Rausset.
2. Capon (... ?), homme de loi à Avignon.

[Procès-verbal imprimé; Bibl. nat. Le 31/31, in-4°.]

Cependant il n'y eut que deux députés admis sur les trois élus :

Rovère, admis le 30 juillet 1792, comme député du district de Vaucluse, après rapport du Comité de division.

Gerente, admis le 27 août, comme député du district de Louvèze.

De Duprat il n'est point question, et nous n'avons pu découvrir les raisons qui l'ont fait écarter de l'Assemblée.

## ILE BOURBON.

D'après l'article 1er de la section I, titre III, de la Constitution (nombre des représentants, bases de la représentation), les colonies n'avaient pas de représentants dans l'Assemblée législative. Cet article laissait toutefois à entendre qu'une représentation *pourrait* être accordée aux colonies ; mais en fait, aucune convocation spéciale pour l'élection des députés n'avait été adressée aux assemblées coloniales. Toutefois l'Assemblée législative avait admis, tardivement, il est vrai, un député de l'île Bourbon, dont les pouvoirs étaient bien problématiques. Ce député est Louis-Marie Bertrand, assesseur au Conseil supérieur de l'île de Bourbon.

Délégué vers l'Assemblée constituante comme porteur d'un plan de constitution locale, il ne pouvait se prévaloir du titre de député, puisque cette colonie, pas plus que les autres, n'avait été convoquée pour l'élection des députés à la Législative. Bertrand arriva à Paris après la séparation de la Constituante et tenta aussitôt à se faire

admettre comme député en titre de l'île Bourbon à l'Assemblée législative.

Il adressa à cet effet, le 17 octobre 1791, une lettre au président de l'Assemblée, dont nous n'avons pas retrouvé le texte, mais qui resta sans réponse.

Vers la fin d'octobre, Bertrand adressa une nouvelle missive que voici :

Monsieur le président,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, le 17 de ce mois, pour vous prier de consulter l'Assemblée sur le bureau qui doit vérifier les pouvoirs que m'a donnés la colonie de Bourbon pour la représenter dans le sein de l'Assemblée nationale ; elle a renvoyé mon adresse au Comité colonial ; ce Comité n'est pas formé et sa formation peut encore entraîner de grandes longueurs. Je suis porteur de pétitions de la colonie de Bourbon et du plan de constitution qu'elle a préparé pour son régime extérieur, conformément aux décrets des 8 et 28 mars 1790, rendus pour les colonies ; mon admission dans le Corps législatif est instante ; je demande à l'Assemblée nationale la permission de paraître à la barre pour mettre sous ses yeux les motifs pressants qui me déterminent à faire promptement vérifier mes pouvoirs.

Je suis, avec respect, Monsieur le président, votre très humble et très obéissant serviteur, BERTRAND, député de l'île Bourbon.

[Arch. nat., C, 139.]

Nouvelle lettre en novembre, sans date, comme la précédente.

Monsieur le président,

Depuis six semaines je sollicite mon admission dans le Corps législatif comme député de l'île de Bourbon ; l'Assemblée nationale avait ajourné à dimanche dernier la question sur la représentation des colonies ; le grand nombre de pétitionnaires qui s'est présenté ne lui a pas permis de s'occuper de cette question, qu'il est cependant bien instant de décider. Je supplie l'Assemblée nationale de vouloir bien en ajourner la discussion à un jour fixe.

Il est de sa justice et de l'intérêt de toutes les colonies

qu'elle prononce promptement sur une question de cette importance.

Un plus long retard préjudicierait particulièrement à la colonie de l'île de Bourbon.

Je suis, avec respect, Monsieur le président, votre très humble et très obéissant serviteur, BERTRAND.

[Arch. nat., C, 140.]

« Dans la séance du 24 décembre, Bertrand est venu à la barre réclamer son admission dans l'Assemblée comme représentant. Il se plaint du long délai de la décision de l'Assemblée sur cette question.

« Un membre a demandé que la discussion fût ouverte à l'instant, sans attendre le rapport du Comité colonial.

« L'Assemblée a ajourné à lundi matin le rapport du Comité et l'ouverture de la discussion. Mais sur la proposition d'admettre provisoirement aux honneurs de la séance le député, l'Assemblée a passé à l'ordre du jour. » (Procès-verbal, page 136.)

Finalement, le Comité colonial déposa, dans la séance du 29 mars 1792, son rapport concluant à l'admission de Bertrand, comme député de l'Ile de Bourbon, et, dans la même séance, l'Assemblée rendit le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité colonial, relatif à la députation de l'Ile de Bourbon, déclare les pouvoirs du sieur Bertrand, député par cette colonie, vérifiés et valides, et décrète qu'en conséquence, il sera admis parmi les représentants de la nation. »

D'autres essayèrent à se faire admettre comme députés des colonies, mais avec moins de succès. Dans la séance du 25 octobre 1791, un sieur Paulian de Valogne se présenta à la barre pour se plaindre de ce que l'archiviste a refusé de l'inscrire comme député de la partie Sud de l'île de Saint-Domingue ; sa réclamation fut renvoyée au Comité colonial, et l'affaire en resta là.

Il en fut de même de la réclamation d'un député, dans la séance du 26 octobre 1791, en faveur de deux autres, dont le procès-verbal ne donne point les noms, et qui se prétendaient être députés du quartier de Jérémie, de l'île de Saint-Domingue.

# CHAPITRE IV

## CHANGEMENTS SURVENUS

### DANS LE PERSONNEL DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

#### I. DÉPUTÉS TITULAIRES DÉMISSIONNAIRES AVANT D'AVOIR SIÉGÉ

1. Hardouin (Pierre), d'Indre-et-Loire, envoie sa démission avant l'ouverture de la session; il est remplacé le 2 octobre 1791, par le premier suppléant Dupont (Jacob-Louis).
2. Noblat (Marie-François-Pierre), du Bas-Rhin. Sa lettre de démission porte la date du 29 septembre 1791 (Arch. nat., C. 139). Il est remplacé le 20 octobre, par Lambert (Joseph), premier suppléant.
3. Lebreton (Denis), de Seine-et-Oise, envoie sa démission le 11 octobre 1791 (Arch. nat., C. 139). Il est remplacé le 15 octobre par le premier suppléant, Chéron (Louis-Claude).
4. Loyeux (Nicolas), de la Somme, envoie sa démission le 3 décembre 1791. Il est remplacé le 21 décembre, par le premier suppléant, Dequeux Du Beauval (Jean-Baptiste-Charles).
5. Valladier (Paul), de l'Ardèche. Malade lors de son élection, il n'a point paru à l'Assemblée.

Dans la séance du 23 décembre 1791, il a été donné lecture d'une lettre de Gamon, premier suppléant de l'Ardèche; ce dernier observe que M. Valladier, l'un des députés de ce département, ne s'est point encore rendu à l'Assemblée nationale. Il demande que ce député soit tenu de déclarer s'il doit ou ne doit pas s'y rendre. — Sa lettre est renvoyée aux commissaires nommés pour cet objet.

Dans la séance du 28 décembre, le rapporteur chargé de l'expédition des mandats a produit la liste des députés qui ne sont pas encore arrivés, ainsi que l'avait ordonné l'Assemblée dans la séance du 22 ; ce sont : Valladier, de l'Ardèche; Lacombe, de la Gironde ; Léonetti, de la Corse ; et Pinet, de la Dordogne (1).

Le 3 janvier 1792, Valladier fut déclaré démissionnaire sur le rapport du Comité des inspecteurs de la salle, et remplacé par le premier suppléant Gamon (François-Joseph), qui vint siéger le 15 mars 1792.

6. Lacombe (Dominique), de la Gironde, dont l'absence a été également constatée dans la séance du 28 décembre 1791, n'a pas siégé. Une nouvelle plainte sur son absence fut produite dans la séance du 15 février 1792 ; il envoie sa démission, et il est remplacé, le 7 avril 1792, par Garrau (Pierre-Anselme), premier suppléant.

## 2. DÉPUTÉ ÉLIMINÉ

Landrian (Etienne-Erard), de la Haute-Marne.

Le rapporteur du septième bureau, dans la séance du 2 octobre, déclare que la seule difficulté qui avait fixé l'attention du bureau était relative à un député de la Haute-Marne, qui a renoncé à sa nomination, parce

(1) Nous ne connaissons pas les causes de l'absence de Léonetti, qui ne fut admis que le 6 avril 1792. Quant à Pinet, il était malade et ne vint siéger que le 30 janvier 1792.

qu'il n'avait pas les conditions acquises pour l'éligibilité (c'était Henry), et l'avis du bureau est de légitimer l'élection du quatrième député Landrian. — Ce dernier est admis. Mais Henry se fit porter sur le registre de Camus, qui a ajouté cette mention : « Remplace M. Landrian, en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 2 octobre 1791. »

Or, dans la séance du 10 décembre, un membre a observé qu'il s'élevait une difficulté au sujet de la nomination du quatrième député du département de la Haute-Marne ; que les pouvoirs de M. Landrian ont été déclarés valides sur le rapport du septième bureau, le 2 octobre dernier ; que M. Landrian ne s'est pas rendu à Paris ; que M. Henry y est arrivé, muni d'une lettre du Comité des pétitions, qui l'engage à s'y rendre ; que le premier suppléant de la Haute-Marne (1) réclame, de son côté, les droits qu'il peut avoir à remplacer M. Landrian ; que, dans ces circonstances, il est important de savoir qui des trois doit être admis pour compléter la députation de la Haute-Marne ; en conséquence, il a demandé, et l'Assemblée a décrété le renvoi de l'examen de cette question au Comité de division, contradictoirement avec les députés de la Haut-Marne (Procès-verbal de la séance du 10 décembre, page 349).

A la suite de cette séance, Camus s'empressa de rayer Henry de la liste des députés, avec cette note en marge : « J'ai rayé le présent article de M. Henry, inséré ici mal à propos, parce que le décret du 2 octobre n'est pas conforme à l'énoncé. Le 11 décembre 1791. CAMUS. »

Dans la séance du 22 décembre 1791, le rapporteur du Comité de division a fait un rapport sur l'élection de M. Henry, député du département de la Haute-Marne, dont l'éligibilité, contestée après son élection, a été vérifiée et reconnue par le Comité, qui a proposé en consé-

(1) Baudot (Pierre), notaire à Prangey.

quence à l'Assemblée de déclarer valable l'élection de M. Henry, et nulle sa renonciation et la nomination faite à sa place.

On a demandé que la discussion fût fermée. Cette proposition a été rejetée et la discussion continuée.

L'Assemblée nationale, consultée de nouveau, a fermé la discussion. L'avis du Comité a été adopté. M. Henry s'est présenté et a prêté le serment. (Procès-verbal de la séance du 22 décembre, p. 109.)

Et sur le registre de Camus on trouve la mention suivante : « Le 23 décembre mil sept cent quatre-vingt-onze, j'inscris conformément au décret de l'Assemblée nationale du 22 du même mois, dont expédition m'a été représentée : M. François-Joseph Henry, colonel commandant de la garde nationale de la ville de Bourmont, demeurant rue Sainte-Avoye, n° 38. CAMUS. »

Les auteurs du *Dictionnaire des parlementaires*, faute d'avoir consulté ces documents, ont commis trois erreurs dans leur recueil, au sujet de cette élection :

1° Ils attribuent huit députés à la Haute-Marne ; or, ce département n'avait droit qu'à sept représentants, aussi bien à la Législative qu'à la Convention ;

2° Ils consacrent une notice à Landrian, qui n'a pas siégé et n'a même pas paru à Paris ;

3° Ils le font démissionner et le remplacent par Henrys Marsilly. Ce dernier, qui fut député au Conseil des Cinq-Cents, ne figure point sur le procès-verbal des élections de la Haute-Marne, ni comme député ni comme suppléant, et n'a point siégé à l'Assemblée législative.

Les six députés énumérés ci-dessus, et Landrian, n'entrent donc pas dans notre liste par ordre alphabétique des députés ayant siégé à la Législative.

### 3. OPTION

Lacombe Saint-Michel (Pierre-Jean), élu dans le Nord et le Tarn, opte pour ce dernier département. Il est remplacé dans le Nord, le 2 octobre 1791, par Sallengros (Albert-Boniface-François), premier suppléant du département du Nord.

### 4. DÉPUTÉS DÉMISSIONNAIRES DANS LE COURANT DE LA SESSION, ET REMPLACÉS

1. Monneron (Joseph-François-Augustin), Paris; démissionnaire le 31 mars 1792, remplacé par Kersaint (Armand-Guy-Simon de), quatrième suppléant, le 2 avril 1792.
2. Duval (Jean-François), Manche; démissionnaire le 2 avril 1792, remplacé par Yver (Jean-Joseph), premier suppléant, le 25 mai 1792.
3. Gouvion (Jean-Baptiste), Paris; démissionnaire le 16 avril 1792, remplacé par De Moÿ (Charles-Alexandre), cinquième suppléant, le 17 avril 1792.
4. Legendre (Pierre-Nicolas-Chrysostôme), Eure, démissionnaire le 16 avril 1792, remplacé par Lebrun (Marie-Lucien), deuxième suppléant, le 1er mai 1792.
5. Jovin-Molle (Jean-Jacques), Rhône-et-Loire; démissionnaire le 4 juin 1792, remplacé par Du Bouchet (Pierre), premier suppléant, le 27 juin 1792.
6. Boscary le jeune (Jean-Marie), Paris; démissionnaire le 5 juin 1792, remplacé par Dusaulx (Jean), sixième suppléant, le 6 juin 1792.
7. Desplaces (Charles), Saône-et-Loire; démissionnaire le 10 juillet 1792, remplacé par Baudot (Marc-Antoine), premier suppléant, en juillet 1792.

8. Audoÿ (Pierre-Séverin), Tarn ; démissionnaire le 30 juillet 1792, remplacé par Gouzy (Jean-Paul-Louis), premier suppléant, le 30 juillet 1792.
9. Jaucourt (François-Arnail de), Seine-et-Marne ; démissionnaire le 30 juillet 1792, remplacé par Segrettier (Jacques-Claude-Florimont), premier suppléant, le 7 août 1792 (1).

### 5. DÉPUTÉS DÉMISSIONNAIRES NON REMPLACÉS

1. Bellier du Chesnay (Alexandre-Claude), Eure-et-Loir ; le 11 juillet 1792 (2).
2. Daverhoult (Jean-Antoine), Ardennes ; le 26 juillet 1792.
3. Caminet (Georges), Rhône-et-Loire ; le 31 juillet 1792.
4. Martin (Etienne), Bouches-du-Rhône ; le 2 août 1792.
5. Colomb (Pierre-François), Rhône-et-Loire ; le 1er septembre 1792.

A partir de la fin de juin, les demandes de congé devinrent si nombreuses que l'Assemblée décida le 10 juillet de suspendre la délivrance des congés jusqu'à nouvel ordre. L'Assemblée refusa même les démissions des députés Lafaye des Rabiers, de la Charente, le 26 juillet, et celle de Pierre Bousquet, de l'Hérault, le 14 août 1792.

### 6. DÉPUTÉS DÉCÉDÉS REMPLACÉS

1. Godard (Jacques), Paris ; décédé le 1er novembre 1791, remplacé par Lacretelle (Pierre-Louis), premier suppléant, le 7 novembre 1791.

(1) Le *Dictionnaire des parlementaires* porte que Segrettier fut admis le 2 novembre 1791. C'est une erreur ; à cette date il a fait seulement reconnaître par l'Assemblée ses droits d'éligibilité qui étaient contestés.

(2) D'après le *Dictionnaire des parlementaires*, Bellier du Chesnay aurait été remplacé par Doussain, premier suppléant. Les procès-verbaux ne mentionnent pas l'admission de ce suppléant.

2. Téallier (Claude-Etienne), Puy-de-Dôme; décédé le 17 novembre 1791, remplacé par Bret (Jean-Baptiste), premier suppléant, le 9 décembre 1791.
3. Cerutti (Joseph-Antoine-Joachim-Camille), Paris; décédé le 3 février 1792, remplacé par Aleaume (Augustin-Pierre-Joseph), deuxième suppléant, le 9 février 1792.
4. Quillet (Louis-François-Gabriel), Somme; décédé le 27 février 1792, remplacé par Pucelle (Pierre-Claude-Hippolyte), deuxième suppléant, le 14 mars 1792.
5. Delivet Saint-Mars (Jean-Jacques), Eure; décédé le 7 mars 1792, remplacé par Queru (René-Antoine), premier suppléant, le 24 mars 1792.
6. Dupuy-Montbrun (François-Jean-Alexandre), Lot; décédé le 1er avril 1792, remplacé par Cledel (Etienne), premier suppléant, le 14 mai 1792.
7. Debray-Chamont (Joseph-François), Somme; décédé le 12 avril 1792, remplacé par Hemery (René-Nicolas-Sulpice), troisième suppléant, le 29 avril 1792.
8. Ruet (Gilbert), Allier; décédé le 19 juin 1792, remplacé par Favière (Jean-François de), deuxième suppléant, le 12 juillet 1792, le premier suppléant ayant refusé.
9. Martin (Gabriel), Charente; décédé à Cognac, le 1er juin 1792, remplacé par Maulde-Loisellerie (Pierre-Jacques), deuxième suppléant, le 22 août 1792. C'est par erreur que le procès-verbal porte qu'il fut admis en place de Lafaye des Rabiers.

### 7. DÉPUTÉ DÉCÉDÉ NON REMPLACÉ

1. Seranne (Joseph-François), Hérault; décédé le 22 août 1792.

# CHAPITRE V

## LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

## DES DÉPUTÉS ET SUPPLÉANTS

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AYANT SIÉGÉ

### A

1. Adam (Jean-Louis-Urbain), *Indre-et-Loire.*
2. Adam (Jean-Charles), *Moselle.*
3. Albitte l'aîné (Antoine-Louis), *Seine-Inférieure* (1).
4. Aleaume (Augustin-Pierre-Joseph), *Paris* (2).
5. Allain-Launay (François-Marie), *Finistère.*
6. Allard (Marguerite-Aimé-Louis), *Vienne.*
7. Allut (Antoine), *Gard* (3).
8. Amat (Claude-Siméon), *Hautes-Alpes.*
9. Amy (Louis-Thomas-Antoine), *Eure-et-Loir.*
10. André (Claude-Michel), *Orne.*
11. André (Laurent-Yves-Antoine), *Vosges.*
12. Anseaume (Louis-Michel), *Calvados.*

(1) Conventionnel.

(2) C'est à tort que son nom a toujours été imprimé *Alleaume;* sur le tableau des notaires il est porté *Aleaume*, et sa signature, vue par M. Et. Charavay, est conforme à cette orthographe. Admis le 9 février 1792, en remplacement de Cerutti, décédé.

(3) Condamné à mort comme fédéraliste et exécuté à Paris le 7 messidor an II (25 juin 1794).

13. Antonelle (Pierre-Antoine), *Bouches-du-Rhône* (1).
14. Arbogast (Louis-François-Antoine), *Bas-Rhin* (2).
15. Archier (Jean-Antoine), *Bouches-du-Rhône.*
16. Archinard (Jean-Pierre), *Drôme.*
17. Arena (Barthélemy), *Corse.*
18. Arssaud (Jean-François-Régis), *Aveyron.*
19. Aubert-Dubayet (Jean-Baptiste-Annibal), *Isère.*
20. Audoÿ (Pierre-Séverin), *Tarn* (3).
21. Audrein (Yes-Marie), *Morbihan* (4).
22. Auguis (Pierre-Jean-Baptiste), *Deux-Sèvres* (5).
23. Aveline (Jean-Baptiste), *Calvados.*
24. Azema (Michel), *Aude* (6).

B

25. Baert (Charles-Alexandre-Balthazar-François-de-Paule), *Pas-de-Calais* (7).
26. Baffoigne (Laurent), *Landes.*
27. Bagot (Jean-Louis), *Côtes-du-Nord.*
28. Baignoux (Pierre-Philippe), *Indre-et-Loire.*
29. Ballet (Jean), *Creuse* (8).
30. Ballue (François-Firmin), *Somme.*
31. Barbotte (Guillaume-François-Bonaventure), *Orne.*
32. Bardon (Léonard), *Corrèze.*
33. Bardou-Boisquetin (Pierre-René), *Sarthe* (9).
34. Barennes (Raymond), *Gironde* (10).
35. Barré (René-François-Jacques), *Sarthe.*

(1) D'une ancienne famille noble, avait le titre de marquis.
(2) Conventionnel.
(3) Démissionnaire le 30 juillet 1792 ; remplacé par Gouzy.
(4) Conventionnel, évêque du Morbihan en 1798, assassiné par les Chouans le 19 novembre 1800.
(5) Conventionnel, membre des Anciens, des Cinq-Cents, député au Corps législatif de l'an VIII à 1810.
(6) Conventionnel.
(7) Député en 1815.
(8) Anobli, le 24 février 1809. – Député à la Chambre des Cent Jours.
(9) Député aux Cinq-Cents.
(10) Député aux Anciens.

36. Barris fils (Pierre-Jean-Paul), *Gers* (1).
37. Basire jeune (Claude), *Côte-d'Or* (2).
38. Bassal (Jean), *Seine-et-Oise* (3).
39. Bastide (Jean-François), *Ardèche*.
40. Batault (Claude), *Côte-d'Or*.
41. Baudin (Pierre-Charles-Louis), *Ardennes* (4).
42. Baudot (Marc-Antoine), *Saône-et-Loire* (5).
43. Baumlin (François-Joseph), *Haut-Rhin*.
44. Beaupui (Nicolas-Michel-Pierre-Armand), *Dordogne* (6).

Beauregard. — Voyez Domergue de Beauregard.

45. Beauvais (Charles-Nicolas), *Paris* (7).
46. Becquey (François-Louis), *Haute-Marne*.
47. Beguin (Louis), *Côte-d'Or*.
48. Bejot (Charlemagne), *Seine-et-Marne*.
49. Belin (Jean-François), *Aisne* (8).
50. Belle (Jean-Baptiste-Julien), *Indre-et-Loire*.
51. Bellegarde (Antoine Dubois de), *Charente* (9).
52. Belleroche (Pierre-Thomas), *Vienne*.
53. Bellier du Chesnay (Alexandre-Claude), *Eure-et-Loir* (10).
54. Belot (Joseph), *Aude*.
55. Benoid (Jean-Joseph), *Cantal*.
56. Benoiston (Jean-Marie), *Loire-Inférieure*.
57. Bergeras (Pierre), *Basses-Pyrénées* (11).

(1) Président de la Cour de cassation. Créé baron de l'Empire, le 6 octobre 1810.

(2) Conventionnel.

(3) Conventionnel.

(4) Conventionnel; député aux Anciens.

(5) Suppléant, remplace, en juillet 1792, Desplaces, démissionnaire. — Conventionnel.

(6) Député aux Anciens, sénateur sous le Consulat.

(7) Conventionnel.

(8) Conventionnel.

(9) Conventionnel; député aux Cinq-Cents, puis aux Anciens.

(10) Démissionnaire le 11 juillet 1792; non remplacé.

(11) Député aux Anciens, le 1er prairial an VII, et au Corps législatif de 1800 à 1804.

58. Bernard (André-Antoine), *Charente-Inférieure* (1).
59. Bernard (Joseph), *Meuse*.
60. Bernard (Pierre), *Yonne*.
61. Bernier (Louis-Joseph), *Aisne*.
62. Bertrand (Louis-Marie), *Ile-Bourbon*.
63. Besson (Alexandre), *Doubs* (2).
64. Beugnot (Jacques-Claude) *Aube* (3).
65. Bezançon-Perrier (Charles-Euphrasie), *Marne*.
66. Bigot de Préameneu (Félix-Julien-Jean), *Paris* (4).
67. Bijon (Claude-Henri), *Saône-et-Loire*.
68. Bissy jeune (Jacques-François), *Mayenne* (5).
69. Blanc Gilli (Mathieu), *Bouches-du-Rhône*.
70. Blanchard (Claude), *Pas-de-Calais*.
71. Blanchon (Jean-François), *Charente*.
72. Blanchon (Mathieu), *Rhône-et-Loire*.
73. Bo (Jean-Baptiste-Jérôme), *Aveyron* (6).
74. Boerio (Pierre-Jean-Thomas), *Corse*.
75. Bohan (Alain), *Finistère* (7).
76. Boisrot-Delacour (Jacques), *Allier* (8).
77. Boisseau (Jean-Antoine), *Seine-et-Oise*.
78. Bonnemère (Joseph-Toussaint), *Maine-et-Loire*.
79. Bonnerot (Edme-Louis), *Yonne*.
80. Bonnet de Mautry (Pierre-Louis), *Calvados* (9).
81. Bonneval (Germain), *Meurthe* (10).
82. Bonnier d'Alco (Ange-Elisabeth-Louis-Antoine), *Hérault* (11).

(1) Conventionnel.
(2) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(3) Conseiller d'État, créé comte, le 24 février 1809; député de 1816 à 1820.
(4) Conseiller d'État, pair des Cent Jours; comte de l'Empire, le 24 avril 1808.
(5) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(6) Conventionnel.
(7) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(8) Créé baron de l'Empire le 25 février 1813.
(9) Conventionnel.
(10) Conventionnel.
(11) Conventionnel.

83. Bordas (Pardoux), *Haute-Vienne* (1).
84. Borie (Jean), *Corrèze* (2).
85. Bosc (Etienne), *Aveyron*.
86. Boscary (Jean-Marie), *Paris*.
87. Bouche (François-Charles), *Basses-Alpes*.
88. Boucher (Louis-Jean-Baptiste), *Eure-et-Loir*.
89. Bouestard (Jean-Jacques), *Finistère*.
90. Boullenger (Louis-Charles-Alexandre), *Seine-Inférieure*.
91. Bournel (Jean-François), *Ardennes*.
92. Bourzès (Durand-Louis), *Aveyron*.
93. Bousquet (Pierre), *Hérault* (3).
94. Boutry (Louis-Guillaume), *Calvados*.
95. Bouvenot (Pierre), *Doubs*.
96. Bravet (Louis), *Isère*.
97. Bréard (Jean-Jacques), *Charente-Inférieure* (4).
98. Brémontier (Georges-Thomas), *Seine-Inférieure* (5).
99. Bret (Jean-Baptiste), *Puy-de-Dôme* (6).
100. Bretocq (Louis-Nicolas), *Calvados*.
101. Briand (Pierre), *Finistère*.
102. Briche (André-Louis-Elisabeth), *Bas-Rhin*.
103. Briolat (Jean-Baptiste), *Haute-Marne*.
104. Brisson (Marcou), *Loir-et-Cher* (7).
105. Brissot de Warville (Jacques-Pierre), *Paris* (8).
106. Brival (Jacques), *Corrèze* (9).

(1) Conventionnel ; député aux Cinq-Cents, puis aux Anciens.

(2) Conventionnel.

(3) Confondu par le *Dictionnaire des parlementaires* avec François Bousquet, conventionnel du Gers, qui a fait un seul et même personnage des deux.

(4) Conventionnel ; député aux Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XI.

(5) Député aux Cinq-Cents et en l'an VIII au Corps législatif.

(6) Sur le procès-verbal d'élection porté par erreur *Brest*, ainsi que par le *Dictionnaire des parlementaires*. — Suppléant, admis le 9 décembre 1791, en remplacement de Teallier, décédé.

(7) Conventionnel.

(8) Conventionnel (Eure-et-Loir).

(9) Conventionnel ; député aux Anciens, puis aux Cinq-Cents.

107. Broussonet (Pierre-Marie-Auguste), *Paris.*
108. Bruat (Joseph), *Haut-Rhin.*
109. Brugous (Antoine), *Lot.*
110. Bruley (Prudent-Jean), *Indre-et-Loire.*
111. Brulley (Théodore-Claude), *Marne.*
112. Brun (Antoine), *Hérault.*
113. Brunck (Jacques-Pierre-Simon), *Bas-Rhin.*

C

114. Cailhasson (François-Marie), *Haute-Garonne.*
115. Calmon (Guillaume), *Lot.*
116. Calon (Etienne-Nicolas de), *Oise* (1).
117. Calvet (Jean-Jacques), *Ariège.*
118. Cambon (Pierre-Joseph), *Hérault* (2).
119. Caminet (Georges), *Rhône-et-Loire* (3).
120. Cappin (Joseph), *Gers* (4).
121. Carant (Nicolas-Thérèse), *Vosges* (5).
122. Carez (Joseph), *Meurthe* (6).
Caritat. — Voyez Condorcet.
123. Carlier (Prosper-Hyacinthe), *Aisne.*
124. Carnot-Feulint (Claude-Marie), *Pas-de-Calais* (7).
125. Carnot (Lazare-Nicolas-Marguerite), *Pas-de-Calais* (8).
126. Carpentier (Antoine-François), *Nord* (9).
127. Carret (Charles-Antoine), *Haute-Saône.*

(1) Conventionnel; général de brigade du 7 septembre 1793.
(2) Conventionnel; député aux Cent Jours.
(3) Démissionnaire le 31 juillet 1792; non remplacé.
(4) Conventionnel.
(5) Commissaire du directoire près l'administration du canton de La Marche, il fut nommé le 4 prairial an VIII, substitut du commissaire près les tribunaux civil et criminel de la Sarthe, et en 1807, conseiller référendaire à la Cour des comptes.
(6) Sous-préfet de Toul en l'an VIII.
(7) Député aux Cent-Jours.
(8) Conventionnel; directeur, tribun, pair des Cent Jours.
(9) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

128. Cartier-Douineau (Joseph-Pierre-Sylvain), *Indre-et-Loire.*
129. Cartier-Saint-René (Charles-Louis-André), *Cher.*
130. Casamajor (Augustin), *Basses-Pyrénées.*
131, Casemajor (Pierre), *Basses-Pyrénées.*
132. Castel (René-Richard-Louis), *Calvados* (1).
133. Caubère (Pierre), *Ariège.*
134. Causse (Guillaume-Jacques-Pascal), *Aude.*
135. Cavellier (Blaise), *Finistère.*
136. Cazes (Jean-Barthélemy), *Haute-Garonne.*
137. Cerutti (Joseph-Antoine-Joachim-Camille), *Paris* (2).
138. Chabot (François), *Loir-et-Cher* (3).
139. Champion (Pierre-Félix), *Jura.*
140. Chaponnet (Nicolas), *Aube.*
141. Chappe (Ignace-Urbain-Jean), *Sarthe.*
142. Charlier (Louis-Joseph), *Marne* (4).
143. Chassagnac (Noël), *Corrèze* (5).
144. Chasteau (Louis-Augustin), *Deux-Sèvres.*
145. Chaubry de La Roche (François-Jean), *Haute-Vienne.*
146. Chaudron-Roussau (Guillaume), *Haute-Marne* (6).
147. Chaufton (Jean-Damien), *Loiret.*
148. Chauvet (Pierre-Antoine), *Basses-Alpes.*
149. Chazaud (Jean-François-Simon), *Charente* (7).
150. Chazot (Emmanuel-Guillaume), *Lozère.*
151. Chedaneau (Augustin-Roland-Jean-André-Faustin), *Charente* (8).
152. Chéron (Louis-Claude), *Seine-et-Oise.*
153. Chevalier-Malibert (César-Elisabeth), *Mayenne.*

(1) Inspecteur général de l'Université sous la Restauration.
(2) Mort le 2 février 1792.
(3) Conventionnel.
(4) Conventionnel; député aux Anciens.
(5) Le *Dictionnaire des parlementaires* le porte par erreur *Chassaignac.*
(6) Conventionnel.
(7) Conventionnel.
(8) Conventionnel.

154. Chirat (Jean-Pierre-Antoine), *Rhône-et-Loire.*
155. Choudieu (Pierre-René), *Maine-et-Loire* (1).
156. Chouteau (Guy-Jacques), *Maine-et-Loire.*
157. Christinat (Jean-Jacques), *Seine-Inférieure.*
158. Clauzel (Jean-Baptiste), *Ariège* (2).
159. Claye (Etienne), *Eure-et-Loir.*
160. Cledel (Etienne), *Lot* (3).
161. Clémenceau (René-Mathurin), *Maine-et-Loire* (4).
162. Clément (Henry), *Meuse.*
163. Clermont (Claude-Ignace-Joachim), *Jura* (5).
164. Cochet (Henri-Louis-Joseph), *Nord* (6).
165. Codet (Sylvain), *Ille-et-Vilaine.*
166. Col (Mathieu), *Puy-de-Dôme.*
167. Collas (Jean-Jacques), *Seine-et-Oise.*
168. Collet [de Messine] (Jean-Baptiste), *Indre.*
169. Colomb (Pierre-François), *Rhône-et-Loire* (7).
170. Condorcet (Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat de), *Paris* (8).
171. Constant-Saint-Estève (Jacques-Jean), *Aveyron* (9).
172. Coppens (Laurent), *Nord.*
173. Corbel (Vincent-Claude), *Morbihan* (10).
174. Cornet (Jean-François), *Saône-et-Loire.*
175. Cornudet des Chaumettes (Joseph), *Creuse* (11).
176. Coubé (Jean-Charles), *Tarn.*
177. Couget (Jean-Henri), *Hautes-Pyrénées.*
178. Coupé (Jacques-Michel), *Oise* (12).

(1) Conventionnel.

(2) Conventionnel, député aux Anciens, aux Cinq-Cents et au Corps législatif.

(3) Suppléant : remplace le 14 mai 1792, Dupuy Montbrun, décédé. — Conventionnel ; député aux Cinq-Cents.

(4) Député aux Cinq-Cents.

(5) Condamné à mort comme fédéraliste et exécuté, le 24 messidor an II.

(6) Conventionnel ; député aux Cinq-Cents.

(7) Démissionnaire le 1er septembre 1792 ; non remplacé.

(8) Conventionnel (Aisne).

(9) Sous-préfet de Saint-Affrique sous le Consulat.

(10) Conventionnel ; député aux Anciens.

(11) Sénateur, le 26 décembre 1799 ; créé comte en mai 1808.

(12) Conventionnel ; député aux Cinq-Cents.

179. Courtin aîné (Sébastien-Michel), *Seine-et-Oise.*
180. Courtois (Edme-Bonaventure), *Aube* (1).
181. Courtot (Michel-François), *Haute-Saône.*
182. Coustard (Anne-Pierre), *Loire-Inférieure* (2).
183. Couthon (Georges), *Puy-de-Dôme* (3).
184. Couturier (Jean-Pierre), *Moselle* (4).
185. Crestin (Jean-François), *Haute-Saône.*
186. Cretté de Palluel (François), *Paris.*
187. Croichet (Augustin-François), *Jura.*
188. Croizé (Charles-Nicolas), *Ille-et-Vilaine.*
189. Crousse (Nicolas-Louis), *Meurthe.*
190. Crublier d'Obterre (Henri), *Indre* (5).
191. Cuel (François), *Puy-de-Dôme.*
192. Cunin (Etienne), *Meurthe.*
193. Curée (Jean-François), *Hérault* (6).

D

194. Dalibourg (Mathieu-Julien), *Mayenne.*
195. Dalloz (Charles-Alexandre-Marie), *Jura.*
196. Dalmas (Joseph-Benoit), *Ardèche.*
197. Dameron (Joseph-Charlemagne), *Nièvre* (7).
198. Damourette (Louis), *Ardennes.*
199. Danthon (Charles), *Isère.*
200. Dareau-Laubadère (Jean-Joseph), *Hautes-Pyrénées.*
201. Darneuilh (Pierre-Joseph), *Hautes-Pyrénées.*
202. Daverhoult (Jean-Antoine), *Ardennes* (8).

(1) Conventionnel; député aux Anciens; tribun.
(2) Conventionnel.
(3) Conventionnel.
(4) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(5) Et non pas d'*Opterre*, comme le portent quelques listes. Obterre, commune de l'arrondissement du Blanc (Indre).
(6) Conventionnel; député aux Cinq-Cents, tribun, sénateur. Créé comte de la Bédissière le 15 juin 1808.
(7) Conventionnel.
(8) Démissionnaire le 26 juillet 1792; non remplacé.

203. Debranges (François-Emmanuel), *Marne*.
204. Debray-Chamont (Joseph-François), *Somme* (1).
205. De Bry (Jean-Antoine-Joseph), *Aisne* (2).
206. De Bry (Jean-Baptiste), *Paris*.
207. Dehossy-Robecourt (Mathias-Antoine), *Somme* (3).
208. De Houlière (Louis-Charles-Auguste), *Maine-et-Loire* (4).
209. Delacoste (Jean-Aimé), *Charente-Inférieure* (5).
210. Delacroix (Jean-François), *Eure-et-Loir* (6).
211. De Lafon de Braman (Claude), *Creuse*.
212. Delaizire (François), *Côtes-du-Nord*.
213. Delaporte (François-Sébastien-Christophe), *Haut-Rhin* (7).
214. Delarochette (Jérôme-Marie), *Rhône-et-Loire*.
215. Delaunay (Joseph), *Maine-et-Loire* (8).
216. Delaunay (Jacques-François-Marie), *Somme*.
217. Delcher (Joseph-Etienne), *Haute-Loire* (9).
218. Delfau (Guillaume), *Dordogne*.
Deliars. — Voyez Eliars (d').
219. Deliège (Gabriel), *Marne*.
220. Delivet Saint-Mars (Jean-Jacques), *Eure* (10).
221. Delmas (Jean-François-Bertrand), *Haute-Garonne* (11).
222. Delon (Jacques), *Gard*.
223. Delpierre (Antoine-François), *Vosges* (12).

(1) Mort le 12 avril 1792.
(2) Conventionnel; député aux Cinq-Cents, tribun, préfet du Doubs. Créé baron le 3 mai 1809.
(3) Créé baron de l'Empire le 10 avril 1811.
(4) Conventionnel.
(5) Député aux Anciens.
(6) Conventionnel.
(7) Connu à la Convention sous le nom de *Laporte*.
(8) Conventionnel.
(9) Conventionnel, député aux Anciens.
(10) Décédé le 6 mars 1792.
(11) Conventionnel; député aux Anciens.
(12) Président de chambre à la Cour des comptes, créé baron de l'Empire le 28 avril 1813.

224. Demées (Louis-Michel), *Orne.*
225. De Moy (Charles-Alexandre), *Paris.*
226. Depère (Mathieu), *Lot-et-Garonne* (1).
227. Deperet (Gabriel), *Haute-Vienne.*
De Perret. — Voyez Lauze De Perret.
228. Dequeux Du Beauval (Jean-Baptiste-Charles), *Somme* (2).
229. Dereboul (Nicolas), *Ardèche.*
230. Derrien (Yves), *Côtes-du-Nord.*
231. Desbois (Eléonore-Marie), *Somme.*
232. Descamps (Bernard), *Gers* (3).
233. Deschamps (Jean), *Eure.*
234. Descrots d'Estrées (François-Bernard), *Allier.*
235. Desgranges (Léopold-Grégoire), *Haute-Saône.*
236. Despinassy (Antoine-Joseph-Marie), *Var* (4).
237. Desplaces (Charles), *Saône-et-Loire* (5).
238. Desportes fils (Joseph-Louis), *Seine-Inférieure.*
239. Desprez (Ambroise-Félix), *Manche.*
240. Destrem (Hugues), *Aude* (6).
241. Deusy (Sixte-François-Joseph), *Pas-de-Calais.*
242. Devaraigne (Pierre-Joseph-Bernard), *Haute-Marne* (7).
Deverneilh-Puyraseau. — Voyez Verneilh-Puyraseau (de).
243. Deydier (Etienne), *Ain* (8).
244. Dherbez-Latour (Pierre-Jacques), *Basses-Alpes* (9).
245. Dieudonné (Christophe), *Vosges* (10).

(1) Sénateur, créé comte de l'Empire, le 26 avril 1808.
(2) Suppléant, admis le 21 décembre 1791, en place de Loyeux, démissionnaire.
(3) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(4) De son vrai nom *d'Espinassy.* Conventionnel, député aux Cinq-Cents.
(5) Démissionnaire le 10 juillet 1792.
(6) Député aux Cinq-Cents.
(7) Ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de Rhône-et-Loire en résidence à Lyon.
(8) Conventionnel; député aux Anciens.
(9) Conventionnel.
(10) Député aux Anciens; tribun.

246. Digaultray (Jean-Baptiste), *Côtes-du-Nord* (1).
247. Dithurbide (Pierre), *Basses-Pyrénées*.
248. Dochier (Jean-Baptiste), *Drôme*.
249. Domergue de Beauregard (Joseph), *Lozère*.
250. Dorizy (Claude), *Marne*.
251. Dorliac (Guillaume-Louis), *Haute-Garonne*.
252. Dougois (Joseph), *Hautes-Alpes* (2).
253. Douyet (Etienne), *Allier*.
254. Drouin (Jean-Claude), *Meurthe*.
Dubois de Bellegarde. — Voyez Bellegarde (Dubois de).
255. Du Bois du Bais (Louis-Thibault), *Calvados* (3).
256. Du Bouchet (Pierre), *Rhône-et-Loire* (4).
257. Dubout (Pierre-Etienne-Nicolas-Germer), *Oise*.
258. Dubreuil-Chambardel (Pierre-Jacques), *Deux-Sèvres* (5).
259. Dubuisson (Marie-René), *Seine-et-Marne*.
260. Ducastel (Jean-Baptiste-Louis), *Seine-Inférieure*.
261. Ducos (Jean-François), *Gironde* (6).
262. Ducreux (Guillaume), *Aisne*.
263. Dufrexou (Jean-Pierre), *Loire-Inférieure*.
264. Duhem (Pierre-Joseph), *Nord* (7).
265. Dumas (Guillaume-Mathieu), *Seine-et-Oise*.
266. Dumas Champvalier (Jean-Louis), *Charente*.
267. Dumolard (Joseph-Vincent), *Isère* (8).
268. Dumoustier (Jean-Aubin), *Charente-Inférieure*.
269. Dupertuis (Joseph-Pierre-Henry), *Indre*.

(1) Député aux Cinq-Cents.

(2) Sur le procès-verbal d'élection *Dougeois*, sur les listes imprimées *Dongois*.

(3) Conventionnel, député aux Cinq-Cents puis aux Anciens, sénateur. Créé comte le 20 juillet 1808.

(4) Suppléant, remplace Jovin-Molle, démissionnaire, le 27 juin 1792; conventionnel.

(5) Conventionnel.

(6) Conventionnel.

(7) Conventionnel.

(8) Député aux Cinq-Cents, au Corps législatif et aux Cent Jours.

270. Du Petit Bois (Agathon), *Ille-et-Vilaine*.
271. Duphenieux (Claude), *Lot* (1).
272. Dupin (Charles-André), *Nièvre* (2).
273. Dupont (Jacob-Louis), *Indre-et-Loire* (3).
274. Dupont-Grandjardin (Joseph-François), *Mayenne*.
275. Dupuy (Jean-Baptiste-Claude-Henry), *Rhône-et-Loire* (4).
276. Dupuy-Montbrun (François-Jean-Alexandre), *Lot* (5).
277. Duquesnoy (Ernest-Dominique-François-Joseph), *Pas-de-Calais* (6).
278. Durin (Antoine), *Nièvre*.
279. Duroussin (Vivant), *Saône-et-Loire*.
280. Dusaulx (Jean), *Paris* (7).
281. Duval (Pierre), *Eure*.
282. Duval (Charles-François-Marie), *Ille-et-Vilaine* (8).
283. Duval aîné (Jacques), *Loir-et-Cher*.
284. Duval (Jean-François), *Manche* (9).
285. Duvant (Pierre), *Rhône-et-Loire*.
286. Duvoisin de La Serve (Pierre), *Haute-Vienne*.
287. Dyzès (Jean), *Landes* (10).

## E

288. Eliars (Augustin-Jacques d'), *Ardennes*.
289. Elie (Jean-Marie-Antoine), *Morbihan*.

(1) Député aux Cent Jours.
(2) Député aux Anciens en l'an VII, et au Corps législatif de 1800 à 1804.
(3) Conventionnel.
(4) Conventionnel.
(5) Mort le 30 mars 1792.
(6) Conventionnel.
(7) Suppléant; remplace Boscary, démissionnaire, le 6 juin 1792; conventionnel, député aux Anciens.
(8) Conventionnel, député aux Cinq-Cents.
(9) Démissionnaire le 2 avril 1792.
(10) Conventionnel; sénateur sous l'Empire, créé comte d'*Arène*, le 26 avril 1808.

290. Emmery (Jean-Marie-Joseph), *Nord* (1).
291. Escanyé (Sébastien), *Pyrénées-Orientales.*
292. Eschasseriaux aîné (Joseph), *Charente-Inférieure* (2).
293. Esnue-Lavallée (François-Joachim), *Mayenne* (3).
294. Espariat (Jean), *Bouches-du-Rhône.*
295. Esperou (Bernard) *Tarn* (4).
Estrées (d'). — Voyez Descrots d'Estrées.
296. Euvremer (Jacques), *Manche.*
297. Ezingeard (Étienne), *Drôme.*

F

298. Fabre (Gabriel-Jacques-François-Maurice), *Aude.*
299. Fabre (Joseph-Marie), *Morbihan.*
300. Fache (Jean-Étienne), *Aisne.*
301. Fauchet (Claude), *Calvados* (5).
302. Faure (Pierre-François), *Hautes-Alpes.*
303. Favière (Jean-François de), *Allier* (6).
304. Faye (Gabriel), *Haute-Vienne* (7).
305. Faye-Lachèze (François-Pierre), *Corrèze.*
306. Fayolle [de la Marcelle] (Agnès-François-Séraphique), *Yonne.*
307. Ferrière (Jean-Michel), *Maine-et-Loire.*
308. Ferrus (Guillaume), *Hautes-Alpes.*
309. Fillassier (Jacques-Joseph), *Paris.*
310. Fiquet (Jean-Jacques), *Aisne* (8).

(1) Député de l'an XIV à 1815. Créé chevalier de l'Empire le 6 septembre 1811.
(2) Conventionnel; député aux Cinq-Cents; tribun. Créé baron le 14 février 1810.
(3) Conventionnel.
(4) Porté parfois par erreur *Esperon.*
(5) Conventionnel.
(6) Deuxième suppléant; admis le 12 juillet 1792, en remplacement de Ruet, décédé.
(7) Conventionnel, député aux Anciens.
(8) Conventionnel, député aux Cinq-Cents.

311. Fleury fils (Antoine-Hyacinthe), *Drôme*.
312. Foissey (Joseph-Ignace), *Meurthe*.
313. Font (Bernard), *Ariège*.
314. Forfait (Pierre-Alexandre-Laurent), *Seine-Inférieure*.
315. Fossard (Jean-Baptiste), *Eure* (1).
316. Foucher (Jacques), *Cher* (2).
317. Fouquet (Louis-Antoine), *Cher* (3).
318. Fournier (Bertrand), *Hautes-Pyrénées* (4).
319. Français (Antoine), *Loire-Inférieure* (5).
320. François (Louis-François), *Pas-de-Calais*.
321. François [de Neufchâteau] (Nicolas-Louis), *Vosges* (6).
322. François de la Primaudière (René), *Sarthe* (7).
323. Frasey (François), *Nièvre*.
324. Frécine (Augustin-Lucie), *Loir-et-Cher* (8).
325. Fressenel (Claude-André), *Ardèche* (9).
326. Froudière (Louis-François-Bernard), *Seine-Inférieure*.

G

327. Gaillard (Jean-Laurent-Fortunat), *Drôme*.
328. Gamon (François-Joseph), *Ardèche* (10).
329. Garchery (Pierre-Claude-François), *Saône-et-Loire*.
330. Garran de Coulon (Jean-Philippe), *Paris* (11).

(1) Le *Dictionnaire des parlementaires* le porte par erreur *Foissard*.
(2) Conventionnel.
(3) Député aux Anciens et au Corps législatif en l'an VII.
(4) *Fornier* d'après le *Dictionnaire des parlementaires*; le procès-verbal d'élection et le *Registre* de Camus portent *Fournier*.
(5) Député aux Cinq-Cents; de 1819 à 1823; pair de France en 1831. Créé comte de l'Empire le 24 avril 1808.
(6) Sénateur; créé comte en 1808.
(7) Conventionnel; député aux Anciens.
(8) Conventionnel. De son vrai nom *Defrecine*.
(9) Député aux Cinq-Cents et en 1809.
(10) Conventionnel; député aux Cinq-Cents et à la Chambre des Cent Jours.
(11) Conventionnel (Loiret); député aux Cinq-Cents; sénateur. Créé comte le 26 avril 1808.

331. Garrau (Pierre-Anselme), *Gironde* (1).
332. Gasparin (Thomas-Augustin), *Bouches-du-Rhône* (2).
333. Gastellier (René-Georges), *Loiret*.
334. Gaston (Raymond), *Ariège* (3).
335. Gaubert (Léonard-Anne), *Puy-de-Dôme*.
336. Gaudin (Jacques), *Vendée*.
337. Gaudin (Joseph-Marie-Jacques-François), *Vendée* (4).
338. Gaulmin (Gilbert-François), *Allier*.
339. Gausserand (Louis-Jean), *Tarn*.
340. Gay-Vernon (Léonard), *Haute-Vienne* (5).
341. Gelin (Jean-Marie), *Saône-et-Loire* (6).
342. Gelot (Thomas-Antoine), *Côte-d'Or*.
343. Gensonné (Armand), *Gironde* (7).
344. Gentil (Michel), *Loiret* (8).
345. Genty (Louis), *Loiret*.
346. Gerente (Joseph-Fiacre-Olivier), *District de Louvèze* (9).
347. Germignac (Jacques-François), *Corrèze* (10).
348. Gertoux (Brice), *Hautes-Pyrénées* (11).
349. Gibergues (Pierre), *Puy-de-Dôme* (12).
350. Gilbert (Jean), *Charente-Inférieure*.
351. Girard (Jean-Antoine), *Haute-Garonne*.

(1) Conventionnel; député aux Cinq-Cents et aux Cent Jours.
(2) Conventionnel.
(3) Conventionnel.
(4) Conventionnel; député aux Cinq-Cents, aux Anciens et au Corps législatif.
(5) Conventionnel; député aux Cinq-Cents. C'est à tort que le *Dictionnaire des parlementaires* lui donne les prénoms de Léonard-Honoré. Voir son acte de baptême : *Révolution*, t. XXVII, p. 314.
(6) Conventionnel; député aux Anciens.
(7) Conventionnel.
(8) Conventionnel; député aux Cinq-Cents,
(9) Conventionnel; député aux Anciens. Créé baron le 8 avril 1813.
(10) Conventionnel.
(11) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(12) Conventionnel; député aux Anciens.

352. Girardin (Louis-Stanislas-Xavier-Cécile de), *Oise* (1).
353. Giraud (Étienne), *Vendée.*
354. Giraudy (Jean-Joseph), *Gard.*
355. Girod (Jean-Louis), *Ain* (2).
356. Giroult (Étienne), *Manche.*
357. Giroust (Jacques-Charles), *Eure-et-Loir* (3).
358. Glais-de-Bizoin (Olivier), *Côtes-du-Nord.*
359. Gobillard (Nicolas), *Marne.*
360. Godard (Jacques), *Paris* (4).
361. Goffaux (François-Joseph), *Maine-et-Loire.*
362. Gohier (Louis-Jérôme), *Ille-et-Vilaine* (5).
363. Golzart (Nicolas-Constant), *Ardennes* (6).
364. Gonyn (Pierre), *Haute-Garonne.*
365. Gorguereau (François), *Paris.*
366. Gossuin (Constant-Joseph-Eugène), *Nord* (7).
367. Goubet (Lucien-Honoré-Bernard), *Somme.*
368. Goujon (Louis-Joseph-Marie-Achille), *Oise.*
369. Goupilleau [de Montaigu] (Phillippe-Charles-Aimé), *Vendée* (8).
370. Gouvion (Jean-Baptiste), *Paris* (9).
371. Gouzy (Jean-Paul-Louis), *Tarn* (10).
372. Granet (François-Omer), *Bouches-du-Rhône* (11).
373. Granet (Marc-Antoine), *Var.*
374. Grangeneuve (Jean-Antoine Lafargue de), *Gironde* (12).

(1) Membre du Tribunat : député en 1800, aux Cent Jours et de 1810 à 1824.
(2) Maître des comptes, créé baron le 28 mai 1809.
(3) Conventionnel.
(4) Mort le 1er novembre 1791.
(5) Directeur.
(6) Député aux Cinq-Cents ; sous-préfet de Vouziers, député sous l'Empire, anobli le 2 août 1811.
(7) Conventionnel ; député aux Cinq-Cents, sous le Consulat et aux Cent Jours.
(8) Conventionnel, député aux Cinq-Cents.
(9) Démissionnaire le 15 avril 1702, remplacé par De Moÿ.
(10) Conventionnel ; député aux Cinq-Cents.
(11) Conventionnel ; député aux Cent Jours.
(12) Conventionnel.

375. Gréau (Jean-Anne), *Yonne.*
376. Grégoire (Jean-Marie), *Seine-Inférieure.*
377. Gros (Jean-Baptiste), *Cantal.*
378. Grosse-Durocher (François), *Mayenne* (1).
379. Guadet (Marguerite-Élie), *Gironde* (2).
380. Guérin (Louis-Gabriel), *Sarthe.*
381. Guilhaud de Létanche (Jean-François), *Vienne.*
382. Guilhou (Guillaume-Jean-François), *Lot.*
383. Guillioud (Jean-Baptiste), *Isère.*
384. Guillois (Philippe), *Morbihan.*
385. Guimberteau (Jean), *Charente* (3).
386. Guitard (Antoine-Joseph), *Cantal* (4).
387. Guyès (Jean-François), *Creuse* (5).
388. Guyton-Morveau (Louis-Bernard), *Côte-d'Or* (6).

H

389. Hainsselin (François), *Oise.*
390. Haudouart (Ignace-Joseph-Delfin), *Pas-de-Calais.*
391. Haussmann (Nicolas), *Seine-et-Oise* (7).
392. Hébert (Louis-Joseph), *Eure.*
393. Hébert (André-Théodore), *Seine-et-Marne.*
394. Hemery (René-Nicolas-Sulpice), *Somme.*
395. Hennequin (Joseph), *Allier* (8).
396. Henry (Pierre-Paul), *Cantal.*
397. Henry (François-Joseph), *Haute-Marne.*
398. Henry-Larivière (Pierre-François-Joachim), *Calvados* (9).

(1) Conventionnel.
(2) Conventionnel.
(3) Conventionnel.
(4) Député aux Cent Jours et de 1819 à 1824.
(5) Conventionnel.
(6) Conventionnel; député aux Cinq-Cents. Créé baron le 23 octobre 1811.
(7) Conventionnel.
(8) Député de 1807 à 1815.
(9) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

399. Hérault de Sechelles (Jean-Marie), *Paris* (1).
400. Hilaire (Jacques-Bernard), *Haute-Loire*.
401. Hochet (Augustin-Guillaume), *Seine-Inférieure*.
402. Hua (Eustache-Antoine), *Seine-et-Oise*.
403. Huet-Froberville (Claude-Jean-Joseph), *Loiret*.
404. Hugau (Claude), *Eure*.
405. Hugot (Nicolas), *Aube*.
406. Huguet (Pierre), *Cher*.
407. Huguet (Marc-Antoine), *Creuse* (2).
408. Hureaux (Jean-Baptiste), *Ardennes*.

I

409. Ichon (Pierre-Louis), *Gers* (3).
410. Ille (François), *Ariège*.
411. Ingrand (François-Pierre), *Vienne* (4).
412. Inizan (Yves), *Finistère*.
413. Isnard (Henri-Maximin), *Var* (5).

J

414. Jagot (Grégoire-Marie), *Ain* (6).
415. Jahan (Jean-Baptiste), *Indre-et-Loire*.
416. James (Claude), *Saône-et-Loire*.
417. Jamon (Jean-Baptiste), *Haute-Loire*.
418. Jard-Panvillier (Louis-Alexandre), *Deux-Sèvres* (7).
419. Jaucourt (François-Arnail de), *Seine-et-Marne* (8).

(1) Conventionnel (Seine-et-Oise).
(2) Conventionnel.
(3) Conventionnel.
(4) Conventionnel ; député aux Cinq-Cents.
(5) Conventionnel ; député aux Cinq-Cents. Créé baron le 2 octobre 1813.
(6) Conventionnel.
(7) Conventionnel ; député aux Cinq-Cents ; membre du Tribunat ; président de la Cour des comptes, député de 1815 à 1822. Créé baron le 28 avril 1813.
(8) Sénateur le 31 octobre 1803.

420. Jay (Jean), *Gironde* (1).
421. Jodin (Jean-Baptiste), *Meuse*.
422. Jollivet (Jean-Baptiste-Moïse), *Seine-et-Marne* (2).
423. Joly aîné (Louis-Jean-Samuel), *Aisne*.
424. Jouffret (Pierre-Antoine), *Allier*.
425. Jounault (Louis), *Deux-Sèvres*.
426. Jouneau (Jean-Joseph), *Charente-Inférieure* (3).
427. Journet (Claude-Marie), *Saône-et-Loire*.
428. Journu-Auber (Bernard), *Gironde* (4).
429. Jovin-Molle (Jean-Jacques), *Rhône-et-Loire* (5).
430. Juéry (Pierre), *Oise*.
431. Juglar (Henry), *Basses-Alpes*.

K

432. Kersaint (Armand-Guy-Simon de), *Paris* (6).
433. Koch (Christian-Guillaume), *Bas-Rhin* (7).

L

434. Labastie (Jean-Jacques), *Hautes-Alpes*.
435. Laboissière (Jean-Baptiste), *Lot* (8).
436. Laborey (Pierre-François-Marie), *Haute-Saône*.
437. Lacépède (Bernard-Germain-Etienne), *Paris* (9).
438. Lachièze (Pierre), *Lot* (10).

(1) Conventionnel.
(2) Conseiller d'État. Créé comte le 2 août 1808.
(3) Député de 1815 à 1820.
(4) Sénateur. Créé comte *de Tustal* en mai 1808. Pair de France en 1814.
(5) Démissionnaire le 4 juin 1792.
(6) Suppléant, admis le 2 août 1792 en place de Monneron, démissionnaire; conventionnel (Seine-et-Oise).
(7) Membre du Tribunat.
(8) Conventionnel.
(9) Sénateur, pair en 1814, pair aux Cent Jours et en 1819. Créé comte le 26 avril 1808.
(10) Député aux Anciens et en l'an VIII.

439. Lacombe Saint-Michel (Jean-Pierre), *Tarn* (1).
440. Lacoste (Elie), *Dordogne* (2).
441. Lacoste-Montlausur (Jean-Joseph), *Lot* (3).
442. Lacretelle (Pierre-Louis), *Paris* (4).
443. Lacuée (Jean-Gérard), *Lot-et-Garonne* (5).
444. Lafaye des Rabiers (François), *Charente*.
445. Laffon-Ladébat (André-Daniel) *Gironde* (6).
446. Lafont (Charles-Marie), *Lot-et-Garonne* (7).
447. Lagier-Lacondamine (Jean-Bernard), *Drôme*.
448. Lagrevol (Jean-Baptiste), *Haute-Loire*.
449. Laguire (Joseph), *Gers* (8).
450. Laloy jeune (Pierre-Antoine), *Haute-Marne* (9).
451. Lamarque (François), *Dordogne* (10).
452. Lambert (Charles), *Côte-d'Or* (11).
453. Lambert (Joseph), *Bas-Rhin*.
454. Lameth (Théodore de), *Jura* (12).
455. Lamourette (Antoine-Adrien), *Rhône-et-Loire* (13).
456. Langlois (Jean-Baptiste-Guillaume), *Eure* (14).
457. Langlois (Pierre-Nicolas-Etienne), *Seine-Inférieure*.
458. Laplaïgne (Antoine), *Gers* (15).

(1) Conventionnel ; député aux Anciens.

(2) Conventionnel.

(3) Le *Dictionnaire des parlementaires* porte *Lacoste-Montlausier*. Sa signature, relevée aux archives municipales de Montauban, porte *Lacoste-Montlausur*.

(4) Député en l'an IX.

(5) Député aux Anciens ; pair de France en 1831. Créé comte de *Cessac* le 26 avril 1808.

(6) Député aux Anciens.

(7) Député aux Cinq-Cents et en l'an VIII.

(8) Conventionnel.

(9) Conventionnel ; député aux Cinq-Cents, puis aux Anciens ; membre du Tribunat.

(10) Conventionnel, député aux Cinq-Cents. Créé chevalier de l'Empire le 27 juillet 1808.

(11) Conventionnel.

(12) Député aux Cent Jours.

(13) Condamné à mort et exécuté le 22 nivôse an II (11 janvier 1794).

(14) Député aux Anciens, au Corps législatif de 1800 à 1806 et à la Chambre des Cent Jours.

(15) Conventionnel ; député aux Cinq-Cents.

Laporte. — Voyez Delaporte.
Larochette. — Voyez Delarochette.
459. Larroque-Labécède (Antoine), *Tarn*.
460. Lasalle (Isidore), *Aude*.
461. Lasource (Marc-David Alba, *dit*), *Tarn* (1).
462. Lassabathie père (Jean), *Lot*.
463. Latané (Jean-Baptiste), *Gers*.
464. Laumond (Antoine), *Creuse* (2).
465. Laureau (Pierre), *Yonne*.
466. Laurens (Ignace), *Haute-Loire*.
467. Lautour du Chatel (Antoine-Jean-François), *Orne*.
468. Lauze De Perret (Claude-Romain), *Bouches-du-Rhône* (3).
469. Lavigne (Jean), *Lot-et-Garonne*.
470. Le Bœuf (Nicolas-Joseph), *Loiret*.
471. Le Boucher de Longchamp (Pierre-Claude-Charles), *Orne*.
472. Le Breton (Roch-Pierre-François), *Ille-et-Vilaine* (4).
473. Lebrun (Marie-Lucien), *Eure* (5).
474. Le Caron-Mazancourt (Jean), *Oise*.
475. Lechelle (Pierre), *Charente*.
476. Lecointe-Puyraveau (Michel-Mathieu), *Deux-Sèvres* (6).
477. Le Cointre (Laurent), *Seine-et-Oise* (7).
478. Le Comte de Betz (Jacques-Auguste-Léonor), *Orne*.
479. Le Coz (Claude), *Ille-et-Vilaine* (8).
480. Lecurel (Claude-Louis-Salomon), *Haute-Saône*.
481. Lefebvre (Jean-René), *Eure-et-Loir*.
482. Lefebvre (Charles), *Nord*.

(1) Conventionnel.
(2) Député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1806.
(3) Conventionnel.
(4) Conventionnel; député aux Anciens.
(5) Suppléant, remplace, le 1er mai 1792, Legendre, démissionnaire.
(6) Conventionnel; député aux Cinq-Cents; membre du Tribunat.
(7) Conventionnel.
(8) Archevêque de Besançon sous l'Empire. Créé comte le 1er avril 1809.

483. Le Fessier (Jacques-André-Simon), *Orne.*
484. Lefranc (Charles-François-Joseph), *Pas-de-Calais.*
485. Legendre (Pierre-Nicolas-Chrysostôme), *Eure.*
486. Legras (Jean-Baptiste), *Seine-et-Oise.*
487. Le Gressier Bellannoy (François-Joseph-Alexis), *Pas-de-Calais.*
488. Lejeune (Pierre), *Loiret.*
489. Lejosne (Etienne-Philippe-Marie), *Nord.*
490. Lemaistre (Louis-Charles-Etienne), *Loir-et-Cher.*
491. Lemalliaud (Joseph-François), *Morbihan* (1).
492. Lemesre (Jean-Baptiste), *Nord.*
493. Lemoine-Villeneuve (Jean-Angélique), *Manche* (2).
494. Lémontey (Pierre-Edouard), *Rhône-et-Loire.*
495. Leonetti (Félix-Antoine), *Corse.*
496. Léopold (René-Marie-Maximilien), *Eure-et-Loir.*
497. Lepigeon de Boisval (Jean-François), *Manche.*
498. Lequinio (Joseph-Marie), *Morbihan* (3).
499. Lerebours (Jacques-Anne), *Manche.*
500. Leremboure (Salvador-Paul), *Basses-Pyrénées.*
501. Leroy [de Lisieux] (François-Pierre), *Calvados.*
502. Leroy [de Bayeux] (Jean-François), *Calvados* (4).
503. Leroy de Flagis (Jean-Baptiste), *Tarn.*
504. Lesueur (Jean-Baptiste), *Orne.*
505. Letailleur (Jean-Etienne), *Seine-Inférieure.*
506. Le Tellier (Jean-Pierre-David), *Manche.*
507. Le Tourneur (Etienne-François-Louis-Honore), *Manche* (5).
508. Letutour (Olivier), *Morbihan.*
509. Le Vasseur (Antoine-Louis), *Meurthe* (6).
510. Levavasseur (Pierre-Léon), *Seine-Inférieure.*

(1) Conventionnel: député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XI.

(2) Conventionnel.

(3) Conventionnel.

(4) Commissaire du Directoire: il fut assassiné à Fresnay-sur-Sarthe, par les Chouans, le 30 pluviôse an VII.

(5) Conventionnel; directeur.

(6) Conventionnel.

511. Leyris (Augustin-Jacques), *Gard* (1).
512. Limousin (Jean), Dordogne (2).
513. Lindet (Jean-Baptiste-Robert), *Eure* (3).
514. Lobjoy (François), *Aisne* (4).
515. Lolivier (Jean-Baptiste), *Meuse*.
516. Lomont (Claude-Jean-Baptiste), *Calvados* (5).
517. Lonné (Jacques), *Landes* (6).
518. Lortal (François), *Aveyron*.
519. Lostalot (Armand), *Basses-Pyrénées*.
520. Louvet (Pierre-Florent), *Somme* (7).
521. Loysel (Pierre), *Aisne* (8).
522. Lozeran de Fressac (François), *Lozère*.
523. Lucas (François), *Seine-Inférieure* (9).
524. Lucat (Bernard), *Landes*.
525. Lucia (François-Xavier), *Pyrénées-Orientales*.
526. Lucy (Adrien-Jean-Alexandre), *Oise* (10).

M

527. Maignen (François), *Vendée* (11).
528. Maignet (Etienne-Christophe), *Puy-de-Dôme* (12).
529. Mailhe (Jean-Baptiste), *Haute-Garonne* (13).
530. Mailho (Jean-Pierre), *Hautes-Pyrénées*.

(1) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(2) Député de 1802 à 1810.
(3) Conventionnel.
(4) Député de 1800 à 1807.
(5) Conventionnel; député aux Anciens. De son vrai nom *Dobiche Delomont*. Maire de la commune d'Ouville, dans la Manche, sous l'Empire, il signait *Delomont*.
(6) Député aux Cinq-Cents.
(7) Conventionnel; député aux Cinq-Cents, au Corps législatif de 1800 à 1815 et aux Cent Jours. Créé chevalier de l'Empire le 6 octobre 1810.
(8) Conventionnel; député aux Anciens. Créé chevalier de l'Empire le 26 mai 1808.
(9) Député aux Cinq-Cents et aux Cent Jours.
(10) Conseiller à la Cour impériale de Paris, créé chevalier de l'Empire le 20 juin 1811.
(11) Conventionnel; député aux Anciens.
(12) Conventionnel; député aux Cent Jours.
(13) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

531. Maizières (Toussaint), *Aube* (1).
532. Malassis (Romain-Nicolas), *Finistère.*
533. Maleprade (François-Bernard), *Lot-et-Garonne.*
534. Mallarmé (François-René-Auguste), *Meurthe* (2).
535. Malus (Charles-Antoine), Yonne.
536. Manchand (Claude), *Meuse.*
537. Mangin (Jean-Pierre), *Moselle.*
538. Marant (Joseph), *Vosges.*
539. Marbot (Antoine), *Corrèze* (3).
540. Marchand fils (Louis-Etienne), *Loir-et-Cher.*
Maribon-Montaut. — Voyez Montaut.
541. Marie (Joseph), *Loire-Inférieure.*
542. Marie (Joseph), *Pyrénées-Orientales.*
543. Marie-Davigneau (André-Thomas-Alexandre), *Yonne.*
544. Marin (Jacques-Augustin-Lambert), *Moselle.*
545. Martin (Etienne), *Bouches-du-Rhône.*
546. Martin (Gabriel), *Charente.*
547. Martin (Pierre), *Indre-et-Loire.*
548. Martineau (Louis), *Vienne* (4).
549. Martinecourt (Jean-Etienne de), *Côte-d'Or.*
550. Massenet (Pierre-Jean), *Bas-Rhin.*
551. Massey (Pierre-François), *Somme.*
552. Masuyer (Claude-Louis), *Saône-et-Loire* (5).
553. Mathieu (Claude), *Nièvre.*
554. Mathieu (François-Ignace-Antoine), *Bas-Rhin.*
555. Mauche (Mathieu), *Bouches-du-Rhône.*
556. Maulde-Loisellerie (Pierre-Jacques), *Charente* (6).

(1) Sous-inspecteur des forêts sous l'Empire, révoqué sous la Restauration, se fit instituteur à Bar-sur-Aube.

(2) Conventionnel.

(3) Député aux Anciens, général de division, mort en Italie le 19 avril 1800.

(4) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

(5) Conventionnel.

(6) Suppléant, remplace, le 22 août 1792, Martin, décédé, et non La Faye des Rabiers, comme le porte la table des procès-verbaux; la démission de ce dernier a été refusée le 26 juillet. Conventionnel; député aux Anciens.

557. Mayerne (Pierre-François Turquet), *Indre* (1).
558. Ménard (Jean-François-Xavier), *Gard.*
559. Mengin (Joseph), *Vosges.*
560. Menuau (Henri), *Maine-et-Loire* (2).
361. Méricamp (Salomon), *Landes.*
562. Merlet (Jean-François-Honoré), *Maine-et-Loire* (3).
563. Merlin (de Thionville) (Antoine), *Moselle* (4).
564. Merveilleux (Jacques), *Charente-Inférieure.*
565. Meunier (Jean-Marceau), *Loiret* (5).
566. Michaud (Jean-Baptiste), *Doubs* (6).
567. Michel jeune (François-Julien), *Ille-et-Vilaine.*
568. Michelon (du Mas Barreau) (Léonard), *Haute-Vienne.*
569. Michon-Dumarais (Jean-François), *Rhône-et-Loire.*
570. Michoud (Jean-Claude-Luc), *Isère.*
571. Molinier (Jean-Antoine), *Aveyron.*
572. Monestier (Pierre-Laurent), *Lozère* (7).
573. Monneron (Joseph-François-Augustin), *Paris* (8).
574. Monnot (Jean-François-Charles), *Doubs* (9).
575. Montaut (Louis-Marie-Bon), *Gers* (10).
576. Montaut-Désilles (Pierre), *Vienne* (11).
577. Morand (Joseph-René), *Côtes-du-Nord.*
578. Moreau (Jean), *Meuse* (12).
579. Moreau (Edme), *Yonne.*

(1) Mayerne écrit à Camus, le 30 septembre 1791, qu'il n'a jamais porté le surnom de *Turquet*, adopté, il est vrai, par sa famille, et qu'il a été connu de tout temps sous le seul nom de *Mayerne.*

(2) Conventionnel; député aux Anciens.

(3) Maître des requêtes au Conseil d'État. Créé baron le 9 septembre 1810.

(4) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

(5) Député aux Cinq-Cents.

(6) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

(7) Conventionnel.

(8) Démissionnaire le 31 mars 1792, remplacé par Kersaint.

(9) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

(10) Conventionnel.

(11) Député aux Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XIV. Porté parfois à tort *Montault-Désilles.*

(12) Conventionnel; député aux Anciens.

580. Morel (Louis-Sébastien), *Marne* (1).
581. Morisson (Charles-François-Gabriel), *Vendée* (2).
582. Morivaux (Anatoile-François-Antoine), *Jura*.
583. Mosneron aîné (Jean-Baptiste), *Loire-Inférieure*.
584. Moulin (Michel), *Puy-de-Dôme*.
585. Mourain (Pierre), *Loire-Inférieure* (3).
586. Mouysset (Guillaume), *Lot-et-Garonne* (4).
587. Mulot (François-Valentin), *Paris*.
588. Muraire (Honoré), *Var* (5).
589. Musset (Joseph-Mathurin), *Vendée* (6).

## N

590. Naret (Jean-Baptiste), *Seine-et-Marne*.
591. Nau aîné (Jean-Joseph), *Somme*.
592. Navier (Claude-Bernard), *Côte-d'Or*.
593. Niou (Joseph), *Charente-Inférieure* (7).
594. Nogaret (Pierre-Barthélemy-Joseph), *Aveyron* (8).

## O

Olivier-Gerente. — Voyez Gerente.
595. Oudot (Charles-François), *Côte-d'Or* (9).

(1) Député aux Cinq-Cents, et de l'an VIII à l'an XII au Corps législatif.

(2) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

(3) Maire de Bourgneuf, il fut fusillé le 24 mars 1793, lors de la prise de cette ville par les Vendéens.

(4) Procureur général près le tribunal d'appel d'Agen. Créé baron le 6 octobre 1810.

(5) Premier président de la Cour de cassation. Créé comte le 26 avril 1808.

(6) Conventionnel; député aux Anciens et au Corps législatif de l'an X à 1807.

(7) Conventionnel; député aux Anciens.

(8) Député aux Cinq-Cents et de 1828 à 1841. Préfet de l'Hérault sous l'Empire, il fut créé baron.

(9) Conventionnel; député aux Cinq-Cents, puis aux Anciens. Chevalier de l'Empire en mai 1808.

## P

596. Paganel (Pierre), *Lot-et-Garonne* (1).
597. Paigis (François-Pierre-Marie-Anne), *Mayenne*.
598. Paignard (Jean-Jacques), *Orne*.
599. Paillet (Jean-Joseph), *Meuse* (2).
600. Pantin (Alexandre-Ambroise), *Eure*.
601. Papin (Louis-François), *Loire-Inférieure*.
602. Pastoret (Emmanuel-Claude-Jean-Pierre), *Paris* (3).
603. Pellicot (Henri), *Bouches-du-Rhône*.
604. Peraldi (Marius-Joseph), *Corse*.
605. Pérignon (Dominique-Catherine), *Haute-Garonne* (4).
606. Perreau (Aimé-André), *Vendée*.
607. Perret (Jean-Baptiste), *Cantal* (5).
608. Perrin (Pierre-Nicolas), *Aube* (6).
609. Perrin (Antoine-Hyacinthe), *Jura*.
610. Petit (Louis-Mathieu), *Seine-et-Oise*.
611. Philibert (Thomas), *Var*.
612. Pierret (Jean-François), *Marne*.
613. Pierron (Jacques-Jean-Louis), *Moselle*.
614. Pierrot (François), *Ardennes*.
615. Pietri (François-Marie), *Corse*.
616. Pieyre fils (Jean), *Gard* (7).
617. Pillaut (Jean-Pierre), *Seine-et-Oise*.
618. Pinchenat (André), *Basses-Alpes*.
619. Pinet aîné (Jacques), *Dordogne* (8).

(1) Conventionnel.
(2) Député aux Anciens et de 1800 à 1815.
(3) Député aux Cinq-Cents; sénateur. Créé comte le 9 janvier 1810.
(4) Député aux Cinq-Cents; sénateur et maréchal de France. Créé comte le 6 septembre 1811.
(5) Membre du collège électoral du Cantal sous l'Empire. Créé baron le 15 juin 1812.
(6) Conventionnel.
(7) Préfet du Loiret sous l'Empire. Créé baron le 14 février 1810.
(8) Conventionnel.

620. Piorry (Pierre-François), *Vienne* (1).
621. Poisson (Jacques), *Manche* (2).
622. Poitevin (Jean-François-Anicet), *Var*.
623. Pomiès (François), *Aveyron*.
624. Pontard (Pierre), *Dordogne*.
625. Pouget (Alexandre), *Lot-et-Garonne*.
626. Pozzo di Borgo (Charles-André), *Corse*.
627. Pressac des Planches (Jean-Jacques-Louis), *Vienne*.
628. Prieur (Claude-Antoine), *Côte-d'Or* (3).
629. Projean (Joseph-Etienne), *Haute-Garonne* (4).
630. Prouveur (Auguste-Antoine-Joseph), *Nord* (5).
631. Prudhomme (François-Louis-Jérôme), *Aisne*.
632. Pucelle (Pierre-Claude-Hippolyte), *Somme* (6).
633. Pyrot (Hubert), *Moselle* (7).

## Q

634. Quatremère de Quincy (Antoine-Chrysostôme), *Paris* (8).
635. Quatresolz de Marolles (Nicolas-Michel), *Seine-et-Marne*.
636. Quéru (René-Antoine), *Eure* (9).
637. Queslin (Jean-Adrien), *Manche*.
638. Quesnay (Robert-François-Joseph), *Maine-et-Loire*.

(1) Conventionnel.

(2) Conventionnel; député aux Anciens, au Corps législatif de 1800 à 1804 et aux Cent Jours.

(3) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

(4) Conventionnel.

(5) Préfet de l'Indre sous l'Empire. Créé baron de *Grouard* le 5 août 1809.

(6) Suppléant; admis le 14 mars 1792 en remplacement de Quillet, décédé.

(7) Conseiller à la Cour impériale de Metz en 1811, et président de chambre en 1821.

(8) Député aux Cinq Cents et de 1820 à 1822.

(9) Suppléant; admis le 24 mars 1792 en remplacement de Delivet Saint-Mars, décédé.

639. Quillet (Louis-François-Gabriel), *Somme* (1).
640. Quinette (Nicolas-Marie), *Aisne* (2).

R.

641. Rabusson-Lamothe (Antoine), *Puy-de-Dôme*.
642. Raffin (Jean), *Basses-Alpes*.
643. Rameau (Jean-Baptiste-François), *Nièvre* (3).
644. Ramel (Jean-Pierre), *Lot*.
645. Ramond (Louis-François-Elisabeth), *Paris* (4).
646. Rataud (Jean-Pierre), *Seine-et-Marne* (5).
647. Reboul (Henry-Pierre-Irénée), *Hérault*.
648. Regnard-Claudin (Louis-Charles-Ambroise), *Seine-et-Marne*.
649. Regnault-Beaucaron (Jacques-Edme), *Aube*.
650. Regnier (Jacques), *Ain*.
651. Rever (Marie-François-Gilles), *Eure* (6).
652. Reverchon (Jacques), *Saône-et-Loire* (7).
653. Reynaud (Claude-André-Benoît), *Haute-Loire* (8).
654. Ribes (Raymond), *Aude*.
655. Ribes (Louis), *Pyrénées-Orientales*.
656. Riboud (Thomas-Philibert), *Ain* (9).
657. Richard (Joseph-Etienne), *Sarthe* (10).
658. Richard de Villiers, (Gilles-Louis), *Mayenne*.

(1) Décédé le 27 février 1792.

(2) Conventionnel; député aux Cinq-Cents; pair aux Cent Jours. Créé baron de *Rochemont* le 19 septembre 1810.

(3) Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 18 floréal an II (7 mai 1794).

(4) Député de l'an VIII à l'an XIV; préfet du Puy-de-Dôme, député aux Cent Jours. Créé baron le 14 février 1810.

(5) Député aux Cinq-Cents.

(6) Commissaire du Directoire près l'administration centrale de l'Eure, le 29 floréal an VII.

(7) Conventionnel; député aux Cinq-Cents; puis aux Anciens.

(8) Conventionnel.

(9) Député aux Cinq-Cents, en 1807 et aux Cent Jours. Créé chevalier le 21 décembre 1808.

(10) Conventionnel; député aux Cinq-Cents. Créé baron de l'Empire le 9 mai 1810.

659. Riquet (Pierre-Augustin), *Charente-Inférieure.*
660. Ritter (François-Joseph), *Haut-Rhin* (1).
661. Rivery (Louis), *Somme* (2).
662. Rivoallan (Jean-Marie), *Côtes-du-Nord* (3).
663. Robin (Louis-Antoine), *Aube* (4).
664. Robin (Léonard), *Paris* (5).
665. Robouam (Pierre-François), *Deux-Sèvres.*
666. Rochoux (Jean-Baptiste), *Indre.*
667. Rogniat (Jean-Baptiste), *Isère.*
668. Rojou (Louis-Claude-Damien), *Sarthe.*
669. Rolland (Jean-Baptiste-Dominique), *Moselle* (6).
670. Romme (Charles-Gilbert), *Puy-de-Dôme* (7).
671. Rongiès (Antoine), *Haute-Loire* (8).
672. Roubaud (Jean-Louis), *Var* (9).
673. Roubaud (François-Yves), *Var.*
674. Rouède (Jean-Pierre-Vital), *Haute-Garonne.*
675. Rougier de La Bergerie (Jean-Baptiste), *Yonne* (10).
676. Roujoux (Louis-Julien), *Finistère* (11).
677. Rousseau fils (Louis-Jacques), *Sarthe* (12).
678. Roux-Fazillac (Pierre), *Dordogne* (13).
679. Rouyer (Jean-Pascal), *Hérault* (14).
680. Rovère (Joseph-Stanislas-François-Xavier-Alexis), *District de Vaucluse* (15).

(1) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(2) Conventionnel; député aux Cinq-Cents. De son vrai nom *Derivery.*
(3) Député aux Anciens.
(4) Conventionnel.
(5) Membre du Tribunat.
(6) Député aux Cinq-Cents, aux Cent Jours et de 1818 à 1821.
(7) Conventionnel.
(8) Conventionnel.
(9) Conventionnel.
(10) Préfet de l'Yonne. Créé baron de l'Empire le 25 mai 1810.
(11) Député aux Anciens; membre du Tribunat. Créé baron de l'Empire le 11 juin 1810.
(12) Député de 1822 à 1827.
(13) Conventionnel. Général de brigade du 8 mars 1793.
(14) Conventionnel; député aux Cinq Cents. Général de brigade du 21 mars 1796.
(15) Conventionnel; député aux Anciens. Général de brigade du 13 juin 1795.

681. Ruamps (Pierre-Charles), *Charente-Inférieure* (1).
682. Rubat (Antide), *Ain*.
683. Rubat fils (Etienne), *Saône-et-Loire* (2).
684. Rudler (François-Joseph), *Haut-Rhin* (3).
685. Ruet (Gilbert), *Allier* (4).
686. Ruhl (Philippe), *Bas-Rhin* (5).

## S

687. Sabathier (Pierre-Louis-André), *Cher*.
688. Sablière-Lacondamine (Antoine), *Isère*.
689. Sage (Bernard-Marie), *Rhône-et-Loire*.
Saint-Prix. — Voyez Soubeyran Saint-Prix.
690. Saladin (Jean-Baptiste-Michel), *Somme* (6).
691. Sallengros (Albert-Boniface-François), *Nord* (7).
692. Salmon (Gabriel-René-Louis), *Sarthe* (8).
693. Salvage (Jean-Félix-Augustin), *Cantal* (9).
694. Sancerre (Louis-François), *Tarn*.
695. Sanslaville (Benoît), *Rhône-et-Loire*.
696. Saulnier (Claude-Michel), *Rhône-et-Loire*.
697. Sautayra (Pierre-Barthélemy), *Drôme* (10).
698. Sautereau (Jean), *Nièvre* (11).
699. Sauvé (Gervais), *Manche* (12).
700. Savonneau (Antoine-Pierre), *Loir-et-Cher*.

(1) Conventionnel.
(2) Député aux Anciens.
(3) Préfet de la Charente. Créé baron de l'Empire le 14 février 1810. Député de 1830 à 1831.
(4) Décédé le 15 juin 1792, remplacé par de Favière, deuxième suppléant.
(5) Conventionnel.
(6) Conventionnel. Député aux Cinq-Cents.
(7) Conventionnel. Messager d'État du Directoire, puis des Consuls. héraut d'armes sous l'Empire et aux Cent Jours.
(8) Conventionnel; député aux Cinq-Cents et au Corps législatif de 1802 à 1809.
(9) Député en 1807 et aux Cent Jours.
(10) Conventionnel.
(11) Conventionnel; député aux Anciens.
(12) Conventionnel; député aux Anciens.

701. Schirmer (Jean-Louis), *Haut-Rhin* (1).
702. Sebire (Gilles-François), *Ille-et-Vilaine*.
703. Sedillez (Mathurin-Louis-Etienne), *Seine-et-Marne* (2).
704. Segrettier (Jacques-Claude-Florimond), *Seine-et-Marne* (3).
705. Seranne (Joseph-François), *Hérault* (4).
706. Sers (Jean-Pierre), *Gironde* (5).
707. Servières (Etienne-Jacques), *Gironde*.
708. Sevene (Jean-Raymond), *Lozère*.
709. Siau (François-Antoine-Léonard), *Pyrénées-Orientales*.
710. Siblot (Claude-François-Bruno), *Haute-Saône* (6).
711. Sissous (Pierre-Louis), *Aube* (7).
712. Solomiac (François), *Aude* (8).
713. Soret (Simon), *Seine-et-Oise*.
714. Soubeyran Saint-Prix (Hector), *Ardèche* (9),
715. Soubrany (Pierre-Amable), *Puy-de-Dôme* (10).

T

716. Taillefer (Jean-Guillaume), *Dordogne* (11).
717. Tarbé (Charles), *Seine-Inférieure* (12).
718. Tardiveau (François-Alexandre), *Ille-et-Vilaine* (13).

(1) Président de la Cour d'appel de Colmar. Créé baron le 10 avril 1811.
(2) Député aux Anciens; membre du Tribunat; député en 1811.
(3) Suppléant, remplace Jaucourt le 7 août 1792.
(4) Décédé le 22 août 1792.
(5) Sénateur. Créé comte en mai 1808.
(6) Conventionnel.
(7) Annonce à l'Assemblée le 13 juin 1792, qu'il a changé son nom en celui de *Sossius*.
(8) Le législateur François Solomiac et le conventionnel Pierre Solomiac sont fondus dans le *Dictionnaire des parlementaires* en un seul personnage: Solomiac (Pierre-François).
(9) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(10) Conventionnel.
(11) Conventionnel.
(12) Député aux Cinq-Cents.
(13) Député aux Cinq-Cents.

719. Tartanac (Jean), *Gers*.
720. Tavernel (Pierre-Toussaint), *Gard* (1).
721. Teallier (Claude-Étienne), *Puy-de-Dôme* (2).
722. Teillard (Jean-François-Bonaventure), *Cantal* (3).
723. Tenon (Jacques-René), *Seine-et-Oise*.
724. Terrède (Simon-Pierre-Antoine), *Orne*.
725. Tesson (Denis), *Manche*.
726. Theule (Jean-Marc), *Haute-Garonne*.
727. Thevenet (Jean), *Rhône-et-Loire*.
728. Thevenin (Antoine), *Puy-de-Dôme* (4).
729. Thibaut (Jean-Charles), *Oise*.
730. Thierriot (Alexis), *Vendée* (5).
731. Thorillon (Antoine-Joseph), *Paris*.
732. Thuriot (Jacques-Alexis), *Marne* (6).
733. Tillionbois de Valleüil (Thomas-François), *Eure-et-Loir*.
734. Tocquot (Charles-Nicolas), *Meuse* (7).
735. Torné (Pierre-Athanase), *Cher* (8).
736. Treilh-Pardailhan (Thomas-François), *Paris*.
737. Tronchon (Nicolas), *Oise* (9).
738. Turgan (Bernard), *Landes* (10).
739. Turpetin (Nicolas-François), *Loiret*.
Turquet-Mayerne. — Voyez Mayerne.

(1) Réélu à la Convention, donne sa démission.
(2) Décédé le 17 novembre 1791, remplacé par Bret.
(3) Procureur général près la cour criminelle du Cantal. Créé chevalier de l'Empire, le 5 août 1809.
(4) Député aux Cinq-Cents, aux Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XI.
(5) Arrêté comme chef des rebelles, il fut condamné à mort et exécuté le 1er décembre 1793.
(6) Conventionnel. Avocat général à la Cour de cassation : il fut anobli le 16 mai 1813.
(7) Conventionnel.
(8) Elu à la Convention, il refuse.
(9) Député aux Cent Jours ; à la Chambre des députés de 1817 à 1824 et de 1827 à 1828.
(10) Député aux Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XIII.

## U

740. Urvoi (Pierre-Anne-Marie), *Côtes-du-Nord*.

## V

741. Vacher (Jean-Baptiste-Louis), *Ardèche*.
742. Valdruche (Anne-Joseph-Arnould), *Haute-Marne* (1).
743. Vallier fils (Pierre-Augustin), *Isère*.
744. Vanhœnacker (Louis-Bonaventure), *Nord*.
745. Vardon (Louis-Alexandre-Jacques), *Calvados* (2).
746. Vayron (Pierre), *Cantal*.
747. Vergniaud (Pierre-Victurnien), *Gironde* (3).
748. Vérité fils (Louis-Charles-René), *Sarthe*.
749. Verneilh-Puyraseau (Jean-Joseph de), *Dordogne* (4).
750. Vernerey (Charles-Baptiste-François), *Doubs* (5).
751. Veyrieu (Guillaume), *Haute-Garonne* (6).
752. Vidalot (Antoine), *Lot-et-Garonne* (7).
753. Viennet (Jacques-Joseph), *Hérault* (8).
754. Viennot-Vaublanc (Vincent-Marie), *Seine-et-Marne* (9).
755. Vimar (Nicolas), *Seine-Inférieure* (10).
756. Vincens-Plauchut (Jean-César), *Gard*.
757. Viquesnel-Delaunay (Jean-Pierre), *Oise*.

(1) Conventionnel.
(2) Conventionnel.
(3) Conventionnel.
(4) Préfet de la Corrèze, député en 1810, aux Cent Jours, de 1817 à 1824 et de 1827 à 1830. Créé chevalier de l'Empire le 14 août 1813.
(5) Conventionnel; député aux Anciens.
(6) Député aux Cinq-Cents.
(7) Conventionnel; député aux Anciens.
(8) Conventionnel; député aux Anciens.
(9) Député aux Cinq-Cents; au Corps législatif en l'an VIII. Créé baron le 19 décembre 1809.
(10) Sénateur. Créé comte en mai 1808.

758. Vivier (Auguste), *Indre.*
759. Voisard (Jean-François), *Doubs.*
760. Vosgien (Donat), *Vosges.*
761. Voysin (Jean-Baptiste), *Creuse* (1).
762. Vuillier (Simon), *Jura* (2).

W

763. Waelterlé (Jean-Pierre), *Haut-Rhin.*
764. Wallart (Louis-Joseph), *Pas-de-Calais.*
765. Wilhelm (Joseph-Valentin), *Bas-Rhin* (3).

Y

766. Yver (Jean-Joseph), *Manche* (4).

*Récapitulation.*

| | |
|---|---|
| L'Assemblée est composée de sept cent quarante-cinq membres . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 745 |
| Deux députés des districts de Louvèze et de Vaucluse . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2 |
| Un député de l'Ile-de-Bourbon. . . . . . . . . . . | 1 |
| Neuf suppléants appelés à remplacer neuf députés démissionnaires . . . . . . . . . . . . . . . . . | 9 |
| Neuf suppléants appelés à remplacer neuf députés décédés. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 9 |
| Total des députés ayant siégé à l'Assemblée législative. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 766 |

(1) Député de 1815 à 1827, de 1824 à 1834; pair de France en 1835.
(2) Député aux Cent Jours.
(3) Député aux Cinq-Cents.
(4) Suppléant, remplace Duval, démissionnaire, le 25 mai 1792.

# CHAPITRE VI

## LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

### DES DÉPUTÉS ET SUPPLÉANTS

N'AYANT PAS SIÉGÉ

A

1. Alard (Pierre), *Haute-Garonne* (1).
2. Alméras-Latour (François-Joseph), *Isère* (2).
3. Amilliet (Joseph-Pierre), *Deux-Sèvres.*
4. Andrieu (Martin), *Aude.*
5. Auclerc (Nicolas), *Cher.*
6. Auzias (Claude-Antoine), *Drôme.*

B

7. Bachellerie (Guillaume-Michel), *Haute-Vienne* (3).
8. Bailly (Edme-Louis-Barthélemy), *Seine-et-Marne* (4).

(1) Conventionnel.

(2) Suppléant à la Convention nationale, il fut appelé à y siéger, par la voie du tirage au sort, le 5 floréal an III. Il est mort en route se rendant à Paris et fut remplacé par le suppléant suivant, Decomberousse.

(3) Député aux Cent Jours et en 1820 ; il siégea à la Chambre des députés jusqu'à sa mort, arrivée le 17 janvier 1826.

(4) Conventionnel, député au Cinq-Cents, préfet du Lot sous l'Empire.

9. Balland (Charles-André), *Vosges* (1).
10. Barbeau Du Barran (Joseph-Nicolas), *Gers* (2).
11. Baret du Coudert (Annet), *Puy-de-Dôme.*
12. Barrot (Jean-André), *Lozère* (3).
13. Basterrèche (Pierre-Joseph), *Basses-Pyrénées.*
14. Bataillé (Henry), *Pyrénées-Orientales.*
15. Baudot (Pierre), *Haute-Marne.*
16. Beaufleury (Louis-Francia), *Seine-et-Oise.*
17. Beausset (Sixte), *Basses-Alpes.*
18. Beffroy (Louis-Etienne), *Aisne* (4).
19. Bellier (Pierre-Louis), *Orne* (5).
20. Beraud (Marcellin), *Rhône-et-Loire* (6).
21. Berdoz (Frédéric), *Haute-Saône.*
Bermon. — Voyez Piquefeu de Bermon.
22. Bernard (Nicolas-Joachim), *Moselle.*
23. Bertrand (Bernard), *Basses-Alpes.*
24. Bienvenu (Samson-Marie), *Finistère* (7).
25. Billecocq (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), *Paris* (8).
26. Billerey (Jean-Baptiste), *Haute-Saône.*
27. Blanchard de Changy (Joachim-Félix-Léon), *Oise* (9).
28. Blanchet (Jean-Baptiste), *Ille-et-Vilaine.*
29. Bochard (Charles-Aimé), *Ain* (10).
30. Bodinier (Jean-Julien), *Ille-et-Vilaine* (11).

(1) Conventionnel, député aux Cinq-Cents.

(2) Refuse la députation; sa démission est acceptée. Conventionnel, député aux Cent Jours.

(3) Conventionnel, député aux Anciens, de 1809 à 1815, et aux Cent Jours.

(4) Conventionnel, député aux Cinq-Cents.

(5) Né à Saint-Julien-sur-Sarthe, le 21 janvier 1753, il était marchand de bœufs; il fut successivement juge de paix, administrateur du district de Mortagne, et conseiller d'arrondissement sous l'Empire.

(6) Conventionnel.

(7) Procureur général à Quimperlé jusqu'à sa mort, arrivée en 1807.

(8) Né à Paris, le 31 janvier 1765, mort le 15 juillet 1829. Administrateur de la loterie avant la Révolution et depuis son rétablissement.

(9) Né le 6 janvier 1741, capitaine des mousquetaires en 1770.

(10) Député aux Cent Jours.

(11) Né à Saint-Malo, le 5 juin 1747, emprisonné en 1793, comme fédéraliste; député aux Cinq-Cents, sous le Consulat et sous l'Empire, jusqu'en 1814, il s'est suicidé dans la nuit du 16 au 17 octobre 1819.

31. Boisdenemetz (Alexandre), *Eure* (1).
32. Boissieu (Pierre-Joseph-Didier), *Isère* (2).
33. Bontoux (Joseph), *Allier* (3).
34. Boucherie (Jacques), *Lot-et-Garonne*.
35. Boulanger (Martin-Louis-Joseph), *Vendée*.
36. Boulangier (Dominique), *Haute-Loire*.
37. Bourdens (Christophe), *Gers* (4).
38. Boursin (Guillaume), *Manche* (5).
39. Boyer (Jean-Athanase), *Aveyron*.
40. Braux (Joseph), *Vosges*.
41. Bresson (Jean-Baptiste-François-Marie), *Vosges* (6).
42. Brocard (Jean-Baptiste-Rodolphe), *Haute-Marne* (7).

(1) Donne sa démission de suppléant, le 11 mars 1792.

(2) Conventionnel, député aux Cinq-Cents, démissionnaire le 15 brumaire an IV.

(3) Premier suppléant, refuse de siéger après la mort du député Ruet.

(4) Le 16 messidor an II, Bourdens s'est présenté devant le Conseil général de l'Ile de Noé (alors l'Isle Bayse) pour demander un certificat de civisme exigé par la loi pour percevoir la pension qu'elle accorde aux prêtres qui ont abdiqué. « Le Conseil général délibérant sur la demande du citoyen Bourdens et considérant que dès le commencement de la Révolution, Bourdens s'est prononcé énergiquement pour elle, qu'aux différentes époques marquantes pour des progrès, il a embrassé le parti qui les favorisait, qu'il s'est constamment déclaré l'ennemi des aristocrates et de tout ce qui pouvait tenir à leur cause, qu'il fut des premiers à abdiquer les fonctions sacerdotales et que nous devons croire à la sincérité de son abdication, puisque nous avons toujours reconnu la franchise de son caractère, qui n'a jamais eu rien de commun avec le caractère général des prêtres, puisqu'il ne s'est pas contenté d'abdiquer, mais qu'il a encore parlé au peuple pour lui dévoiler les erreurs et les maux du fanatisme et qu'il continue à lui en inspirer de l'horreur, de même qu'à lui faire goûter les principes de moralité que la Convention nationale a mis à l'ordre du jour et consacré par des décrets, considérant en outre que Bourdens est un sans-culotte sans fortune, Murat, agent national entendu, arrête que le certificat de civisme que le citoyen Bourdens réclame lui est à l'unanimité accordé et que le présent lui en tiendra lieu. »

Suivent les signatures : Lasserre, maire ; les officiers municipaux et notables de la commune et le secrétaire greffier (Extrait du registre des délibérations du Conseil général de la commune de l'Isle Bayse).

(5) Député aux Cinq-Cents ; il s'est brûlé la cervelle à Paris le 28 pluviose an VIII (15 février 1800).

(6) Conventionnel, député aux Cinq-Cents. Directeur de la comptabilité au ministère des affaires étrangères sous la Restauration.

(7) Sous-préfet de Chaumont en 1814.

43. Brun aîné (Pierre), *Gironde.*
44. Brunet (...... ?), *Hérault.*
45. Bucquet (Thomas-Alexandre), *Sarthe.*
46. Burdelot (Jacques-Michel), *Manche.*
47. Butor (Charles), *Pas-de-Calais.*

C

48. Cadiou (François-Louis-Barthélemy), *Côtes-du-Nord* (1).
49. Canuel (Simon-Gabriel), *Vienne.*
50. Capelle (Jean-Pierre), *Haute-Garonne.*
51. Capon (..... ?), *District de Vaucluse.*
52. Carles (Nicolas), *Hautes-Pyrénées.*
53. Castaignède aîné (Jean-Bernard), *Landes.*
54. Cazalis (Christophe-Emmanuel), *Gard* (2).
55. Chaboton (..... ?), *Haute-Garonne* (3).
56. Champigneau (Charles-François-Brice), *Eure-et-Loir.*
57. Champigny-Aubin (Louis), *Indre-et-Loire* (4).
58. Chandelier (Jean), *Seine-et-Oise.*
59. Chandezon (Jacques-Joseph), *Puy-de-Dôme.*
60. Cheney (Joseph), *Meuse.*
61. Chopy (René-Abdon), *Creuse.*
62. Clavière (Etienne), *Paris* (5).
63. Clerjon (Etienne), *Rhône-et-Loire* (6).
64. Collard (Paul-Nicolas), *Paris.*

(1) Condamné aux fers, en messidor an II, par le tribunal révolutionnaire de Brest, remis en liberté le 29 prairial an III, mort en l'an IV.

(2) Député aux Cinq-Cents.

(3) Était en l'an VI, juge de paix forain du canton d'Auterive (Haute-Garonne).

(4) Conventionnel, député aux Cent Jours.

(5) Ministre des contributions publiques le 24 mars 1792; il fut appelé à remplacer Monneron, démissionnaire; mais il préféra opter pour le ministère des contributions, 1er avril 1792.

(6) Exécuté à Lyon le 2 nivôse an II.

65. Colombel de la Rousselière (Pierre-Nicolas), *Orne* (1).
66. Coubré-Saint-Loup (..... ?), *Eure-et-Loir.*
67. Coupin (Claude), *Seine-et-Oise.*
68. Couraudin (Aimé), *Maine-et-Loire* (2).
69. Cousinier (..... ?), *Ille-et-Vilaine.*

D

70. Dandenac aîné (Marie-François), *Maine-et-Loire* (3).
71. Dandrieu Daubine (Jean-Baptiste), *Gers* (4).
72. Danserville (Michel), *Oise.*
73. Daude (Durand), *Cantal.*
74. Debèze (Jacques-Claude), *Nièvre.*
De Changy. — Voyez Blanchard de Changy.
75. Dechézeaux (Pierre-Charles-Daniel-Gustave), *Charente-Inférieure* (5).
76. Dehaye (..... ?), *Ardennes.*
77. Delor (Louis), *Var.*
78. Delorme (Pierre), *Meurthe.*
79. Demetz (Jean-Baptiste), *Haute-Vienne* (6).
80. Desaincthorent (Gabriel), *Creuse.*
81. Desfray aîné (Louis-Antoine), *Loir-et-Cher.*
82. Desgraves (Georges), *Charente-Inférieure* (7).
83. Desrousseaux (Joseph-Auguste), *Ardennes* (8).

(1) Né à Laigle, le 31 mars 1747, était avant 1789 premier échevin de Laigle et administrateur de l'hospice.

(2) Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, il fut exécuté le 25 germinal an II.

(3) Conventionnel, député aux Anciens. Procureur général près la Cour d'appel d'Angers, créé chevalier de l'Empire, le 5 août 1809.

(4) Né à Monferran-Savès, le 15 avril 1731, il fut juge de paix de ce canton. En 1792, il signait *Daubine d'Andrieu.*

(5) Conventionnel.

(6) Était, au moment de son élection, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département des Deux-Sèvres, en résidence à Niort.

(7) Conventionnel; député aux Anciens, au Corps législatif de 1809 à 1815 et aux Cent Jours.

(8) Député de 1815 à 1820.

84. Dethosse (Pierre-Martin-Judith-Eléonor), *Pas-de-Calais.*
85. Dornier (Augustin), *Haute-Saône* (1).
86. Doulcet de Pontécoulant (Louis-Gustave), *Calvados* (2).
87. Doussain (Jean-Jacques), *Eure-et-Loir* (3).
88. Drouet (Jean-Baptiste), *Marne* (4).
89. Dubois (Louis-Pierre-Romain), *Seine-Inférieure.*
90. Duboueix (Michel), *Loire-Inférieure* (5).
Duchambon. — Voyez Lamotte-Duchambon.
91. Duplantier (Jean-Paul Fronton), *Gironde* (6).
92. Duprat jeune (Jean), *District de Vaucluse* (7).
93. Du Roy (Jean-Michel), *Eure* (8).
94. Duruflé (Louis-Robert-Parfait), *Seine-Inférieure.*
95. Duval (Blaise), *Pas-de-Calais.*

## E

96. Edouard fils (Jean-Baptiste), *Côte-d'Or* (9).
97. Eggerlé (Jean-Adam), *Haut-Rhin.*
98. Eschasseriaux jeune (René), *Charente-Inférieure* (10).
99. Espert (Jean), *Ariège* (11).
100. Estourmel (Henry-Joseph), *Rhône-et-Loire.*

(1) Père du Conventionnel Claude Dornier.

(2) Conventionnel; député aux Cinq-Cents; sénateur; pair de France en 1814 et de 1819 à 1848.

(3) Ce suppléant n'a pas siégé comme le prétend le *Dictionnaire des parlementaires.*

(4) Conventionnel: député au Conseil des Cinq-Cents, sous-préfet de Sainte-Menehould sous l'Empire, député aux Cent Jours.

(5) Maire de Clisson lors de la prise de cette ville par les Vendéens, il réussit à emporter la caisse et à se réfugier à Nantes, où il mourut peu après.

(6) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

(7) Conventionnel.

(8) Conventionnel.

(9) Conventionnel; député aux Cent Jours.

(10) Conventionnel; député aux Cinq-Cents, sous le Consulat, aux Cent Jours, de 1820 à 1821 et de 1827 à 1831.

(11) Conventionnel.

F

101. Fernel [des Crantins] (Charles-Pierre), *Yonne.*
102. Feugère (Jean-Jacques), *Seine-et-Oise.*
103. Fournier (Louis-Jean), *Deux-Sèvres.*
104. Frantz (Antoine), *Moselle.*

G

105. Gaboriaud des Hublins (Pierre), *Charente.*
106. Galaup aîné (Pierre-François), *Dordogne.*
107. Gasnel (..... ?), *Calvados.*
108. Gaulier (Nicolas), *Sarthe.*
109. Gaultier (Jean-Baptiste), *Côtes-du-Nord* (1).
110. Gensoul (Alexis), *Gard* (2).
111. Geslin (Charles-Théodore), *Aube.*
112. Gillet (Pierre-Mathurin), *Morbihan* (3).
113. Gissac (Gilles), *Gard.*
114. Grenet (Louis-Joseph), *Nord.*
115. Grison (Jean-Joseph), *Meuse.*
116. Grizard (Georges-Marie), *Saône-et Loire.*
117. Guéneau (François), *Côte-d'Or.*
118. Guenot (Philippe-Etienne), *Yonne.*
119. Guérin (Nicolas), *Orne.*
120. Guerrapain (Claude-Thomas), *Aube* (4).

(1) Né à Saint-Malo en 1738, était docteur en théologie et curé à Dinan depuis 1769. Suppléant à la Constituante, maire de Dinan en 1790, membre du district et vicaire de l'évêque des Côtes-du-Nord, il est mort à Dinan le 18 messidor an X.

(2) Commissaire du Directoire près l'administration du canton de Connaux, le 13 prairial an VII.

(3) Conventionnel, député aux Cinq-Cents.

(4) Né à Méry-sur-Seine, le 21 décembre 1754, fut d'abord procureur-syndict du district d'Arcis-sur-Aube puis administrateur du département jusqu'à l'établissement des préfectures. Il s'adonna ensuite à l'horticulture et fit imprimer un *Almanach des roses.* Il est mort à Saint-Martin-des-Vignes, le 17 mars 1821.

121. Guillo Du Bodan (Barthélemy-Ange-Xavier), *Morbihan* (1).
122. Guillory (Paul-François), *Vienne*.
123. Guyard (Jean-Louis), *Loiret*.

H

124. Hardivilliers (Antoine d'), *Oise*.
125. Hardouin (Pierre), *Indre-et-Loire* (2).
126. Hayet (Pierre-Henri), *Seine-Inférieure*.
127. Hébert (Jean-Baptiste-Louis), *Aisne*.
128. Henry fils aîné (François-Antoine), *Puy-de-Dôme*.
129. Houdebert (Joseph-Louis-Noël), *Sarthe* (3).
130. Huguenin (Alexis), *Aube*.
131. Hurtault (Nicolas), *Marne* (4).

I

132. Izoard (Jean-François-Auguste), *Hautes-Alpes* (5).

J

133. Jalinques (Jacques-Baptiste-Antoine-Benoît), *Cantal*.
134. Jan (Jacques), *Ille-et-Vilaine*.
135. Jourdain-Durocher (Charles), *Mayenne*.
136. Jourdan fils (Louis-Antoine), *Drôme*.

(1) Député en l'an XII.
(2) Il avait d'abord accepté sa nomination. Démissionnaire à l'ouverture de la session. Remplacé par Dupont, premier suppléant, le 2 octobre 1791.
(3) Député aux Cinq-Cents.
(4) Né à Reims, le 19 novembre 1732, termina ses études à l'Université de Reims en 1758 et fut reçu docteur en droit. Conseiller de roi au bailliage de Reims, professeur de droit à l'Université de cette ville, il fut élu maire en novembre 1790 et garda ce poste jusqu'au 9 janvier 1793. Il fut membre du Club des Jacobins de Reims et le présida du 27 floréal au 28 prairial an II. Il est mort à Reims, le 26 mai 1810.
(5) Conventionnel ; député au Conseil des Cinq-Cents.

137. Jousson (Pierre), *Vendée.*
138. Jullien (Marc-Antoine), *Drôme* (1).

K

139. Kuhn (François-Ignace), *Bas-Rhin.*

L

140. Labbat (Joseph), *Hautes-Pyrénées.*
141. Labruyère (..... ?), *Aveyron.*
142. Lacaze (Léonard-François), *Corrèze.*
143. Lachasse aîné (Antoine), *Meurthe.*
144. Lacombe (Dominique), *Gironde* (2).
145. Lacorne (Alexandre), *Seine-Inférieure.*
146. Laferrière (..... ?), *Pyrénées-Orientales* (3).
147. Lagrange fils (Joseph), *Gers* (4).
148. Lamotte-Duchambon (Etienne), *Charente.*
149. Landrian (Etienne-Erard), *Haute-Marne* (5).
150. Lanneau (Victor-Pierre-Antoine), *Saône-et-Loire.*
151. La Porte-Belviala (Etienne-Anne-Augustin), *Lozère* (6).
152. Lassaigne (Pierre-Louis), *Lot-et-Garonne.*
153. Latouche (Charles), *Pas-de-Calais.*
154. Lavaivre (Joseph), *Saône-et-Loire.*
155. Laval (Jean-Baptiste), *Seine-et-Marne.*

(1) Conventionnel.
(2) N'a pas paru à l'Assemblée; démissionnaire et remplacé le 7 avril 1792 par Garrau.
(3) Élu député titulaire, refuse la députation.
(4) Né à Sempeserre, le 10 janvier 1763, avocat au Parlement, domicilié à Lectoure, fut maire de cette ville d'octobre 1791 à mars 1792. Il s'engagea dans l'armée, fit les campagnes de la République et devint général de division. Inspecteur général de la gendarmerie, il fut créé comte de l'Empire le 24 avril 1808.
(5) Lieutenant-colonel d'infanterie, retraité le 28 septembre 1791. Voir le cas de ce député au chapitre II.
(6) Député à la Chambre des Cent Jours.

156. Le Blanc (André), *Nièvre*.
157. Le Blond (Michel), *Loiret*.
158. Lebreton (Denis), *Seine-et-Oise* (1).
159. Leclerc (Claude-Nicolas), *Loir-et-Cher* (2).
160. Lecomte (..... ?), *Orne*.
161. Le Comte (François), *Indre*.
162. Legros (Jean-Dominique), *Loir-et-Cher*.
163. Lemerer (Roland-Gaspard), *Ille-et-Vilaine* (3).
164. Lepelletier (Pierre-François), *Loire-Inférieure*.
165. Levrault (François-Laurent-Xavier), *Bas-Rhin* (4).
166. Limoges fils (Antoine), *Dordogne* (5).
167. Linars (Jean), *Lot*.
168. Liogier de Pieyrre (Augustin), *Haute-Loire*.
169. Lissoir (Remacle), *Ardennes*.
170. Loyeux (Nicolas), *Somme* (6).
171. Lozeau (Paul-Augustin), *Charente-Inférieure* (7).
172. Luchaire cadet (Barthélemy-Bernard-Louis), *Hérault* (8).

M

173. Mandavy (Jean-Baptiste), *Gironde*.
174. Manget (Etienne), *Marne* (9).
175. Marec (Pierre), *Finistère* (10).

(1) Envoi sa démission le 11 octobre 1791.
(2) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(3) Député aux Cinq-Cents, décrété de déportation au 18 fructidor an V.
(4) Émigré en Suisse le 13 octobre 1793, pour se soustraire à un mandat d'arrestation lancé par l'accusateur près le tribunal révolutionnaire, il fut rayé de la liste des émigrés par arrêté du Directoire du 23 fructidor an V (Arch. nat., AF. III, 464).
(5) Député au Conseil des Cinq-Cents.
(6) N'a pas paru à l'Assemblée, démissionnaire le 3 décembre 1791.
(7) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(8) Député à la Chambre des Cent Jours.
(9) Né à Saint-Memmie, le 27 septembre 1748, avocat au Parlement, président de l'élection de Châlons, procureur-syndic du district de Châlons, administrateur du département de la Marne en vendémiaire an IV; rentre dans la vie privée sous le Consulat. Mort à Châlons-sur-Marne le 17 floréal an XII.
(10) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.

176. Marey jeune (Nicolas-Joseph), *Côte-d'Or* (1).
177. Martin (Jean-Baptiste), *Somme* (2).
178. Martinel (Joseph-Marie-Philippe), *District de Louvèze* (3).
179. Massonet (Bénigne-Joseph), *Creuse*.
180. Mauco (Jean-Pierre), *Basses-Pyrénées*.
181. Mazade-Percin (Julien-Bernard-Dorothée de), *Haute-Garonne* (4).
182. Méaulle (Jean-Nicolas), *Loire-Inférieure* (5).
183. Mercier (André-Charles-François), *Vendée*.
184. Metzger (Jean-Ulric), *Haut-Rhin* (6).
185. Meyer (Jean-Baptiste), *Tarn* (7).
186. Monnier (Etienne-Marie), *Jura* (8).
187. Morel et Morell (Marc-Antoine), *Calvados*.
188. Morgan (Etienne-Alexandre), *Hautes-Alpes*.
189. Morvan (Olivier), *Finistère*.
190. Mosneron-Delaunay (Alexis), *Loire-Inférieure*.
191. Mouroux (Louis), *Loiret*.
192. Museux (Jean-François-Augustin), *Marne* (9).

N

193. Najac (Benoit-Georges), *Morbihan* (10).

(1) Conventionnel.
(2) Conventionnel.
(3) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(4) Conventionnel; député aux Anciens.
(5) Conventionnel: député aux Cinq-Cents.
(6) Député aux Cinq-Cents.
(7) Conventionnel; député aux Cinq-Cents, puis aux Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1803.
(8) Monnier a été élu, en vendémiaire an IV, avec un nommé Gau, comme député du nouveau tiers au Corps législatif par le département du Jura. Tous deux refusèrent d'aller siéger et ce département fut ainsi privé de ses deux nouveaux députés jusqu'au premier renouvellement en prairial an V.
(9) Né en 1753, fut juge suppléant au tribunal du district d'Épernay; en l'an X suppléant du juge de paix à Épernay et juge de paix titulaire en 1806. Révoqué sous la Restauration, il est mort le 2 mai 1819.
(10) Najac fut sous la Convention adjoint au ministère de la marine; commissaire civil à Saint-Malo, préfet du Rhône sous le Consulat. Conseiller d'État sous l'Empire. Créé comte le 26 avril 1808.

194. Noblat (Marie-François-Pierre), *Bas-Rhin* (1).

O

195. Opinel (Claude-François), *Côte-d'Or*.

P

196. Pailhou-Laribe (Joseph-Louis), *Ardèche*.
197. Panatieri (Benoit-François), *Corse*.
198. Paulet (Gaspard), *Aisne*.
199. Peillon (Pierre), *Rhône-et-Loire*.
200. Pellissier (Denis-Marie), *Bouches-du-Rhône* (2).
201. Penières (Jean-Augustin), *Corrèze* (3).
202. Pérard (Charles-François-Jean), *Maine-et-Loire* (4).
203. Pervinquière (Patrice), *Deux-Sèvres*.
204. Petit-Villanteuil (Henri), *Loir-et-Cher* (5).
205. Phiquepal (Guillaume), *Lot-et-Garonne*.
206. Picart (Noël-François), *Seine-et-Marne*.
207. Pigot (Pierre), *Hérault*.
208. Piquefeu de Bermon (Pierre-Guillaume-Jean-Baptiste), *Calvados*.
209. Plaichard-Choltière (René-François), *Mayenne* (6).
210. Pocholle (Pierre-Pomponne-Amédée), *Seine-Inférieure* (7).
Pontécoulant. — Voyez Doulcet de Pontécoulant.
211. Porcher (Gilles), *Indre* (8).

(1) Député titulaire, il donne sa démission par lettre datée de Strasbourg le 29 septembre 1791.

(2) Conventionnel, commissaire du Directoire près l'administration centrale des Bouches-du-Rhône en l'an IV.

(3) Conventionnel, député aux Cinq-Cents, tribun, député de 1807 à 1811 et à la Chambre des Cent Jours.

(4) Conventionnel.

(5) Refuse la députation pour cause de santé, le lendemain de son élection.

(6) Conventionnel.

(7) Conventionnel.

(8) Conventionnel; député aux Anciens, sénateur, pair de France en 1814. Créé comte *de Richebourg*, le 26 avril 1808.

212. Poupon (Ferdinand), *Jura.*
213. Pourtier-Larnaud (Jean-Jacques), *Jura.*
214. Pradier (Antoine), *Manche* (1).
215. Prudhon (Jean-Baptiste-Victor), *Doubs.*
216. Prunelle (Joseph-François), *Isère* (2).
217. Puech (Louis), *Bouches-du-Rhône.*

Q

218. Quesnay (Jean-Marc), *Nièvre.*

R

219. Raymond (Jacques), *Maine-et-Loire.*
220. Regnier du Tillet (Henri-Marie), *Corse.*
221. Renaud (Jean-Baptiste-Antoine), *Doubs.*
222. Revial (Thomas-Gaudens), *Aude.*
223. Reynalt-Triquière (Lipolite), *Pyrénées-Orientales.*
224. Reynouard (François-Just-Marie), *Var* (3).
225. Ribet (Bon-Jacques-Gabriel-Bernardin), *Manche* (4).
226. Robinet aîné (François), *Oise.*
227. Rossée (Philibert), *Haut-Rhin* (5).
228. Rougier (Barthélemy), *Haute-Vienne.*
229. Royer (Louis), *Haute-Marne.*

(1) Né à Castres le 30 juillet 1758, soldat au 34e régiment d'infanterie le 30 janvier 1776; sergent-major le 1er septembre 1784; adjudant, le 27 septembre 1786; lieutenant le 15 janvier 1792; adjudant-major du 2e bataillon des volontaires de la Manche le 1er octobre 1791. Rentre dans son ancien régiment comme capitaine, blessé à Mouscron, le 7 floréal an II; chef de bataillon le 10 thermidor an VIII. Admis à la retraite le 14 fructidor an XI.

(2) Le suppléant à la Législative Prunelle était médecin; il est mort en 1815. Il a été souvent confondu avec Léonard-Joseph Prunelle de Lierre, le conventionnel. Ce dernier était avocat et maire de Grenoble.

(3) Député de 1805 à 1815.

(4) Conventionnel; député aux Anciens.

(5) Député aux Anciens; au Corps législatif de l'an VIII à l'an XIV et en 1811.

230. Ruault (Alexandre-Jean), *Seine-Inférieure* (1).
231. Ruelle (Albert), *Indre-et-Loire* (2).
232. Ruperou (Olivier), *Côtes-du-Nord*.

S

233. Saint-Quentin de Maltière (Gaspard de), *Allier*.
234. Saint-Rome (Jean-Baptiste Soulignac), *Dordogne* (3).
235. Saqui (Maxime), *Var*.
236. Senilh (Jean), *Lot*.
237. Serre (Jean-Baptiste-Henry), *Corrèze*.
238. Serveau-Touchevalier (François), *Mayenne* (4).
239. Sonnini (Charles-Nicolas-Sigisbert), *Meurthe* (5).
240. Soulier (Jean-Jacques), *Aude*.
Soulignac-Saint-Rome. — Voyez Saint-Rome.
241. Sta (François-Marie-Louis-Nicolas-Antoine), *Nord* (6).
242. Steimetz (Mathieu), *Moselle*.
243. Sutil jeune (Pierre-François), *Aisne*.

(1) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(2) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(3) Député aux Cinq-Cents.
(4) Conventionnel; député aux Cinq-Cents.
(5) Né à Lunéville, le 1er février 1751, était officier de la marine, et surtout connu comme naturaliste et voyageur. Il a publié d'importants travaux sur l'histoire naturelle des reptiles et des poissons, des comptes rendus de ses voyages en Égypte, en Grèce et en Turquie et un *Vocabulaire portatif d'agriculture*. Il est mort à Paris, le 29 mai 1812.
(6) Procureur syndic du district de Lille en 1791, en octobre 1792, il fut dénoncé par les représentants en Belgique pour avoir usurpé le titre de commissaire français à Gand, où il s'était permis des actes d'autorité nuisibles et illégaux; il fut rappelé en novembre 1792. Cependant on le trouve, en février 1793, vendant les biens des émigrés à Tournai. Interrogé sur ses pouvoirs par les représentants, il put prouver qu'il agissait par ordre des généraux, et son compte fut apuré par le contrôleur général des dépenses de l'armée. Un arrêté du Comité de salut public du 12 août 1793 le mit en état d'arrestation, ainsi que sa femme, avec ordre au général Favard d'exécuter cet arrêté (*Recueil des actes du Comité de salut public*, par M. Aulard, t. V, p. 532). Nous ne connaissons pas les motifs qui avaient déterminé le Comité de salut public à prendre cette mesure. Sous le Directoire, le

T

244. Teissonnières (François), *Tarn.*
245. Ternaux (Nicolas-Gabriel), *Meuse* (1).
246. Texier (Jacques), *Vienne.*
247. Thomé (Etienne-Simon), *Seine-et-Marne.*
248. Tortigue (Luc), *Landes.*
249. Toupet des Vignes (Dominique-Pierre), *Ardennes* (2).
250. Trinqué (Cyprien), *Ariège.*
251. Turreau-Linières (Louis), *Yonne* (3).

V

252. Vacher (Charles), *Cantal.*
253. Valadier (Jean-François-Antoine), *Aveyron.*
254. Valladier (Paul), *Ardèche* (4).

22 thermidor an VI, Sta fut nommé commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration centrale du département du Rhin-et-Moselle. Révoqué le 26 du même mois et traduit devant les tribunaux pour malversations, il put se disculper, et les poursuites intentées contre lui furent abandonnées. Sous le Consulat, en l'an VIII, il fut nommé commissaire du gouvernement près le tribunal de Jemmapes, mais n'occupa point ce poste.

(1) Ancien capitaine au régiment de la Couronne, fait chevalier de Saint-Louis sur le champ de bataille de Fontenoy, administrateur, puis président du département de la Meuse. Délégué avec Gossin au camp de Brunswick et emprisonnés comme otages, à Verdun, ils furent délivrés à la réoccupation de cette place par l'armée française. Décrété d'arrestation le 5 septembre 1793, Ternaux prit la fuite, Gossin fut jugé et condamné à mort.

(2) Toupet des Vignes naquit à Givet, le 27 octobre 1748. Il fut d'abord avocat au parlement de Flandre, puis conseiller du roi, et enfin lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts à Givet. De 1781 à 1793, il fut garde-magasin des vivres à Givet et à Charlemont, inspecteur des vivres à Mézières en 1793, à Cherbourg en 1794, puis encore à Givet, et agent en chef de la 2e division militaire à Mézières. Il mourut à Belair, commune de Charleville, le 22 septembre 1809.

(3) Conventionnel; commissaire du Directoire pour la recherche des réquisitionnaires dans le département de la Seine, puis inspecteur général des fourrages à l'armée d'Italie, il est mort à Coni, le 18 germinal an V (17 avril 1797).

(4) N'a pas paru à l'Assemblée ; déclaré démissionnaire et remplacé par Gamon, premier suppléant.

255. Vaulpré (Jean-Marie), *Ain*.
256. Vauzelles (Julien-Léonard), *Haute-Loire* (1).
257. Victor-Roux (Joseph), *Bouches-du-Rhône*.
258. Viger (Sébastien - Louis - François), *Maine-et-Loire* (2),
259. Villentroys (Robert-Étienne de), *Cher*.
260. Villeneuve-Bosc (..... ?), *Ardèche*.
261. Violette (Thomas), *Calvados*.
262. Vitet (Louis), *Rhône-et-Loire* (3).

W

263. Waterlot (Louis), *Pas-de-Calais*.
264. Woussen (Jean-François), *Nord* (4).

*Récapitulation :*

| | |
|---|---|
| Dix ayant refusé la députation pendant la session des Assemblées électorales . . . . . . . . . . . . | 10 |
| Six démissionnaires avant d'avoir siégé . . . . . . | 6 |
| Deux députés éliminés (Landrian et Duprat) . . . . | 2 |
| Suppléants n'ayant pas siégé . . . . . . . . . . . . | 246 |
| Total. . . . . | 264 |

(1) Député aux Cinq-Cents.
(2) Conventionnel.
(3) Refuse la députation. Conventionnel ; député aux Cinq-Cents.
(4) Député aux Cinq-Cents.

# TABLE DES MATIÈRES



Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette. — 18398.

## *Extrait des Statuts*

*approuvés par l'assemblée du 15 mars 1888.*

I

1. Il est institué une Société de l'Histoire de la Révolution française. Son siège social est rue de Furstenberg, 3, à Paris.

2. L'objet de la Société est :

De faire prévaloir la méthode scientifique dans les études sur la Révolution française.

D'offrir un point de ralliement aux personnes qui, à Paris et dans les départements, s'occupent de l'Histoire de France depuis 1789.

De publier des textes inédits ou rares et des œuvres originales touchant l'histoire de France depuis 1789;

D'organiser des conférences historiques à Paris et dans les départements.

II

La Société se compose de membres fondateurs et de membres adhérents. Les membres fondateurs sont les personnes qui ont versé, une fois pour toutes, une somme d'au moins 500 fr. Les membres adhérents versent une cotisation annuelle de 20 fr. Les uns et les autres reçoivent gratuitement toutes les publications de la Société.

Les personnes qui désirent entrer dans la Société doivent se faire présenter par deux membres du Comité directeur, qui statue sur l'admission.

III

La Société est administrée par un Comité directeur de 32 membres. L'assemblée générale de la Société renouvelle tous les ans le quart des membres de ce Comité. Le bureau de la Société est nommé annuellement par le Comité.

Ce bureau se compose d'un président, de trois vice-présidents, d'un secrétaire général et d'un secrétaire général adjoint et trésorier. Les membres du bureau sont rééligibles.

Le premier renouvellement du Comité aura lieu en mars 1890.

L'assemblée générale se tiendra tous les ans, au mois de mars.

---

Les membres de la Société de l'histoire de la Révolution reçoivent gratuitement la *Revue* et les publications de la Société.

*Il est fait de ces dernières un tirage sur papier de Hollande, exclusivement destiné aux sociétaires et non mis dans le commerce.*

---

# PUBLICATIONS

DE LA

## SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

*En vente au siège de la Société, 3, rue de Furstenberg.*

---

*Qu'est-ce que le Tiers état?* par EMMANUEL SIÉYÈS, précédé de l'*Essai sur les privilèges*, édition critique avec une introduction par EDME CHAMPION. 1888, in-8 . . . . . . . . . . . . . 4 fr.

*Liste des Membres de la Noblesse impériale*, par EMILE CAMPARDON. 1889, in-8 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 3 fr.

*Les Conventionnels*, listes par départements et par ordre alphabétique, par JULES GUIFFREY. 1889, in-8 . . . . . . . . . 5 fr.

*Mémoires secrets de Fournier l'Américain*, publiés par F.-A. AULARD. 1890, in-8 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 5 fr.

*La Journée du 14 Juillet 1789*, par PITRA, avec notes et introduction, par JULES FLAMMERMONT. 1892, in-8. . . . . . 6 fr.

*Mémoires de Chaumette sur la révolution du 10 août 1792*, publiés par A. AULARD. 1893, in-8. . . . . . . . . . . 3 fr.

*Les Régicides*, par E. BELHOMME. 1893, in-8. (*Epuisé.*)

*Les Généraux morts pour la Patrie*, 1792-1804, notices biographiques par JACQUES CHARAVAY, publiées par son père. 1893, in-8. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 5 fr.

*Le Serment du Jeu de Paume*, fac-similé du texte et des signatures, avec une introduction et des notes, par A. BRETTE, et un avant-propos par EDME CHAMPION. 1893, in-8. . . . 10 fr.

*Registre des délibérations du Consulat provisoire*, publié par A. AULARD. 1894, in-8. . . . . . . . . . . . . . . . . . 3 fr.

*Procès-verbaux de la Commune de Paris* (10 *août* 1792-1er *juin* 1793), publiés par MAURICE TOURNEUX. 1894, in-8 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 5 fr.

*Les grades militaires pendant la Révolution*, par ETIENNE CHARAVAY. 1895, in-8. (*Non mis en vente.*)

*Récit des séances des députés des Communes, depuis le* 5 *mai* 1789 *jusqu'au* 12 *juin suivant*, réimpression, avec un avertissement par A. AULARD. 1895, in-8. . . . . . . . . . . . . . . 4 fr.

*Les Sciences pendant la Terreur*, par G. POUCHET, réimpression, avec introduction et notes par J. GUILLAUME. 1896, in-8. 2 fr.

*Les Constituants*, liste des députés et des suppléants, par A. BRETTE. in-8, 1897. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 7 fr.

*L'État de la France en l'an VIII et en l'an IX*, documents publiés par A. AULARD. 1897, in-8. . . . . . . . . . . . . 5 fr.

*Le Général La Fayette* (1757-1834), notice biographique par ETIENNE CHARAVAY. 1898, in-8. . . . . . . . . . . . . . 12 fr.

*Les Sections de Paris*, par E. MELLIÉ, 1898, in-8 . . . . . 6 fr.

*Correspondance de Thomas Lindet pendant la Constituante et la Législative*, publiée par A. MONTIER. 1899, in-8. . . . . 7 fr.

---

Paris. — L. MARETHEUX, imprimeur, 1 rue Cassette.





